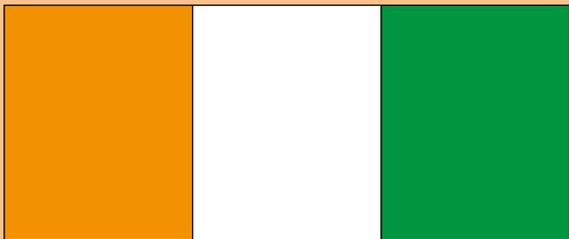


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET



LOI DE FINANCES N° 2023-1000 DU 18 DECEMBRE 2023 PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2024

ANNEXE 13 : DECLARATION SUR LES RISQUES BUDGETAIRES 2024-2026

**LOI DE FINANCES N° 2023-1000 DU 18 DECEMBRE 2023
PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2024**

ANNEXE 13 : DECLARATION SUR LES RISQUES BUDGETAIRES 2024-2026

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	1
LISTE DES GRAPHIQUES.....	2
LISTE DES ENCADRES.....	3
INTRODUCTION.....	4
I. CADRE D'ANALYSE ET D'IDENTIFICATION DES RISQUES BUDGETAIRES.....	5
I.1. Cadre d'analyse des risques budgétaires.....	5
I.2. Grille d'analyse des risques budgétaires.....	9
II. RISQUES MACRO-ECONOMIQUES.....	12
II.1. Risque d'un niveau plus faible de la croissance du PIB réel.....	14
II.2. Risque de Productivité plus faible du secteur privé.....	15
II.3. Risque d'un niveau plus faible du taux d'investissement global.....	17
II.4. Risques liés aux fluctuations des cours et de la production de cacao.....	25
II.5. Risques liés à la hausse du prix du pétrole brut et du prix de l'électricité.....	31
II.6. Risques liés à la baisse des investissements publics.....	38
II.7. Risques liés au taux d'inflation.....	41
II.8. Risque d'un faible niveau de production énergétique.....	43
II.9. Risque de variation des prix des produits pétroliers (raffines).....	47
II.10. Risques liés aux ressources pétrolières et gazières.....	49
III. RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE.....	53
III.1. Risque de refinancement.....	54
III.2. Risque de taux d'intérêt.....	56
III.3. Risque de change.....	56
III.4. Risques liés à l'émission de garanties publiques.....	58
III.5. Quantification de l'impact de la survenance des risques.....	59
III.6. Mesures de mitigation des risques.....	61
IV. RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE, AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX, AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES.....	63
IV.1. Risques liés aux Entreprises Publiques.....	63

IV.2. Risques liés aux Institutions de Prévoyance Sociale	69
IV.3. Risques liés à la gestion financière des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.....	75
IV.4. Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux.....	80
V. RISQUES LIÉS AU RECOUVREMENT DES RESSOURCES	83
V.1. Risques liés à la mobilisation des recettes	83
V.2. Risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires.....	88
VI. RISQUES LIÉS A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES	89
VI.1. Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures	89
VI.2. Risques liés aux projets financés sur ressources interieures.....	91
VI.3. Risques liés à la prise en compte des coûts récurrents induits par les dépenses d'investissements publics	93
VI.4. Risques sur la masse salariale.....	94
VI.5. Risque lie à la constitution de passifs.....	94
VII. RISQUES LIÉS AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP)	96
VII.1. Risques lies aux paiements publics des contrats avec les Producteurs Indépendants d'Electricité (PIE).....	97
VII.2. Risques liés aux paiements publics des contrats PPP (hors producteurs indépendants d'électricité).....	97
VII.3. Risques liés aux garanties	98
VII.4. Risques lies aux clauses de rétablissement de l'équilibre financier.....	98
VII.5. Autres risques budgétaires lies aux PPP.....	98
VII.6. Mesures de mitigation des risques budgetaires associes au ppp.....	103
VIII. AUTRES RISQUES BUDGETAIRES SPECIFIQUES.....	104
VIII.1. Risques socio-politiques et sécuritaires.....	104
VIII.2. Risques liés au secteur financier	106
VIII.3. Risques liés au changement climatique.....	111
VIII.4. Risques liés aux catastrophes naturelles	114
VIII.5. Risques liés aux ressources minières.....	119
VIII.6. Risques liés aux litiges	126
VIII.7. Risques sanitaires	130
CONCLUSION	134
ANNEXE : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RISQUES BUDGÉTAIRES	135

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Classification des risques selon les probabilités d’occurrence, l’impact budgétaire et le degré de criticité.....	8
Tableau 2 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence du risque de productivité plus faible du secteur privé	15
Tableau 3 : Impacts sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence	16
Tableau 4 : Impacts sur l’activité économique d’une réduction de 10% des investissements par rapport à leur niveau initial	18
Tableau 5 : Impacts sur les finances publiques d’une réduction de 10% des investissements par rapport à son niveau initial.....	19
Tableau 6 : Résultats des simulations d’un niveau plus faible des dépenses d’investissements privés.	21
Tableau 7 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence.....	26
Tableau 8 : Résultat de la simulation de la baisse de la production du cacao sur la croissance de l’agriculture d’exportation.....	27
Tableau 9 : Résultat de la simulation d’un choc de baisse de 10% de volume de production de cacao sur l’offre des branches d’activité	28
Tableau 10 : Résultat de la simulation d’un choc de baisse de 5% de volume de production de cacao sur la demande globale.....	28
Tableau 11 : Évaluation des Pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux (en pourcentage du niveau initial).....	29
Tableau 12 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la hausse du prix du pétrole.....	32
Tableau 13 : Impacts des risques liés à la hausse du prix du pétrole sur les variables des finances publiques	33
Tableau 14 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la hausse du prix de l’électricité	34
Tableau 15 : Impacts des risques liés à la hausse du prix de l’électricité sur les variables des finances publiques.....	35
Tableau 16 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la baisse des investissements publics	39
Tableau 17 : Impacts des risques liés à la baisse des investissements publics sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence.....	40
Tableau 18 : Impact de court terme d’une hausse de l’inflation de 2 points de pourcentage	42
Tableau 19 : Résultat de la simulation d’un choc négatif de l’offre de l’électricité sur l’offre et la demande des branches d’activité.....	44
Tableau 20 : Évaluation des pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux.....	46
Tableau 21a : Evolution des taux de réalisation des objectifs de taxation et de volume	48
Tableau 21b : Impact des scénarios sur les recettes budgétaires.....	48
Tableau 22 : Parts de l’Etat dans la production et leur valorisation	49
Tableau 24 : Coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette publique à fin 2022 et sur la période 2023-2026	53
Tableau 25 : Récapitulatif de la quantification des risques de 2024 à 2026 (en milliards de FCFA)	59
Tableau 26 :Variation des intérêts Euribor du service de la dette extérieure.....	61

Tableau 27 : Nombre de factures rejetées d'avril à juillet 2022	85
Tableau 28 : Niveau des droits compromis	86
Tableau 29 : Niveau des prévisions des droits compromis.....	87
Tableau 30 : Echelles des Probabilités de survenance des risques budgétaires	100
Tableau 31 : Echelles des impacts des risques budgétaires	100
Tableau 32 : Echelles des niveaux de risques budgétaires des projets PPP (degré de criticité).....	101
Tableau 33 : Définition des classifications	101
Tableau 34 : Degré de criticité des risques budgétaires liés aux projets PPP par secteur en 2021 et 2022.....	102
Tableau 37 : Récapitulatif des paiements des frais liés aux contentieux de 2014-2022.....	126
Tableau 38: Evaluation et priorisation des risques liés aux litiges.....	128
Tableau 39 : Synthèse des risques budgétaires	131

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : SOURCES DES RISQUES BUDGÉTAIRES.....	6
GRAPHIQUE 2 : MATRICE DES RISQUES BUDGÉTAIRES	10
GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DES COURS, DE LA PRODUCTION ET DE LA VALEUR DU PÉTROLE BRUT.....	51
GRAPHIQUE 4 : PROFIL DES AMORTISSEMENTS DE LA DETTE À FIN 2022 (EN MILLIONS DE FRANC CFA)	55
GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION DE LA DETTE PUBLIQUE À FIN 2022 PAR DEVISE	57
GRAPHIQUE 6 : ÉVOLUTION DE L'EURIBOR 6 MOIS DU MOIS DE JUILLET 2023	60
GRAPHIQUE 7 : TAUX D'EXÉCUTION DES INVESTISSEMENTS SUR FINANCEMENT EXTÉRIEUR DE 2015 À 2022.....	89
GRAPHIQUE 8 : TAUX D'EXÉCUTION DES INVESTISSEMENTS SUR FINANCEMENT TRÉSOR DE 2015 À 2022.....	91
GRAPHIQUE 9 : POINT DES PAIEMENTS LIÉS AUX CONTENTIEUX NON FISCAUX	127

LISTE DES ENCADRES

ENCADRÉ 1 : PRÉSENTATION DU MODÈLE BUDGET ECO	13
ENCADRÉ 2 : MODÈLE MACRO ÉCONOMÉTRIQUE MECODIV 2	23
ENCADRÉ 3: RISQUE LIÉ À LA RÉGLEMENTATION DE L'UE RELATIVE À L'ENTRÉE DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DES PRODUITS DÉRIVÉS SUR SON MARCHÉ	30
ENCADRÉ 4 : MODÈLE D'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL CALCULABLE (MEGC).....	36
ENCADRÉ 5 : PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS	47
ENCADRÉ 6 : FOCUS SUR LA COUVERTURE DE CHANGE.....	62
ENCADRÉ 7 : EFFETS DE LA CRISE UKRAINIENNE SUR LA DETTE PUBLIQUE	62
ENCADRÉ 9 : MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE LIÉ À LA LIQUIDATION D'UNE BANQUE	108

INTRODUCTION

La décennie précédente a été marquée en Côte d'Ivoire par des progrès économiques remarquables grâce à un ensemble cohérent de mesures structurelles de grande ampleur visant, entre autres, à consolider le cadre macroéconomique, renforcer la gestion des finances publiques, poursuivre la modernisation de l'Administration Publique et l'amélioration du climat des affaires.

Cet ensemble de réformes inscrites dans les Plans Nationaux de Développement (PND) sur les périodes respectives de 2012 à 2015, de 2016 à 2020 et de 2021 à 2025 en cours, a permis d'asseoir un cadre macroéconomique solide et de renouer avec une croissance économique forte et soutenue. Ainsi, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) qui était négatif (-4,7%) en 2011, a atteint 10,7% en 2012 pour s'établir à 6,7% en 2022, en dépit de quelques chocs circonstanciels intervenus notamment en 2017 avec les revendications syndicales de fonctionnaires et des militaires, en plus de la baisse des cours internationaux du cacao. Cette dynamique répond à la vision du Gouvernement d'inscrire la Côte d'Ivoire dans les sentiers de l'émergence, avec une amélioration sensible des conditions de vie des populations et la transformation structurelle de l'économie.

Cependant, l'économie est marquée par des chocs tels que l'accélération de l'inflation sur la période 2021-2022 (4,2% en 2021 et 5,2% en 2022) et le durcissement des conditions financières sur les marchés monétaire et financier. Cette hausse généralisée des prix s'inscrit dans un contexte mondial et sous régional marqué respectivement par la crise russo-ukrainienne et l'instabilité socio-politique de la zone sahélo-sahélienne qui ont occasionné l'augmentation des coûts de certains intrants et denrées alimentaires.

Dans un tel contexte, il est important d'identifier de façon exhaustive et d'assurer un suivi efficace des risques budgétaires, tout en renforçant la stratégie de communication transparente sur ces risques et leurs mesures d'atténuation. Ainsi, l'élaboration de la Déclaration sur les Risques Budgétaires (DRB), entreprise depuis 2019 et annexée à la Loi de Finances, est renforcée par une analyse plus complète des risques, avec un accent particulier porté sur les impacts de l'inflation et des taux d'intérêt variables au niveau de la dette.

Le présent document vise à présenter et évaluer les principaux risques budgétaires sur la période 2024-2026, ainsi que les mesures de mitigation de leurs éventuelles incidences. Ces risques sont liés au cadre macroéconomique, à la dette publique, aux Entreprises Publiques, aux Institutions de Prévoyance Sociale, aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes, aux Etablissements Publics Nationaux (EPN), au recouvrement des ressources, aux Partenariats Public-Privé et à l'exécution des dépenses du budget ainsi qu'à d'autres risques spécifiques.

I. CADRE D'ANALYSE ET D'IDENTIFICATION DES RISQUES BUDGETAIRES

I.1. CADRE D'ANALYSE DES RISQUES BUDGETAIRES

La gestion et le suivi des risques budgétaires en Côte d'Ivoire a été suscitée à la suite de deux missions du Fonds Monétaire International menées, l'une sur les risques liés aux Partenariats Public-Privé (PPP) menée en février 2017 et l'autre sur la gestion des risques budgétaires de façon générale en octobre 2017. Dans un contexte international marqué par la chute des cours du cacao ou nombreux risques budgétaires pesaient sur les finances publiques, il était donc tout à fait crucial, que la Côte d'Ivoire mette en œuvre un ensemble de recommandations.

Afin d'assurer une identification exhaustive et un suivi attentif sur les risques budgétaires, les principales mesures sont les suivantes :

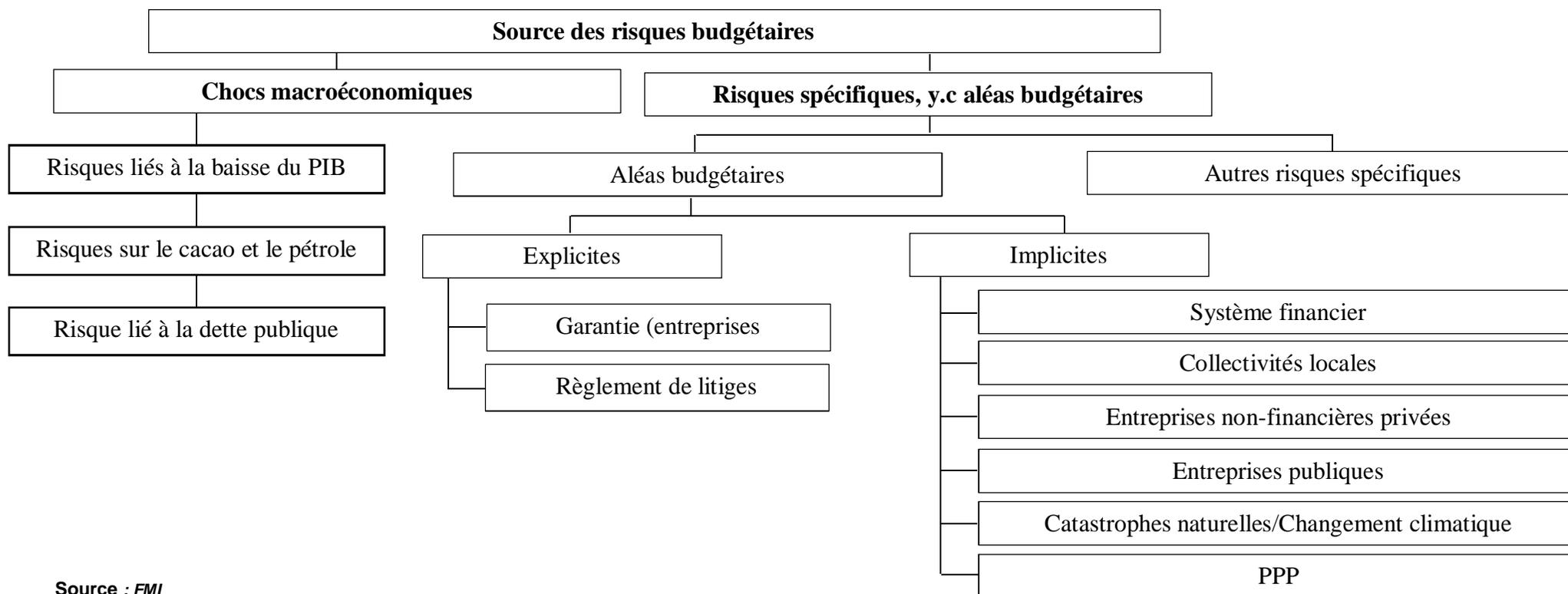
- i) élargir les missions du Comité d'élaboration du Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuelle à la préparation de la DRB, à l'analyse et au suivi des risques budgétaires ;
- ii) élaborer la Déclaration sur les Risques Budgétaires ;
- iii) établir une cartographie des risques budgétaires qui identifie les principaux risques budgétaires en fonction de leur degré d'importance ;
- iv) adopter un outil d'analyse des risques budgétaires dénommé « Fiscal Risk Assessment Tool », en abrégé FRAT;
- v) adopter l'outil d'évaluation des risques budgétaires liés aux Partenariats Public-Privé.

La Déclaration sur les Risques Budgétaires a pour but de déterminer et d'examiner les risques budgétaires tout en assurant leur suivi. Ces risques budgétaires, définis comme étant des facteurs susceptibles de générer des écarts entre les réalisations et les prévisions budgétaires, peuvent engendrer des incertitudes au niveau des finances publiques.

Le cadre d'identification et d'analyse des risques budgétaires permet donc à l'État de mieux comprendre les facteurs qui pourraient influencer ses finances et prendre des mesures proactives pour faire face à ces risques. En faisant preuve de diligence et de flexibilité dans la gestion, le Gouvernement peut réduire au minimum l'impact défavorable des risques budgétaires et accroître sa stabilité financière.

L'identification des risques budgétaires vise à répertorier les facteurs qui pourraient impacter les finances publiques d'un pays. En Côte d'Ivoire, cette identification repose sur un cadre formel préconisé par le Fonds Monétaire International. Ce dispositif permet de classer les sources des risques budgétaires en deux grandes catégories, comme illustré dans la figure suivante :

Graphique 1 : Sources des risques budgétaires



Source : FMI

La figure ci-dessus permet de différencier d'une part, les chocs ou risques macroéconomiques, qui se traduisent par des modifications imprévues des variables macroéconomiques, et d'autre part, les risques budgétaires spécifiques, qui correspondent aux engagements auxquels l'État pourrait être confronté, sous réserve de la survenance d'événements incertains.

Les risques budgétaires spécifiques comprennent les risques institutionnels, politiques ou sécuritaires, ainsi que les aléas budgétaires ou passifs contingents qui peuvent être explicites ou implicites. Les passifs explicites comprennent les garanties liées aux entreprises publiques et aux Partenariats Public-Privé de même que les règlements de litiges opposant l'État et les autres personnes physiques ou morales. Les passifs implicites quant à eux comprennent, les appuis exceptionnels aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes, les entreprises publiques, les entreprises non-financières privées, les institutions de prévoyance sociale, les Partenariats Public-Privé ainsi que les interventions en cas de catastrophes naturelles ou de survenance de risques sanitaires.

Chaque année, au regard du contexte général et du cadre formel, l'avis des différentes structures chargées de la gestion des risques budgétaires est recueilli sur les éléments nouveaux de risques à introduire et le retrait des risques qui ont été maîtrisés.

Ainsi, sur la base de cette approche innovante et en combinant les critères de probabilité d'occurrence et de coût budgétaire potentiel en cas de survenance du risque, plusieurs risques budgétaires pouvant entacher les perspectives de la Côte d'Ivoire en termes de cibles macro-budgétaires ont été répertoriés.

La probabilité d'occurrence d'un risque se définit comme le nombre d'apparition du risque rapporté à la période correspondante. Elle est déterminée suivant la formule ci-après : $Pr = \frac{Nr}{N}$

où **Pr** représente la probabilité d'occurrence du risque r ;

Nr est le nombre d'occurrence du risque r c'est-à-dire le nombre d'observations situées hors de la bande $(\bar{x} \pm \sigma)$ avec \bar{x} , la moyenne et σ l'écart-type de la variable d'intérêt.

N est le nombre d'années d'observation.

Il faut noter qu'une probabilité est considérée comme faible lorsqu'elle est inférieure à 10%. Elle est moyenne lorsqu'elle est comprise entre 10% et 30% et élevée lorsque la probabilité est supérieure à 30%.

Tableau 1 : Classification des risques selon les probabilités d'occurrence, l'impact budgétaire et le degré de criticité

Probabilité d'occurrence	Seuil de critère pour la probabilité d'occurrence	Impact budgétaire	Degré de criticité	Mesure de mitigation
$Pr = Nr/N$ Nr : Nombre d'occurrence du risque sur la période considérée N : Nombre d'observations Les chocs à simuler doivent se trouver hors de l'intervalle de confiance ($\bar{x} \pm \sigma$)	Faible : $P < 10\%$ Moyenne : $10\% < P < 30\%$ Elevée : $P > 30\%$	Faible : $IB < 0,1\%$ du budget Moyen : $0,1\%$ du budget $< IB < 1\%$ du budget Elevé : $IB > 1\%$	=Probabilité d'occurrence*impact budgétaire	Une fois les risques classés par niveau de criticité en termes de risque budgétaire, des mesures de gestion des risques peuvent être mises en place pour réduire l'impact potentiel et la probabilité d'occurrence des risques les plus critiques

Source : DGBF/DPSB

I.2. GRILLE D'ANALYSE DES RISQUES BUDGETAIRES

La classification des risques budgétaires selon leur probabilité de survenance et le coût budgétaire potentiel permet de faire ressortir la grille ci-après :

- Ø risques macroéconomiques et macro-budgétaires ;
- Ø risques de la dette à long terme ;
- Ø risques politiques et sécuritaires ;
- Ø risques liés aux entreprises publiques ;
- Ø risques liés aux Partenariats Public-Privé ;
- Ø risques liés au secteur financier ;
- Ø risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles ;
- Ø risques liés aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.

La compilation de tous ces risques a été synthétisée dans le FRAT. Cet outil fait la synthèse et analyse les différents risques budgétaires. Il permettra désormais d'anticiper et de mieux maîtriser les risques pouvant entacher l'exécution du budget de l'Etat tout en formulant des mesures d'atténuation.

Graphique 2 : Matrice des risques budgétaires

Impact budgétaire potentiel	Haut $I > 0,1\%$ du budget			
	Moyen $0 < I < 0,1\%$ du budget		Risques liés aux Institutions de prévoyance sociale	
	Faible $I < 0,1\%$ du budget	Risques liés au secteur financier Risques liés aux Partenariats public-privé,	Risques macroéconomiques Risques liés à la dette publique Risques liés aux Entreprises publiques Risques liés aux catastrophes naturelles Ressources naturelles	Risques liés aux revendications juridiques contre l'Etat Risques liés aux EPN Risques liés aux Administrations locales
		Peu probable $P < 10\%$	Probable $10\% < P < 30\%$	Hautement probable $P > 30\%$
		Probabilité de matérialisation		

L'analyse du graphique issu du FRAT fait ressortir une probabilité de survenance moyenne des risques macro-économiques, de ceux liés à la dette publique, aux entreprises publiques, aux catastrophes naturelles et aux ressources naturelles. Toutefois ces facteurs de risques représentent un coût budgétaire faible.

- Ø Au niveau des risques macro-économiques, ceux-ci se matérialisent par la fluctuation des cours du cacao, du cours du pétrole, de la hausse de l'inflation occasionnées par la survenance des crises économiques au niveau mondial et la non-maîtrise des facteurs exogènes comme la persistance du conflit Russo-ukrainien et l'inflation au niveau mondial.

- Ø Au niveau de la dette publique, la survenance des fluctuations du taux de change par rapport au dollar demeure relativement faible. Cependant, les risques associés au taux d'intérêt variable présentent une probabilité d'apparition moyenne du fait de la crise russo-ukrainienne et le durcissement des conditions financières sur les marchés financiers et monétaires.
- Ø Les risques liés aux entreprises publiques, aux catastrophes et aux ressources naturelles présentent quant à eux une probabilité de matérialisation moyenne et un impact potentiel faible sur le budget, selon l'analyse FRAT.

L'analyse des risques selon le FRAT montre un impact budgétaire faible et une survenance peu probable des risques liés aux PPP et au secteur financier.

- Ø Au niveau des PPP, les engagements financiers pour la personne publique, qu'ils soient explicites ou contingents, peuvent s'accroître par rapport aux prévisions en raison de leur caractère incertain.
- Ø Le risque sur le secteur financier a une probabilité d'apparition faible qui peut avoir des répercussions importantes du fait de l'intervention de l'État pour résoudre le problème afin d'éviter une crise du secteur bancaire.

Quant aux risques liés aux revendications juridiques contre l'Etat, aux Etablissement Publics Nationaux, aux Administrations Locales, bien que représentant une probabilité d'apparition forte ont un impact budgétaire faible en cas de survenance. En effet, la multiplication de litiges (contentieux fiscaux et non fiscaux, etc.) et leurs dénouements non favorables à l'État justifient ce positionnement.

Aussi, les risques liés aux administrations locales concernent l'encours de leur dette et les difficultés de mobilisation de leurs ressources propres.

Les risques liés aux institutions de prévoyance sociale présentent une probabilité d'occurrence probable, ainsi qu'un impact budgétaire moyen à cause des crises passées survenues au niveau de ces organismes.

Selon l'analyse du FRAT, les revendications juridiques impliquant l'État présentent un niveau de risque avec une probabilité élevée et un faible effet sur le budget.

II. RISQUES MACRO-ECONOMIQUES

La Côte d'Ivoire a connu une dynamique économique remarquable ces dernières années, la plaçant parmi les économies les plus performantes du monde depuis 2012. Avec le rebasage et le passage au Système de Comptabilité Nationale de 2008 (SCN 2008), le taux de croissance annuel moyen du PIB sur la période 2016-2018 est ressorti à 7,1%. Cette dynamique s'est poursuivie, avec un taux de croissance du PIB de 6,5% en 2019.

En 2020, la propagation de la pandémie de la Covid-19 a constitué une crise sanitaire qui s'est muée en une crise économique. L'ampleur de la pandémie et les mesures prises pour la contenir ont eu des conséquences négatives et importantes sur l'économie. Ainsi, le taux de croissance du PIB est estimé à 1,7% contre une prévision initiale de 7,2%.

En plus de l'existence de la pandémie de la Covid-19, l'année 2021 est marquée par d'autres types de chocs tels que la baisse de la production de l'énergie électrique et le niveau élevé du taux d'inflation.

Par ailleurs, le diagnostic de la structure de l'économie ivoirienne révèle un poids encore important du secteur primaire, représentant près de 20% du PIB et un secteur secondaire qui représente également environ 20% du PIB. Dès lors, la transformation structurelle de l'économie reste un défi majeur. C'est pourquoi, le Gouvernement continue de mener des réformes afin d'accroître de façon substantielle la part du secteur secondaire dans l'économie. Cependant, des facteurs de risques peuvent entraver cette marche et contrarier les hypothèses de croissance, avec des conséquences sur la gestion des finances publiques. Pour évaluer l'ampleur de l'impact sur les finances publiques de la réalisation du risque relatif à un niveau plus faible que prévu du PIB réel, des simulations de chocs sont effectuées sur les principaux indicateurs macroéconomiques suivants :

- la croissance du PIB réel ;
- la productivité du secteur privé ;
- l'investissement global :
 - . les investissements publics ;
 - . les investissements privés ;
 - . le taux d'exécution des dépenses d'investissement ;
- les cours du cacao ;
- les cours du pétrole ;
- le taux d'inflation ;
- la production de l'électricité ;

- les prix des produits pétroliers.

L'évaluation de ces risques macroéconomiques est effectuée principalement en utilisant le modèle de prévision économique BUDGET ECO (voir encadré1).

Encadré 1 : Présentation du modèle Budget ECO

Le modèle des Budgets Economiques est de la famille des modèles Input Output. Ce type de modèle repose sur l'approche structurelle de l'économie développée par Wassily Leontief dans les années 30 et qui lui a valu le prix Nobel d'économie en 1973. L'idée de base est que les produits issus de certaines branches d'activités sont les consommations intermédiaires d'autres branches et que ces interrelations peuvent être résumées à l'aide d'une matrice (le tableau entrée sortie ou TES).

Le modèle "Budget-Eco" est un modèle statique car l'investissement est une composante exogène de la demande finale.

Il s'articule autour de deux tableaux principaux de la comptabilité nationale :

- le TEE (Tableau Economique d'Ensemble) fait la synthèse des comptes économiques depuis la production en passant par la répartition primaire jusqu'au compte de capital des différents secteurs ou agents institutionnels (SQS, Ménages, Administrations, Institutions financières, Reste du monde) ;
- le TES (Tableau Entrée Sortie) constitue le cœur de l'analyse de Leontief. Il présente les comptes de production et d'exploitation par branche d'activités et les différents équilibres par produit.

Pour chaque produit i, l'Equilibre Ressources Emplois (ERE) est donné par la formule suivante:

$$(1) \quad C_i + D_i = Y_i + M_i$$

où Ci désigne la consommation intermédiaire totale de l'économie en produit i, Di la demande finale en produit i, Yi la production de la branche i et Mi les importations de produit i. En colonne, la production se décompose en consommation intermédiaire et en valeur ajoutée :

$$(2) \quad Y_i = \sum_{j=1}^n C_{ji} + \sum_{k=1}^p V_{ki}$$

où Cji désigne la consommation intermédiaire en produit j de la branche i et Vki, le facteur de production k utilisé par la branche i.

L'hypothèse fondamentale du modèle de Leontief stipule qu'à court terme **la structure de production reste constante.**

A l'instar des coefficients techniques, on retient également que **la structure de distribution de la valeur ajoutée entre les facteurs de production est constante à court terme.**

Ces hypothèses permettent après transformation des équations (1) et (2) d'aboutir aux équations qui suivent.

Les composantes de la demande finale, les exportations (Xi), les investissements (Ii) et les variations de stock (Si) sont exogènes. La consommation finale (Cfi) est endogène. Elle est soit obtenue par solde (cas des branches exogènes), soit en fonction du revenu des ménages (cas des branches endogènes).

$$(3) \quad C_{fi} = (Y_i + M_i) - \left(\sum_{j=1}^n a_{ij} Y_j + X_i + I_i + S_i \right) \quad \text{branche exogène}$$

$$(4) \quad C_{fi} = f(R) \quad \text{branche endogène (où R est le revenu des ménages)}$$

Le revenu des ménages est la somme de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (EBEI) et des salaires versés aux ménages (W).

$$(5) \quad R = f(EBEI, W)$$

Les importations Mi sont fonction de la production du bien i :

$$(6) \quad M_i = f(Y_i)$$

Les prix sont pour la plupart exogènes. La valeur est obtenue en multipliant chacun des postes précédents par l'indice des prix correspondant.

II.1. RISQUE D'UN NIVEAU PLUS FAIBLE DE LA CROISSANCE DU PIB REEL

La Côte d'Ivoire, bien qu'ayant amorcé la transformation de la structure de son économie, reste soumise à la volatilité des cours des matières premières et à des perturbations pluviométriques, avec pour conséquences la baisse de la production agricole. Ces facteurs ont été à l'origine de chocs sur la croissance dans l'histoire récente de la Côte d'Ivoire.

L'incidence budgétaire des chocs de croissance s'opère essentiellement à travers un manque à gagner sur les recettes fiscales, dont les projections sont généralement très sensibles au taux de croissance.

De tels manques à gagner sur les recettes pourraient causer une accumulation d'arriérés de paiement si des ajustements adéquats ne sont pas opérés sur les dépenses. Dans le même temps, des ajustements de dépenses (notamment d'investissement) à la suite d'un choc de croissance pourraient également avoir en retour des effets négatifs sur la croissance.

La croissance étant endogène, un choc sur la production agricole pouvant entraîner une baisse de 1% de la croissance a été privilégié.

A titre d'illustration, l'impact de la baisse de la croissance, induite par la baisse de la production de l'agriculture d'exportation, entraîne mécaniquement la baisse des exportations avec l'hypothèse qu'il n'y ait pas de constitution de stocks.

Les exportations de produits agricoles représentent environ 51% du total de la production des biens d'exportation. Ainsi un recul de la production agricole de 4,1% entraîne la baisse de 2,9% des exportations de produits.

L'effet combiné de la baisse de 4,1% de la production agricole et de 2,9% des exportations engendre une perte de 1 point de croissance.

Sur les finances publiques, toute chose étant égale par ailleurs, cette perte de croissance se traduit par la dégradation du solde primaire de base de 0,14%.

Scénario : baisse de la croissance de 1 point induit par la baisse de la production de l'agriculture d'exportation					
	<u>Exportation AGRIE*</u>		<u>Baisse production AGRIE</u>		<u>Baisse exportation</u>
		Pond			
-	Simulation 1	100%	5,0%		5,0%
Poids en 2016	Simulation 2	71%	4,1%		2,9%
	Note : Poids AGRIE dans le total des exportations ; poids AGRIE 2016 (source : cadrage)				
	Résultat	Production	Exportation	Taux de croissance	
		-4,1%	-2,9%	-1,00%	

(*) AGRIE : produits de l'agriculture d'exportation

II.2. RISQUE DE PRODUCTIVITE PLUS FAIBLE DU SECTEUR PRIVE

Dans cet exercice, il est simulé trois (03) scénarii de sensibilité au Produit Intérieur Brut (PIB) :

- Scénario 1 : choc négatif de 5% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 5% de la production du secteur privé) ;
- Scénario 2 : choc négatif de 2% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 2% de la production du secteur privé) ;
- Scénario 3 : choc négatif de 1% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 1% de la production du secteur privé).

La variable de simulation est la Productivité Totale des Facteurs (PTF) du secteur privé qui correspond à la part de la croissance économique qui n'est pas expliquée par l'augmentation du volume de capital et du volume de travail. Elle mesure l'efficacité de la combinaison productive. L'élément principal de ce paramètre d'échelle est le progrès technique qui, avec la même combinaison de facteurs de production (capital, travail) permet de créer plus de richesse. Mais, l'augmentation de la PTF peut aussi résulter d'une modification de la structure de production (on fabrique plus un certain type de biens ou services nécessitant moins de capital et de travail), de son organisation (à fabrication égale, on combine mieux le capital et le travail, de sorte qu'à niveau de facteur constant, la richesse créée soit plus grande) ou de l'effet multiplicateur de l'environnement socioéconomique et politique.

II.2.1. Impact macroéconomique

Il ressort de ces simulations qu'en Côte d'Ivoire, un choc négatif sur la productivité totale des facteurs (PTF) a un effet négatif sur la croissance économique et sur les finances publiques à Court Terme (CT) dans les mêmes proportions que le choc. L'impact serait moins prononcé pour les ménages. Par ailleurs, les investissements qui en résulteraient affichent une baisse importante par rapport à la situation de référence. A Moyen Terme (MT), les effets devraient persister mais s'atténuer avec le temps.

Tableau 2 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence du risque de productivité plus faible du secteur privé

Agrégats	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence (à politique inchangée)					
	Scénario 1 (diminution de 5% de la production du secteur privé)		Scénario 2 (diminution de 2% de la production du secteur privé)		Scénario 3 (diminution de 1% de la production du secteur privé)	
	*CT	*MT	CT	MT	CT	MT
PIB réel (PIB)	-5,0%	-0,3%	-2,0%	-0,1%	-1,0%	-0,1%
Recettes budgétaires	-5,2%	-0,2%	-2,0%	-0,1%	-1,0%	0,0%
Chiffre d'affaires des entreprises	-7,0%	-0,5%	-2,8%	-0,2%	-1,4%	-0,1%
Revenus des ménages	-3,5%	-0,3%	-1,4%	-0,1%	-0,7%	-0,1%
Indice des prix à la consommation (IPC)	5,1%	0,0%	1,9%	0,0%	0,9%	0,0%
Dépenses d'investissement privé	-23,6%	-0,9%	-9,2%	-0,4%	-4,5%	-0,2%
Investissement total	-19,5%	-0,8%	-7,6%	-0,3%	-3,8%	-0,2%

*CT : Court Terme ; MT : Moyen Terme

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

II.2.2. Impact sur les finances publiques

Une analyse de la baisse de la production du secteur privé sur la typologie des revenus de l'Etat (tableau 2) affiche une baisse plus prononcée des recettes provenant des taxes indirectes, des taxes à l'exportation et des taxes à la production. Ce constat est lié notamment à la forte dépendance des recettes budgétaires au droit unique de sortie (DUS) liquidé par les entreprises du secteur café-cacao (représentant environ 8,2% des recettes totales de l'Etat pour l'année 2019) et à la fiscalité indirecte (TVA, impôt intérieur, fiscalité de porte).

Tableau 3 : Impacts sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence

Types de recettes	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence					
	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT
Recettes issues des taxes indirectes	-9,8%	-0,4%	-3,8%	-0,2%	-1,9%	-0,1%
Recettes issues des droits de douane	-3,9%	-0,1%	-1,5%	0,0%	-0,7%	0,0%
Recettes issues des taxes à la production	-7,7%	-0,2%	-3,1%	-0,1%	-1,5%	0,0%
Recettes issues des taxes sur les produits	-7,0%	-0,2%	-2,7%	-0,1%	-1,4%	0,0%
Recettes issues des taxes à l'exportation	-7,8%	0,0%	-3,0%	0,0%	-1,5%	0,0%

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

II.2.3. Mesures d'atténuation des risques

Une politique budgétaire plus adéquate de relance de l'économie par une hausse des investissements publics en cas de ralentissement de celle-ci devrait permettre d'atténuer les effets du choc. Il faudrait également communiquer pour rassurer les investisseurs sur les mesures de contingence, si le choc est en lien avec la situation sécuritaire, sanitaire ou socio-politique.

II.2.4. Analyse du degré d'occurrence

La Productivité Totale des Facteurs (PTF) est un paramètre structurel. Un écart sensible par rapport à la situation de référence devrait avoir peu de chance d'intervenir à court terme. Ainsi, le degré d'occurrence de ce risque est moyenne sur la période.

II.3. RISQUE D'UN NIVEAU PLUS FAIBLE DU TAUX D'INVESTISSEMENT GLOBAL

La Côte d'Ivoire a impulsé son développement par une augmentation substantielle des investissements tant publics que privés au cours de cette dernière décennie. Le taux d'investissement global s'est situé à 21,7% en moyenne sur la période 2015-2021. L'investissement est donc un ressort essentiel à la réalisation des forts taux de croissance du PIB enregistrés sur cette même période, qui se situe en moyenne à 6,2% par an. Un taux d'investissement global élevé semble bien être corrélé à un fort taux de croissance.

L'apparition de choc exogène affectant le taux d'investissement peut donc impacter négativement le taux de croissance du PIB. C'est pourquoi, dans un contexte de persistance des chocs induits par la crise entre la Russie et l'Ukraine et les crises politiques et sécuritaires dans la sous-région affectant l'investissement de façon globale, l'on peut s'attendre à une perte de croissance.

Dans cette partie, il a été procédé à des simulations suivantes :

- ü baisse de 10% des investissements globaux (scenario 1) ;
- ü baisse de 10% des investissements publics (scénario 2) ;
- ü baisse de 10% des investissements privés (scenario 3).

Tableau 4 : Impacts sur l'activité économique d'une réduction de 10% des investissements par rapport à leur niveau initial

	Scenario 1 : réduction de 10% des investissements globaux par rapport à leur niveau initial		Scenario 2 : réduction de 10% des investissements publics par rapport à leur niveau initial		Scenario 3 : réduction de 10% des investissements privés par rapport à leur niveau initial	
	Taux de croissance	Contribution à la croissance	Taux de croissance	Contribution à la croissance	Taux de croissance	Contribution à la croissance
PIB	-1,40%	-1,40	-0,83%	-0,83	-0,57%	-0,57
Valeur ajoutée du primaire	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Agriculture vivrière	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Agriculture d'exportation	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Elevage et pêche	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Sylviculture	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Valeur ajoutée du secondaire	-2,68%	-0,67	-1,88%	-0,47	-0,81%	-0,20
Industries extractives	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Industries alimentaires (hors transformation)	-1,33%	-0,03	-0,76%	-0,02	-0,57%	-0,01
Industries de transformation (cacao, café, etc.)	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
EGE	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
BTP	-9,18%	-0,41	-7,94%	-0,36	-1,25%	-0,06
Raffineries	-1,07%	-0,04	-0,51%	-0,02	-0,56%	-0,02
Autres industries manufacturières	-4,73%	-0,19	-1,92%	-0,08	-2,80%	-0,11
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-1,80%	-0,62	-0,76%	-0,26	-1,04%	-0,36
Commerce	-2,90%	-0,26	-0,64%	-0,06	-2,26%	-0,20
Transport	-1,37%	-0,03	-0,64%	-0,01	-0,73%	-0,01
Télécommunication	-1,37%	-0,06	-0,75%	-0,03	-0,63%	-0,03
Services financiers et assurance	-0,80%	-0,03	-0,46%	-0,02	-0,34%	-0,01
Services aux entreprises	-1,78%	-0,13	-1,14%	-0,08	-0,64%	-0,05
Autres services	-1,39%	-0,11	-0,74%	-0,06	-0,65%	-0,05
Branches non marchandes	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Services d'intermédiation financières indirectement	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	-0,54%	-0,02	-1,02%	-0,04	0,48%	0,02
Impôts sur les exportations	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Autres impôts sur les produits	-1,57%	-0,09	-0,99%	-0,06	-0,58%	-0,03
Subventions sur les produits	-1,08%	0,00	-0,51%	0,00	-0,56%	0,00
PIB	-1,40%	-1,40	-0,83%	-0,83	-0,57%	-0,57
Consommation finale	-1,20%	-0,95	-0,68%	-0,54	-0,52%	-0,41
Consommation des ménages	-1,46%	-0,96	-0,83%	-0,55	-0,63%	-0,42
FBCF	-9,90%	-2,15	-3,81%	-0,83	-6,09%	-1,32
publique	-10,00%	-0,83	-10,00%	-0,83	0,00%	0,00
privée	-9,83%	-1,32	0,00%	0,00	-9,83%	-1,32
Exportations	0,10%	0,03	0,05%	0,02	0,05%	0,02
Importations	-3,90%	1,26	-0,91%	0,29	-2,99%	0,96
Variations de stocks		0,41		0,23		0,18

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

Tableau 5 : Impacts sur les finances publiques d'une réduction de 10% des investissements par rapport à son niveau initial

	Scenario 1 : réduction de 10% des investissements globaux par rapport à leur niveau initial (Variation)	Scenario 2 : réduction de 10% des investissements publics par rapport à leur niveau initial (Variation)	Scenario 3 : réduction de 10% des investissements privé par rapport à leur niveau initial (Variation)
Total des dépenses	-3,03%	-3,03%	
Dépenses courantes	0,00%	0,00%	
Dépenses d'investissement	-10,00%	-10,00%	
Total des recettes	-0,94%	-0,76%	-0,18%
Recettes courantes	-0,73%	-0,54%	-0,19%
Recettes fiscales	-0,71%	-0,55%	-0,16%
Recettes non fiscales	-0,84%	-0,46%	-0,39%
Dons	-4,09%	-4,09%	0,00%
Solde budgétaire de base (Ecart)	0,35	0,41	-0,05
Recettes fiscales sur PIB (Ecart)	0,11	0,04	0,06

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

L'analyse des impacts des différents scénarii donne les résultats suivants :

- une baisse de 10% des investissements globaux par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,73% des recettes courantes ;
- une baisse de 10% des investissements publics par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,54% des recettes courantes ;
- une baisse de 10% des investissements privés par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,19% des recettes courantes.

Ø Baisse de 10% des investissements globaux par rapport aux prévisions initiales

Si la persistance de la crise ukrainienne et les crises politiques et sécuritaires dans la sous-région conduisent à une réduction de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales, alors cette baisse devrait conduire à une perte de croissance du PIB de 1,4 point, principalement lié à la contraction des activités des branches secondaire et tertiaire respectivement de 0,67 et 0,62 point de croissance.

Ø **Baisse de 10% des investissements publics par rapport aux prévisions initiales**

Le taux d'investissement public se situe en moyenne à 5,6% du PIB sur la période 2015-2021 pour un taux de croissance de 6,2% en moyenne annuelle sur la période 2015-2021, traduisant la volonté du Gouvernement de maintenir une forte croissance économique à travers un niveau élevé des dépenses d'investissement. Cependant, plusieurs facteurs peuvent engendrer une baisse des investissements publics. Parmi ces facteurs figurent l'obligation d'honorer les échéances de plus en plus importantes de la dette publique à court et moyen terme, les difficultés de mobilisation des ressources sur les marchés monétaire et financier, l'évolution défavorable des cours des matières premières avec une incidence négative sur la mobilisation des recettes y afférentes, ainsi que les crises sociopolitiques et les catastrophes naturelles.

Un scénario de la baisse des investissements publics de 10% en valeur par rapport aux prévisions initiales fait ressortir les effets suivants sur la croissance et partant, sur les finances publiques :

- un ralentissement de la croissance économique de près de 0,83 point, principalement dans les secteurs secondaire et tertiaire ;
- une réduction de 0,55 point du volume initial de la consommation des ménages ;
- des manques à gagner de recettes fiscales d'environ 0,55% par rapport aux prévisions initiales, particulièrement au niveau des droits et taxes à l'importation et beaucoup plus accentués au niveau des impôts indirects intérieurs.

Dans une telle situation, il importe de mettre en place des mesures efficaces afin d'atténuer les incidences sur le niveau de la croissance économique, ainsi que des recettes publiques.

Ø **Risque d'un niveau plus faible des investissements privés**

Depuis février 2022, la Côte d'Ivoire subit les effets économiques de la crise ukrainienne, avec des conséquences sur le niveau des investissements privés.

Bien que le taux d'investissement privé ne soit pas volatile, même en période de crise, en raison du lien étroit entre l'investissement privé et la croissance du PIB, les effets de cette crise pourraient se ressentir sur le niveau des investissements privés. En effet, le taux d'investissement privé est passé de 14,5% en 2018 à 15,7% en 2019 et de 15,9% en 2020 à 16,8% en 2021. En revanche, ce taux a varié de 15,7% en 2019 à seulement 15,9% en 2020.

Ainsi :

- une baisse de 5% du niveau des investissements privés par rapport à leur niveau initial correspond à une variation du stock de capital privé de 3,6% par rapport à son niveau précédent ;
- une baisse de 10% du niveau des investissements privés par rapport à leur niveau initial correspond à une variation du stock de capital privé de 3,3% par rapport à son niveau précédent ;

Si de tels scénarii se produisaient en 2022 par rapport au niveau de 2021, en raison notamment de la persistance de la crise ukrainienne et des tensions sous régionales, cela devrait conduire à une révision du taux de croissance du PIB en 2022.

Tableau 6 : Résultats des simulations d'un niveau plus faible des dépenses d'investissements privés.

Scénario	Investissement privé	Utilisation du stock de capital privé	PIB	Croissance
	%var It	%var Kt	%var PIB	point de croissance
Scénario pessimiste	-10%	3,3%	5,3%	-1,1
Scénario de base	-5%	3,6%	5,9%	-0,6
Situation de référence	0%	4,0%	6,5%	0

Source : MEF/DGE/DPPSE, résultats de simulation et calculs des auteurs

Les simulations sur l'investissement privé ont été effectuées à l'aide du modèle économétrique MECODIV2 (voir encadré 2)

II.3.1 Impact macroéconomique

A l'aide du modèle macro économétrique précité, deux équations ont été mises en évidence (équation sous la forme géométrique et celle sous la forme de modèle à correction d'erreur)¹.

Au niveau du modèle géométrique, la variable endogène (PIB) retardée est apparue non significative. Ce qui ne permet pas de capter la relation de long terme entre le stock de capital privé et le PIB. En revanche, à court terme, une diminution du stock de capital privé de 1% entraîne une baisse du PIB de 1,6%. Il n'est pas mis en évidence dans ce modèle un effet significatif de l'utilisation du stock de capital public et du capital humain.

¹ Les résultats des tests de diagnostic des résidus sont en annexe

Avec le modèle à correction d'erreur, on retrouve un signe négatif du coefficient associé à la variable endogène (PIB) retardée mais ce terme n'étant pas significatif, le modèle à correction d'erreur n'a donc pas été retenu pour l'analyse des résultats.

La simulation réalisée à l'aide des équations économétriques spécifiées dans le modèle macro économétrique conduit aux résultats suivants :

- selon le scénario central, la baisse de 5% du niveau des investissements privés conduit, toute chose étant égale par ailleurs, à une perte de croissance de 0,57 point par rapport à la situation de référence ;
- quant au scénario pessimiste (baisse de 10% du niveau des investissements privés), il ressort une perte de 1,13 point de croissance par rapport à la situation de référence.

II.3.2 Impact sur les finances publiques

La perte de croissance induite par la baisse de l'investissement privé, agit sur les finances publiques par le biais de la fiscalité indirecte et sur les recettes publiques tirées des importations. Le modèle macro économétrique permet d'établir les relations entre ces deux types de recettes et leurs assiettes respectives. Il ressort de l'estimation de ces équations qu'une perte d'un point de croissance au niveau de l'absorption (consommation et investissement) fait perdre 0,79 point de croissance au niveau de la fiscalité indirecte.

Il ressort également qu'une perte d'un point de croissance au niveau des importations fait perdre 0,04 point de croissance au niveau des recettes publiques tirées des importations.

Encadré 2 : Modèle Macro économétrique MECODIV 2

Le modèle macro économétrique MECODIV2 prend en compte les effets des politiques sectorielles sur l'économie en s'appuyant sur les données du Tableau Ressources-Emplois afin de projeter les agrégats macroéconomiques au niveau de chaque branche d'activités. La modélisation du secteur réel est basée à la fois sur les équations d'offre (production, investissement des branches), sur les équations de comportement (consommation, investissement, exportation, importation) et sur les équations de prix.

Pour chaque équation, trois types de spécification ont été adoptées : la forme tendancielle, la forme géométrique et la forme à correction d'erreur. En effet, La forme tendancielle s'appuie sur une équation linéaire, avec un polynôme de degré 1. En plus, cette forme permet de capter le taux de croissance moyen de la grandeur étudiée. Ensuite, la forme géométrique est la spécification de Koyck (1954), et permet de déterminer les élasticités de court terme et de long terme. Enfin, la forme à correction d'erreur est une spécification à la Hendry (1995) permettant de déterminer les gains ou les pertes de croissance à court terme et les élasticités de long terme.

§ Les équations d'offre

Modélisation de la fonction de production

L'équation de production (PIB) s'appuie sur la fonction de Cobb-Douglas, et une distinction est faite sur la nature du stock de capital (privé ou public). La prise en compte de certains secteurs spécifiques de production tels que les services non marchands, les bâtiments et les travaux publics, l'énergie, le transport et les télécommunications permet de refléter la nécessaire complémentarité de ces secteurs dans le processus de production des autres branches d'activités.

Sous forme mathématique, l'équation géométrique s'écrit comme suit :

$$\text{Log}(PIB_j) = \alpha_0 + \alpha_1 \text{Log}(K_j^P) + \alpha_2 \text{Log}(K_j^G) + \alpha_3 \text{Log}(L_j) + \sum_{i=1}^5 \alpha_{i+4} PIB_{F_i}$$

J : les branches de l'économie autre que les branches services non marchands (F1), bâtiments et les travaux publics (F2), énergie (F3), transport (F4) et télécommunications (F5).

K_j^P : utilisation du stock de capital privé

K_j^G : utilisation du stock de capital public

L_j : utilisation du stock de capital humain

Pour chacune des branches F_i , on écrit :

$$\text{Log}(PIB_j) = \alpha_0 + \alpha_1 \text{Log}(K_j^P) + \alpha_2 \text{Log}(K_j^G) + \alpha_3 \text{Log}(L_j) + \sum_{\substack{i=1 \\ i \neq j}}^4 \alpha_{i+4} PIB_{F_i}$$

$j=1, \dots, 4$ et j : branches services non marchands (F1), bâtiments et les travaux publics (F2), énergie (F3), transport (F4) et télécommunications (F5).

Modélisation de la fonction d'investissement

Dans ce modèle, l'investissement des branches est une fonction d'offre pour tenir compte de l'impact de l'investissement réalisé dans un secteur sur les autres. Cet effet d'entraînement de l'investissement d'un secteur vise notamment à capter notamment les effets des politiques d'investissement du Gouvernement ou du secteur privé sur l'ensemble de l'économie.

L'investissement d'une branche est modélisé en fonction de la demande espérée, de l'excès de demande, du stock de capital passé et des sources de financement (le financement intérieur à travers les crédits à moyen et long terme et le financement extérieur à travers les IDE ou les investissements de portefeuille).

Encadré 2 (suite) : Modèle Macro économétrique MECODIV 2

Modélisation de la fonction d'emploi

L'emploi est dérivé de la production intérieure comme une fonction de demande pour le travail.

§ **Les équations de demande**

Modélisation de la fonction de consommation

La demande de consommation des ménages est modélisée selon l'approche du revenu permanent (Milton Friedman, 1957). Cette approche permet de tenir compte des revenus passé, présent et futur des ménages dans leur décision de consommation.

Modélisation de la fonction de demande d'investissement

La demande d'investissement en produit i est la somme des biens i demandés à l'ensemble de l'économie par le secteur. Ces biens représentent une part fixe de l'ensemble des biens d'investissement du secteur donné.

Modélisation de la fonction d'importation

Les importations de biens et services sont modélisées en tenant compte du revenu national disponible et des prix relatifs (prix à l'importation par rapport au prix domestique).

Modélisation de la fonction d'exportation

Les exportations de biens et services sont modélisées en fonction de la demande mondiale et du prix relatif (prix à l'exportation par rapport au prix domestique) qui est un indicateur de compétitivité.

§ **Les équations de prix**

Modélisation des prix à la production

Le prix à la production d'une branche est modélisé en prenant en compte l'ensemble des coûts ayant permis de produire. Il s'agit des coûts liés à l'utilisation du stock de capital (public, privé et humain) et ceux liés à l'acquisition de consommations intermédiaires.

Modélisation des prix de la demande

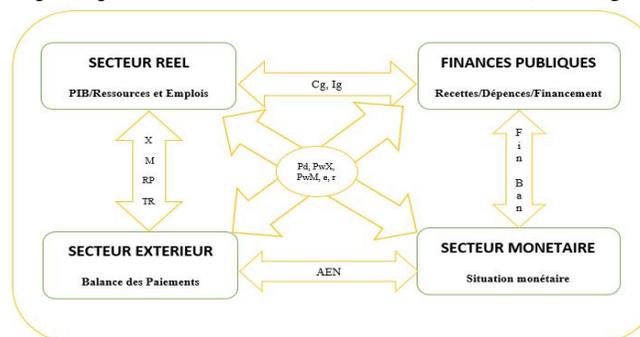
Le prix de la demande totale a été modélisé à partir des ressources, en tenant compte de l'équilibre ressources-emplois. Une fois, le prix à la production connu, le prix de la demande totale est fonction du prix à l'importation. On a rajouté le facteur pression de la demande car c'est un facteur qui affecte les prix à la consommation.

Modélisation des coûts salariaux

Les coûts salariaux sont affectés à la fois par l'effectif qui est la quantité et par le prix de la demande totale

Toutes ces équations sont estimées économétriquement. Les élasticités qui en ressortent permettent d'effectuer des projections sur le court, moyen et long terme.

Les autres secteurs de l'économie (secteur des administrations publiques, secteur extérieur, secteur monétaire) sont également pris en compte dans le modèle macro économétrique.



II.4. RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DES COURS ET DE LA PRODUCTION DE CACAO

II.4.1. Risques liés aux fluctuations des cours du cacao

L'économie ivoirienne demeure relativement vulnérable face aux fluctuations des prix du cacao, principal produit d'exportation du pays. En termes de finances publiques, ces fluctuations se traduisent par un impact sur les recettes liées à cette spéculation, notamment les droits d'enregistrements et les taxes à l'exportation du cacao. Par ailleurs, l'instabilité des cours du cacao avec ses effets indirects sur la croissance économique aurait également des incidences sur les autres recettes fiscales directes et indirectes.

Une simulation de l'impact de ces cours mondiaux de cacao, suivant les trois scénarii ci-après, montre les résultats suivants sur l'activité économique et les finances publiques.

- Scénario 1 : baisse de 10% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 2 : baisse de 5% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 3 : hausse de 10% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 2 : baisse de 30% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 3 : hausse de 30% du prix du cacao à l'international.

L'analyse dynamique des résultats des différentes simulations montre qu'une baisse de 10% du prix international du cacao entraîne, respectivement à court et moyen terme, une contraction de la croissance de 0,2 point de pourcentage et 0,4 point de pourcentage.

En effet, la baisse de 10% du prix international du cacao entraîne à court terme un manque à gagner sur le revenu des ménages de 1,7 point par rapport à sa valeur de référence dès la première année. Le manque à gagner sur le revenu des ménages augmente très vite à moyen terme si des mesures adéquates ne sont pas prises. Ce qui a pour conséquence la baisse des investissements et de la consommation des ménages.

Cette simulation indique aussi qu'une baisse du prix international du cacao conduit à une réduction des exportations la première année du choc, induisant des entrées en stocks plus élevées. Si des mesures adéquates ne sont pas prises, la baisse des exportations serait plus forte et pourrait décourager la production.

L'impact à court terme sur le budget se traduit par la baisse des recettes budgétaires de 2,1 points de pourcentage. Cette baisse serait de 2,2 points de pourcentage à moyen terme. La baisse des recettes budgétaires est principalement liée aux taxes à l'exportation.

Tableau 7 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence

Libellés	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence									
	Scénario 1 (baisse de 10%)		Scénario 2 (baisse de 5%)		Scénario 3 (hausse de 10%)		Scénario 4 (baisse de 30%)		Scénario 5 (hausse de 30%)	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT	CT	MT	CT	MT
PIB réel (PIB)	-0,20%	-0,42%	-0,10%	-0,21%	0,20%	0,42%	-0,61%	-1,26%	0,60%	1,26%
Recettes fiscales	-2,14%	-2,24%	-1,09%	-1,14%	2,18%	2,29%	-6,42%	-6,72%	6,54%	6,87%
Chiffre d'affaires des entreprises	-0,70%	-0,91%	-0,35%	-0,46%	0,70%	0,93%	-2,11%	-2,73%	2,10%	2,79%
Revenus des ménages	-1,70%	-1,79%	-0,86%	-0,91%	1,73%	1,82%	-5,10%	-5,37%	5,19%	5,46%
Consommation des ménages	-0,48%	-0,60%	-0,25%	-0,31%	0,50%	0,63%	-1,44%	-1,80%	1,50%	1,89%
Investissement total	-4,37%	-4,77%	-2,22%	-2,43%	4,46%	4,88%	-13,11%	-14,31%	13,38%	14,64%
Exportations total	-0,48%	-0,74%	-0,23%	-0,36%	0,45%	0,72%	-1,44%	-2,22%	1,35%	2,16%
Importations total	-1,91%	-2,02%	-0,98%	-1,03%	1,96%	2,08%	-5,73%	-6,06%	5,88%	6,24%

Source : Résultats de simulation DPPSE

Certaines mesures peuvent permettre de réduire ces risques. Il s'agit, entre autres, de :

- la maîtrise de l'offre à travers la poursuite ou non des politiques impactant la production nationale ;
- l'accélération de la transformation des produits agricoles par le biais d'un code d'investissement incitatif ;
- la mise en œuvre effective de l'accord de partenariat entre la Côte d'Ivoire et le Ghana (industrialisation, promotion de la consommation, lutte contre les maladies virales, l'harmonisation des politiques commerciales entre la Côte d'Ivoire et le Ghana) ;
- la fiabilisation des acteurs de la filière sur toute la chaîne des valeurs : acheteurs, exportateurs, transformateurs et contreparties internationales ;
- la mise en place d'entreprises spécialisées dans la transformation de la matière première de manière à capter localement une partie de la valeur ajoutée générée par l'industrie mondiale du chocolat ;
- le renforcement de la capacité de stockage des principaux pays producteurs en vue de réguler les volumes à mettre sur le marché dans une situation de baisse des cours.

II.4.2. Risques liés à la variation de la production de cacao

La production de cacao demeure conditionnée par plusieurs facteurs dont les aléas climatiques qui découlent de la mauvaise pluviométrie et de la pluviosité (mauvaise répartition des pluies). Ainsi, la sécheresse de 2016 a eu pour conséquence une baisse de la production de cacao de 10,5%. Sur la période 2020-2027, la production de cacao pourrait enregistrer des baisses se situant entre 0,2% et 5,8% sur la base des hypothèses du cadrage macroéconomique. La production de cacao a enregistré une baisse de 5,8% en 2022 par rapport à la production de 2021. Un scénario de 10% de baisse de la production de cacao entraîne toute chose égale par ailleurs la baisse de 3,4% du taux de croissance de l'agriculture d'exportation.

Tableau 8 : Résultat de la simulation de la baisse de la production du cacao sur la croissance de l'agriculture d'exportation

Produits (en milliers de tonnes)	2022	2023	2023	2023
			Simulation (Baisse de 0% de la production de cacao par rapport à 2022)	Simulation (Baisse de 10% de la production de cacao par rapport à 2022)
Café	105,0	90,0	105,0	90,0
Cacao	2 100,0	2 130,0	2 100,0	1 917,0
Bananes	574,1	614,3	574,1	614,3
Ananas	80,5	88,7	80,5	88,7
Coton graine	582,5	641,8	582,5	641,8
Huiles de palme	649,4	701,3	649,4	701,3
Sucre	184,2	187,9	184,2	187,9
Caoutchouc	1 050,0	1 123,5	1 050,0	1 123,5
Anacarde	1 038,5	1 109,0	1 038,5	1 109,0
Taux de croissance Agriculture d'exportation		3,0%	3,0%	-3,4%

Source : Résultats de simulation DPPSE

Le risque lié à la variation de la production est évalué à partir de la simulation de l'impact d'une baisse de 10% de production de cacao sur la croissance et les recettes de l'Etat.

Un choc de baisse de 10% de la production de cacao entraîne, toute chose étant égale par ailleurs, une réduction de la croissance économique de 0,87 point de pourcentage (Voir tableau 9).

Tableau 9 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 10% de volume de production de cacao sur l'offre des branches d'activité

Agrégats	Croissance sectorielle (en pourcentage)	Contribution à la croissance (en point de croissance)
PIB	-0,87%	-0,87
Valeur ajoutée du primaire	-2,23%	-0,42
Valeur ajoutée du secondaire	-0,29%	-0,06
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-0,84%	-0,36
Branches non marchandes	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	-0,56%	-0,01
Impôts sur les exportations	0,00%	0,00
Autres impôts sur les produits	-0,51%	-0,02
Subventions sur les produits	-0,68%	0,00

Source : MEF/DGE/DPPSE

Du côté de la demande, la consommation des ménages reculerait d'environ 0,90% par rapport à son niveau initial et devrait faire perdre 0,59 de point de croissance du PIB (tableau 10).

Tableau 10 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 5% de volume de production de cacao sur la demande globale

Agrégats	Croissance sectorielle* (en pourcentage)	Contribution à la croissance (en point de croissance)
Consommation finale	-0,74%	-0,55
Consommation des ménages	-0,90%	-0,59
FBCF	-0,15%	-0,03
Exportations	0,07%	0,02
Importations	-0,39%	-0,10
Variations de stocks	-106 777	-0,41

Source : MEF/DGE/DPPSE

* Variation absolue pour les variations de stocks

Par ailleurs, à variables constantes (y compris le prix CAF du cacao) et à politique fiscale inchangée, une baisse de 10% du volume de production de cacao entraîne une baisse de 0,48% des recettes fiscales.

Tableau 11 : Évaluation des Pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux (en pourcentage du niveau initial)

Type de recettes	Variation de perte de recettes
Total des recettes	-0,41%
Recettes courantes	-0,45%
Recettes fiscales	-0,48%
Recettes non fiscales	-0,37%

Source : MEF/DGE/DPPSE

Le risque de baisse de la production peut être mitigé par les mesures suivantes :

- consolider la politique de diversification de l'économie et surtout par l'accélération de la transformation du cacao ;
- lutter contre les maladies ravageuses telles que le Swollen Shoot qui sont source de destruction de plantation ;
- poursuivre la recherche à travers des conventions entre le Conseil Café-Cacao d'une part et d'autre part le CNRA et le FIRCA en vue de mettre en place des protocoles de production innovants.

Encadré 3: Risque lié à la réglementation de l'UE relative à l'entrée des matières premières et des produits dérivés sur son marché

A compter du 29 décembre 2024, l'UE met en place un mécanisme pour contrôler l'entrée de matières premières et leurs produits dérivés (cacao, café, boeuf, huile de palme, hévéa, bois, soja) sur son marché.

Il aura donc un risque d'interdiction d'entrée sur le territoire de l'UE sur la base d'une déclaration de diligence raisonnée relative à la :

- **Traçabilité** des produits, notamment leur géolocalisation au moment de la production.
- **Durabilité**, en prouvant que ledit produit ne provient pas d'une parcelle déforestée avant la date butoir du **31 Décembre 2020**.
- **Légalité** du produit, qui prouve qu'il a été produit dans le respect de la législation nationale pertinente en vigueur et dans le respect des droits humains internationaux.

La Commission Européenne mettra en place un système de classification des pays par niveau de risque. Aux trois niveaux de classification définis : **faible, standard, élevé**, seront attribués des contrôles plus ou moins significatifs.

Les principaux indicateurs d'identification des niveaux de risques sont : :

- Le taux de déforestation dans un pays donnée
- Le taux d'expansion des terres agricoles
- Ou encore la tendance de productions des produits de base.

Le Règlement envisage que jusqu'à 9% des produits issus de pays considérés « risque élevé » soient contrôlés, pour 1% pour les pays identifiés « risque faible ».

Mesures de mitigation du risque :

Pour faire face à ce risque, le Gouvernement de Côte d'Ivoire s'est doté d'une stratégie visant à garantir la durabilité de la filière cacao qui se décline en un programme triennal (2023- 2025). De façon spécifique, cette stratégie se décline en trois (3) axes d'interventions :

- L'amélioration des revenus des producteurs de cacao et leur bien-être : système unifié de traçabilité et de certification du cacao durable en Côte d'Ivoire
- La lutte contre la déforestation : système de surveillance des forêts et d'alertes précoce de la déforestation incluant l'élaboration de la carte d'occupation des sols;
- La lutte contre le travail des enfants : Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Au niveau du CCC, le recensement des producteurs et la géolocalisation de leur plantation permettra d'assurer la traçabilité de la production nationale. Une norme a été créée dite Norme Africaine du cacao durable qui permettra de garantir que la production nationale est issue des zones non protégées et non produite dans les conditions de pire exploitation du travail des enfants.

II.5. RISQUES LIES A LA HAUSSE DU PRIX DU PETROLE BRUT ET DU PRIX DE L'ELECTRICITE

II.5.1. Méthodologie

La démarche méthodologique utilisée est basée sur l'utilisation du Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC) dynamique micro simulé de la Côte d'Ivoire pour mesurer l'impact de la fluctuation des cours du pétrole sur l'économie ivoirienne. Le MEGC permet de comprendre les effets des différents changements qui interviennent dans l'économie, en partant du marché qui est à l'origine de ces changements et en examinant leurs répercussions sur tous les marchés.

Il s'appuie sur la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de 2015 qui présente l'économie ivoirienne avec **cent-quarante-cinq (145) comptes** regroupés en **six (6) grandes catégories** interdépendantes à savoir : les facteurs de production (3), les unités institutionnelles (5), les branches ou secteurs de production (46), les produits (46), les exportations (38) et les comptes d'accumulation (2).

Les facteurs de production utilisés pour la construction de la MCS sont le travail et le capital. Ils sont utilisés dans toutes les branches de production de l'économie. Les facteurs de production émanent des ménages et reçoivent les revenus provenant de la vente de leurs services aux activités de production. Ces revenus sont perçus sous forme de salaire et de loyer du capital, et sont ensuite distribués aux ménages.

Les unités institutionnelles sont représentées par les ménages, les entreprises, le gouvernement et le reste du monde.

Les branches de production, au nombre de quarante-six (46) comptes, produisent chacune un produit. La MCS présente donc **quarante-six (46) comptes de produits**. Les branches tirent leurs revenus de la vente des produits dans l'économie et à l'extérieur au travers des exportations.

Les produits sont achetés par les ménages et par les branches de production. C'est par exemple l'eau, des produits de l'industrie agroalimentaire, de la restauration, et des transports et communication pour ne citer que ceux-là qui sont demandés par toutes les autres branches.

Les comptes d'exportations concernent trente-huit (38) comptes. Ils interagissent avec le reste du monde et les produits.

Le compte d'accumulation est constitué de deux (2) comptes à savoir le compte d'investissement et le compte des variations de stocks. Les revenus d'investissement proviennent des épargnes des (9) neuf catégories de ménages, des firmes, du gouvernement et du reste du monde.

II.5.2. Résultats liés à la hausse du prix du pétrole brut

1. Simulation et points d'entrée du choc

Le point d'entrée du choc est le prix mondial du prix du baril du pétrole. Les chocs de hausse des cours du baril du pétrole ont été simulés à l'aide d'un Modèle d'Equilibre Général Calculable dynamique sur un horizon de 3 ans. En effet, le choc est fait sur la première année et les prix restent inchangés à la deuxième et troisième année. Les effets de très court terme (1 an) et de court terme (3 ans) sont observés. Les différentes simulations sont les suivantes :

- ü une hausse de 5% du prix du baril de pétrole ;
- ü une hausse de 10% du prix du baril de pétrole ;
- ü une hausse de 20% du prix du baril de pétrole.

2. Présentation des résultats

Les résultats sont présentés selon l'impact macroéconomique et l'impact sur les finances publiques.

Tableau 12 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la hausse du prix du pétrole

Agrégats	Augmentation de 5%		Augmentation de 10%		Augmentation de 20%	
	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)
PIB Réel	-0,02%	-0,01%	-0,05%	-0,02%	-0,08%	-0,04%
PIB Courant	0,28%	0,08%	0,58%	0,18%	1,12%	0,32%
Déflateur	0,30%	0,09%	0,63%	0,20%	1,20%	0,36%
Indice Harmonisé des prix à la consommation (IHPC)	0,27%	0,08%	0,56%	0,18%	1,08%	0,32%
Prix mondial du baril de pétrole	5%	1,47%	10,00%	3,13%	20,00%	5,88%
Revenu du gouvernement	0,22%	0,06%	0,45%	0,14%	0,88%	0,24%
Revenu des Firmes	0,27%	0,08%	0,56%	0,18%	1,08%	0,32%
Revenu des ménages	0,29%	0,09%	0,60%	0,19%	1,16%	0,36%
Revenu du reste du monde	0,82%	0,24%	1,71%	0,53%	3,28%	0,96%
Consommation finale des ménages	0,27%	0,08%	0,55%	0,17%	1,08%	0,32%
Épargne des ménages	0,30%	0,09%	0,62%	0,19%	1,20%	0,36%
Épargne des firmes	0,27%	0,08%	0,57%	0,18%	1,08%	0,32%
Épargne du gouvernement	0,53%	0,16%	1,10%	0,34%	2,12%	0,64%
Investissement total	0,25%	0,07%	0,52%	0,16%	1,00%	0,28%
Investissements Privés	0,25%	0,07%	0,51%	0,16%	1,00%	0,28%
Investissements publics	0,19%	0,06%	0,40%	0,13%	0,76%	0,24%
Importations des biens	1,22%	0,36%	2,52%	0,79%	4,88%	1,44%
Exportations de biens	0,76%	0,22%	1,56%	0,49%	3,04%	0,88%
Demande internationale totale	0,39%	0,11%	0,81%	0,25%	1,56%	0,44%

Source : MEF/DGE/DPPSE

Tableau 13 : Impacts des risques liés à la hausse du prix du pétrole sur les variables des finances publiques

TYPE DE RECETTES	Augmentation de 5%		Augmentation de 10%		Augmentation de 20%	
	Très court terme	Court terme	Très court terme	Court terme	Très court terme	Court terme
Recettes totales du Gouvernement provenant des impôts sur le revenu des ménages (TDHT)	0,37%	0,11%	0,76%	0,22%	1,48%	0,44%
Recette publique totale des impôts indirects sur les produits de base (TICT)	0,05%	0,01%	0,19%	0,05%	0,20%	0,04%
Recettes totales du Gouvernement provenant des droits d'importation (TIMT)	0,60%	0,17%	1,24%	0,35%	2,40%	0,68%
Recettes totales du Gouvernement	0,22%	0,06%	0,45%	0,13%	0,88%	0,24%

Source : MEF/DGE/DPPSE

En conclusion, il ressort qu'à court terme, une hausse des cours du baril de pétrole de 5% réduit la croissance de seulement 0,02 point et provoque une augmentation du taux d'inflation de 0,27 point. Les effets de court terme sont plus importants sur l'inflation que sur la croissance. Ce qui favorise l'augmentation des recettes de l'Etat comme indiqué dans le tableau 12. Les effets d'une hausse de baril de 5% finissent par s'estomper à la troisième année.

Toutefois, la persistance de l'inflation aura des conséquences plus graves sur la croissance et ainsi nuire notamment, à l'augmentation des recettes de l'Etat.

II.5.3. Résultats liés à la hausse du prix de l'électricité

1. SIMULATION ET POINTS D'ENTRÉE DU CHOC

Le point d'entrée du choc est le prix mondial du prix du baril du pétrole. Les chocs de hausse des cours du baril du pétrole sont simulés à l'aide d'un Modèle d'Equilibre Général Calculable dynamique sur un horizon de 3 ans. En effet, le choc est fait sur la première année et les prix restent inchangés à la deuxième et troisième année. Les effets de très court terme (1 an) et de court terme (3 ans) sont observés. Les différentes simulations sont les suivantes :

- ü une hausse de 10% du prix de l'électricité ;
- ü une hausse de 15% du prix de l'électricité.

2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats sont présentés selon l'impact macroéconomique et l'impact sur les finances publiques.

Tableau 14 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la hausse du prix de l'électricité

Agréats	Augmentation de 10%		Augmentation de 15%	
	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)
PIB Réel	-0,01%	0,00%	-0,01%	0,00%
Indices Harmonisé des prix à la consommation (IHPC)	0,01%	0,00%	0,01%	0,00%
Revenu du gouvernement	0,05%	0,00%	0,08%	0,00%
Revenu des Firmes	0,01%	0,00%	0,01%	0,00%
Revenu disponible des ménages ruraux	0,00%	0,00%	-0,01%	0,00%
Revenu disponible des ménages urbains	-0,01%	0,00%	-0,01%	0,00%
Valeur ajoutée des branches	-0,20%	0,00%	-0,30%	0,00%
Consommation finale des ménages	-0,01%	0,00%	-0,01%	0,00%
Investissement total	0,06%	0,00%	0,09%	0,00%
Investissements Privés	0,07%	0,00%	0,10%	0,00%
Investissements public	0,01%	0,00%	0,02%	0,00%

Sources : MEF/DGE/DPPSE

Tableau 15 : Impacts des risques liés à la hausse du prix de l'électricité sur les variables des finances publiques

Agréats	Augmentation de 10%		Augmentation de 15%	
	Très court terme	Court terme	Très court terme	Court terme
Recette sur la taxe indirecte totale	0,45%	0,00%	0,68%	0,00%
Recette provenant des taxes firme totale	-0,01%	0,00%	-0,01%	0,00%
Recette provenant des taxes sur la production des biens	0,37%	0,00%	0,56%	0,00%
Recettes totales du Gouvernement provenant des droits d'importation (TIMT)	-0,01%	0,00%	-0,02%	0,00%
Recettes totales du Gouvernement	0,05%	0,00%	0,08%	0,00%

Sources : MEF/DGE/DPPSE

En conclusion, il découle qu'à très court terme, si une hausse du prix de l'électricité atteint 10%, cela réduit la croissance de seulement 0,01 point contre une augmentation du taux d'inflation de 0,01 point. Les effets de très court terme sont plus importants sur l'inflation que sur la croissance. Ce qui favorise l'augmentation des recettes de l'Etat comme indiqué dans le tableau 14. Les effets d'une hausse du prix de l'électricité de 10% et voir de 15% n'ont pas de réel impact à partir de la seconde et troisième année sur l'économie car ils finissent par s'estomper.

Toutefois, la persistance de l'inflation induit par d'autres effets autre que l'électricité pourrait avoir des conséquences plus graves sur la croissance et ainsi nuire notamment, à l'augmentation des recettes de l'Etat.

Encadré 4 : Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC)

Le modèle d'Equilibre Général Calculable s'appuie sur une matrice de comptabilité sociale qui décrit :

- les facteurs de production fournis par les agents économiques ;
- les transferts des agents économiques, les impôts directs payés par ceux-ci, leur consommation finale, leurs exportations (reste du monde) et leurs investissements ;
- la demande de capital de la branche d'activité j, la taxe sur la production payée par la branche j, la consommation intermédiaire en produit i de la branche j ;
- les produits i qui sont importés par le reste du monde, sur lesquels sont prélevés des taxes et qui sont utilisés en tant que consommations intermédiaires par la branche d'activité ;
- les produits x qui sont exportés par la branche d'activités et sur lesquels il est prélevé des taxes à l'exportation ;
- les investissements en produits i et autres investissements, les variations de stocks en produit i.

Le modèle vise à observer les changements qui interviennent dans la matrice de comptabilité sociale en cas de choc. C'est pourquoi le modèle met en évidence les formes fonctionnelles entre les différents agrégats. A titre d'illustration, quelques équations qui décrivent le fonctionnement de l'économie sont présentées.

§ **Bloc facteurs de production**

Pour dégager de la marge, le producteur fait la demande de facteurs de production que sont le capital et le travail suivant la combinaison qui lui sied.

$VA=f_1(LD, KD)$ et $LD=f_2(KD)$.

§ **Bloc production**

En plus des facteurs de production utilisé pour produire, le producteur a recours aux biens intermédiaires. Les consommations intermédiaires utilisées sont donc fonction de la demande de biens intermédiaires.

$CI=f_3(DIT)$ et $XST=f_4(VA, CI)$

§ **Bloc Revenu et Epargne**

Les revenus proviennent des revenus issus de la rémunération des facteurs de production (travail et capital) et de ceux issus des transferts inter agents. Chaque catégorie de ménages reçoit une part fixe de la masse salariale totale payée pour chaque catégorie de travailleurs pour chacun des marchés d'emploi. De même, les ménages, les entreprises et le reste du monde reçoivent une part des revenus du capital. Enfin, les ménages, les entreprises et le gouvernement reçoivent des transferts des autres agents. Le reste du monde reçoit également les revenus issus des importations effectués par les autres agents.

L'épargne est soit une fonction linéaire (dans le cas des ménages et des entreprises) ou un résidu (dans le cas du gouvernement) du revenu disponible, revenu obtenu en déduisant les taxes payées et éventuellement les transferts versés.

§ **Bloc demande**

Dans le modèle, les ménages fixent leur budget de consommation pour maximiser leur bien-être en fonction de leurs préférences individuelles plutôt que de conjecturer que les parts budgétaires du panier de consommation du ménage sont constantes. Cette hypothèse est prise dans le but de maximiser une fonction d'utilité de type « Stone-Geary ». Il est également postulé l'hypothèse que la répartition des biens d'investissement dans le budget total d'investissement se fait en maintenant des parts budgétaires fixes. Il est également fait cette hypothèse pour déterminer le comportement de dépenses de l'État.

§ **Bloc Prix**

Différents prix sont pris en compte dans le modèle, notamment le prix des facteurs de production, les prix à la production, les prix des composantes de la demande intérieure, le prix mondial à l'exportation et à l'importation.

Comme VA et CI sont endogènes dans l'équation qui les lie à la production, le prix à la production est déduit à partir du prix de la valeur ajoutée et du coût des consommations intermédiaires. Ce principe est utilisé lorsqu'une grandeur est spécifiée en fonction d'autres grandeurs dans le modèle comme la consommation et la valeur ajoutée : $XST = f_4(VA, CI)$: coefficient de pondération = $(VA/XST, CI/XST)$, $PC = f_5(IM, DD)$: coefficients de pondération = $(IM/Q, D/Q)$, $VA = f_1(LD, KD)$: coefficients de pondération = $(LD/VA, KD/VA)$

Le prix des consommations intermédiaires est une moyenne des prix des demandes intermédiaires de la branche.

Les prix à l'exportation et à l'importation sont linéaires par rapport au prix mondial à l'exportation ou à l'importation.

Divers indices de prix sont également pris en compte dans le modèle : déflateur du PIB, indice du prix à la consommation, indice du prix des biens d'investissement et indice des prix de la consommation publique

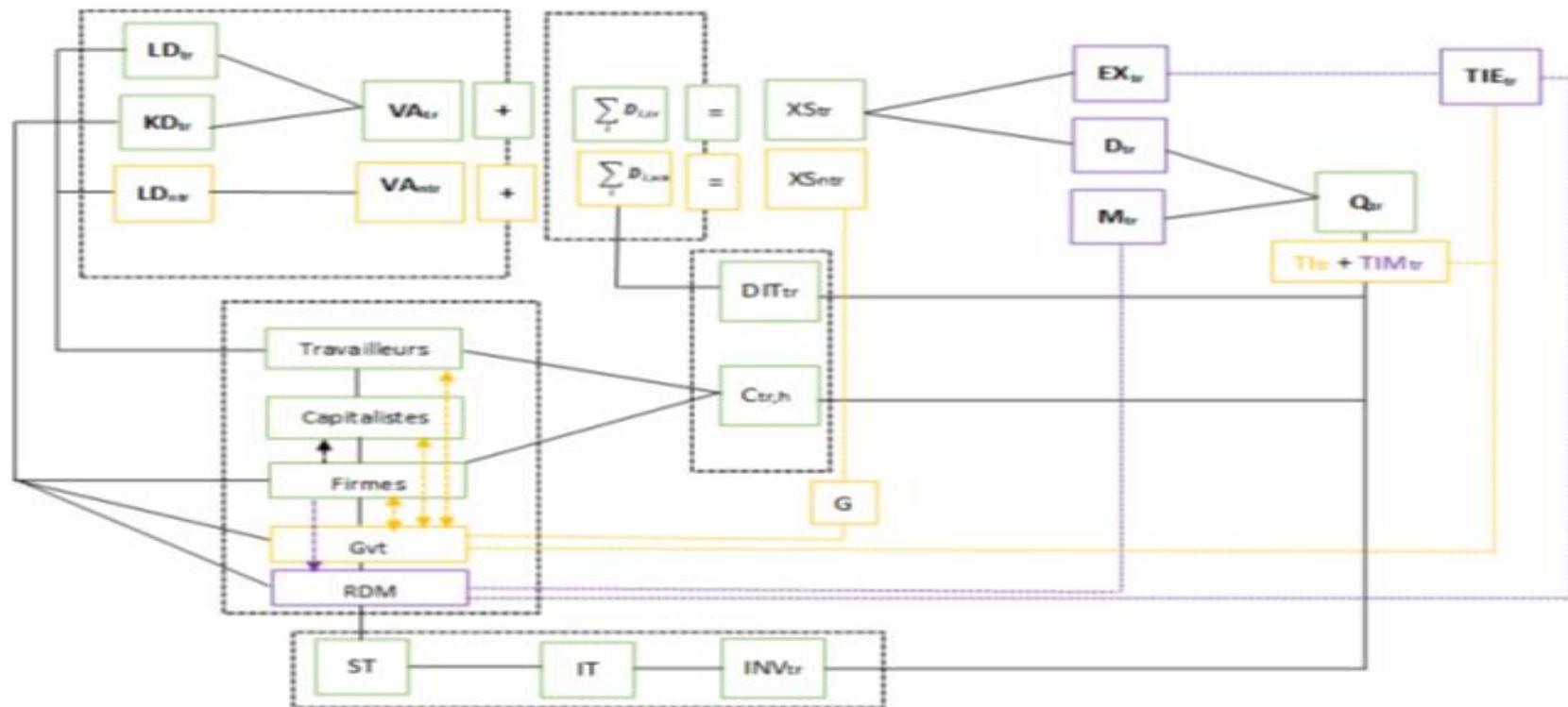
§ **Equilibre**

L'équilibre se fait à la fois sur les différents marchés à savoir le marché des produits, du travail et du capital mais en appliquant le principe de Walras.

§ **Bouclage et fermeture**

Le bouclage, ou fermeture du modèle, indique les différentes hypothèses macroéconomiques retenues.

SCHEMA DU MODELE



II.6. RISQUES LIES A LA BAISSSE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Dans un contexte mondial marqué par un retour progressif de la croissance économique après avoir subi les effets néfastes de la pandémie à coronavirus, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et surtout de la guerre en Ukraine, de nombreuses incertitudes pourraient apparaître sur le financement des économies.

En effet, il sied de noter que la guerre en Ukraine a provoqué un resserrement massif des politiques monétaires des banques centrales afin d'endiguer l'inflation.

Cependant, force est de constater que ce durcissement brutal des conditions financières mondiales, pourrait fortement avoir des répercussions sur les conditions de crédit et des finances publiques dans les pays émergents et en développement.

En tenant compte de l'évolution du risque de crédit, ou du risque de taux d'intérêt ainsi que la réduction de l'espace budgétaire, une baisse de l'investissement public en Côte d'Ivoire sur la période 2024-2026 pourrait être envisagé en dépit de la forte croissance économique.

En perspective, encore une fois, les tensions du secteur financier pourraient s'amplifier et créer un phénomène de contagion, ce qui affaiblirait l'économie réelle à cause d'une forte détérioration des conditions de financement et obligerait les banques centrales à revoir encore leurs orientations. Dans la plupart des cas, cette situation provoquerait une augmentation des coûts de l'emprunt, le ralentissement de la croissance, les situations de surendettement et de baisse des investissements.

IL S'AGIT DE SIMULER UN SCENARIO DE SENSIBILITE AU PRODUITS INTERIEUR BRUT (PIB)

- Scénario1 : Choc négatif de 20% sur les investissements publics
- Scénario2 : Choc négatif de 50% sur les investissements publics

Dans le scénario de référence, qui suppose que les récentes tensions du secteur financier seront maîtrisées, contre des scénarios alternatifs où la variable simulée à savoir l'investissement public connaîtra une baisse significative à cause de la politique monétaire restrictive. Cette simulation permettra de quantifier l'effet d'une baisse de l'investissement de 20% et de 50% sur les variables telles que la production, l'inflation, la consommation publique, et bien autres variables.

Impact macroéconomique des risques liés à la baisse des investissements publics

Les résultats des simulations des risques liés à la baisse des investissements publics montre un effet plus prononcé pour une baisse de 50% de l'investissement public sur le revenu des ménages, la consommation publique. De même, on constate que la croissance économique à prix constant connaît une baisse 1,5 point de pourcentage pour une baisse de l'investissement public. De plus, pour une baisse de l'investissement public de 50% entrainerait une baisse de la croissance économique de 3,72 points de pourcentage.

Tableau 16 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la baisse des investissements publics

Variables	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence	
	Scénario de baisse de 20% des Investissements publics	Scénario de baisse de 50% des Investissements publics
	Court Terme	Court Terme
Dépenses d'investissement public	-20%	-50%
Inflation	-0,8%	-1,75%
Revenu des ménages	-1,4%	-3,45%
Revenu du gouvernement	0,35%	0,93%
Consommation publique	-15,8%	-41,59%
PIB à prix constant	-1,5%	-3,72%

Source : MEF/DGE/DPPSE

Impact sur les finances publiques

Comme l'indique le tableau ci-dessus, l'impact de la baisse des investissements publics serait plus prononcé, relativement au choc, au niveau des recettes publiques provenant des taxes indirectes, des taxes à l'exportation et des taxes à la production.

Tableau 17 : Impacts des risques liés à la baisse des investissements publics sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence

Variables	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence
	Scénario de baisse de 20%	Scénario de baisse de 50%
Taxe directe sur les firmes	-1,12%	-3,06%
Recettes publiques totales provenant des taxes directes des ménages	-1,40%	-3,53%
Recettes publiques totales provenant des taxes à l'importation	1,70%	4,29%
Recettes publiques totales provenant des taxes à l'exportation	1,11%	2,17%

Source : MEF/DGE/DPPSE

Mesures d'atténuation des risques

Afin de réduire le risque lié à la baisse des investissements publics, des mesures d'ajustement sur le budget pourraient être effectuées à court terme. A moyen et long terme, il s'agira de mettre en œuvre des mesures d'optimisation fiscale, des dépenses et réformes budgétaires.

II.7. RISQUES LIES AU TAUX D'INFLATION

Depuis une décennie, la Côte d'Ivoire enregistre un taux d'inflation inférieure à 2%. Cependant, pour l'année 2021, le taux d'inflation est ressorti à 4,2%. Cette tendance haussière du taux d'inflation est également observée en 2022 à 5,2% largement au-dessus de la norme communautaire (3%), tirée par « les produits alimentaires et boissons non alcoolisés » (8,9%). En dehors des produits alimentaires, les postes « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (5,7%), « Transports » (6,4%), « Biens et Services » (2,8%), « restaurants et hôtels » (4,6%) ont également contribué à l'accélération de l'inflation durant le courant de l'année 2022.

Les prévisions de l'inflation sur la base des données à fin avril 2023 devraient ressortir à 3,9% en 2023 et projetées en moyenne à 2,7% par an sur la période 2024-2025. En effet, à fin décembre 2022, la croissance de l'IHPC était ressortie à 3,7% pour 2023. Ainsi, cette légère hausse de l'IHPC par rapport à la prévision de fin Décembre 2022 se justifierait essentiellement, d'une part, par la hausse du prix à la pompe du gasoil et du super entraînant de facto, une augmentation de l'indice de transport et aussi de l'augmentation des prix des hôtels et de la restauration et d'autre part, à cause de la hausse des prix des produits alimentaires, boissons non alcoolisées et dans une moindre mesure de l'électricité. Toutefois, la mise en œuvre de la mesure de la hausse des prix des factures d'électricité pourrait significativement relever le niveau de l'IHPC dans une perspective de court et moyen terme.

Une inflation trop élevée a un impact négatif sur la croissance par le canal de la baisse de la demande globale ou de la faiblesse de l'épargne. Ce qui conduirait à une baisse des recettes fiscales.

Pour évaluer le choc de l'augmentation de l'inflation sur le budget de l'Etat, il est simulé l'impact d'un changement à la hausse du taux d'inflation de 2 points de croissance.

Tableau 18 : Impact de court terme d'une hausse de l'inflation de 2 points de pourcentage

Rubrique	Taux de croissance
PIB	-0,96%
Consommation finale	-2,51%
Consommation des ménages	-2,99%
FBCF	-0,74%
Exportations	0,13%
Importations	-1,01%
Variations de stocks	152 826

Source : MEF/DGE/DPPSE

Toute déviation à la hausse de l'inflation de 2 points de pourcentage a pour conséquence une baisse de la croissance économique. Cependant, l'effet combiné de l'augmentation du prix à la consommation et de la baisse de l'activité économique aura un impact négatif sur les recettes fiscales que si le taux d'épargne baisse de plus de 1,12 point de pourcentage. Dans un tel cas, le taux de croissance économique baisserait de près de 0,96 point, en raison notamment des baisses de la consommation des ménages (2,99 points de croissance en moins) et de la formation brute de capital fixe de près de 0,74 point de croissance. Pour une augmentation de l'inflation de 2 points de croissance, il est donc possible de déterminer les pertes de recettes fiscales en fonction de la déviation de plus de 1,12 point de pourcentage du taux d'épargne.

Enfin, il ressort à la conclusion que le risque de pertes de recettes fiscales est d'autant plus élevé que la déviation à la hausse du taux d'inflation est élevée. En effet, une forte variation à la baisse du taux d'épargne sera probablement observée si l'inflation est d'autant plus élevée.

II.7.1. Mesures de mitigation

A court terme :

- Ø mettre en œuvre une action coordonnée et dynamique entre les acteurs, les consommateurs et les commerçants pour le contrôle des prix ;
- Ø mettre en œuvre un dispositif efficace et répressif pour contrôler de façon optimale le niveau des prix ;

A moyen et long terme :

- Ø investir dans la diversification des sources de production d'énergie ;
- Ø lutter contre la corruption et mettre en place des infrastructures pour l'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires ;
- Ø mener des politiques de transformation et de production des biens manufacturiers.

II.8. RISQUE D'UN FAIBLE NIVEAU DE PRODUCTION ENERGETIQUE

Le système de production énergétique de la Côte d'Ivoire est soumis à des risques suivants :

- ü l'insuffisance de l'offre de gaz naturel qui limiterait la production thermique d'électricité ;
- ü les pannes sur des ouvrages de production thermiques et de fourniture de gaz naturel ;
- ü la baisse du niveau de l'eau dans les barrages hydroélectriques rendrait insuffisant le niveau de production d'électricité ;
- ü les retards sur les plans d'investissements.

Cette situation a engendré en 2021 une perte de production de 432 GWH, soit une baisse d'environ 3% par rapport au niveau du plan de production initial qui était estimé à 12 811,1 GWH.

Au regard de l'importance que revêt l'utilisation de l'électricité pour les agents économiques (ménages, entreprises, administration), la baisse de la production de l'électricité devrait avoir un effet négatif sur le PIB et par ricochet sur les finances publiques.

Pour ce faire un scénario d'une baisse de 3% de la production de l'électricité a été simulé. Les résultats sur le cadre macroéconomique et les finances publiques sont présentés ci-après :

II.8.1. Impact macroéconomique

La baisse de 3% de la production de l'électricité a conduit à une perte de croissance de 0,5 point de pourcentage en 2021. Le taux de croissance final s'établit à 6% contre 6,5% initialement.

Au niveau de l'offre, les secteurs les plus affectés sont le BTP (-1,67%), l'industrie alimentaire (-1,32%), Autres industries manufacturières (-1,24%) les services aux entreprises (-1,10%) et les services de télécommunications (-1,58%). S'agissant de la demande, la composante la plus affectée est l'investissement (-2,43%).

Tableau 19 : Résultat de la simulation d'un choc négatif de l'offre de l'électricité sur l'offre et la demande des branches d'activité

Rubrique	Taux de croissance	Contribution à la croissance
PIB	-0,5%	-1,26
OFFRE		
Valeur ajoutée du primaire	0,00%	0,00
Agriculture vivrière	0,00%	0,00
Agriculture d'exportation	0,00%	0,00
Elevage et pêche	0,00%	0,00
Sylviculture	0,00%	0,00
Valeur ajoutée du secondaire	-1,40%	-0,28
Industries extractives	0,00%	0,00
Industries alimentaires (hors transformation)	-1,32%	-0,06
Industries de transformation (cacao, café, etc.)	0,00%	0,00
EGE	-6,10%	-0,05
BTP	-1,67%	-0,07
Raffineries	-0,42%	-0,003
Autres industries manufacturières	-1,24%	-0,05
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-1,12%	-0,47
Commerce	-1,08%	-0,15
Transport	-1,15%	-0,10
Télécommunication	-1,58%	-0,03
Services financiers et assurance	-0,84%	-0,01
Services aux entreprises	-1,10%	-0,04
Autres services	-1,19%	-0,12
Branches non marchandes	0,00%	0,00
SIFIM	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	0,15%	-0,004
Subventions sur les produits	-0,50%	0,00

Tableau 19 : Résultat de la simulation d'un choc négatif de l'offre de l'électricité sur l'offre et la demande des branches d'activité (suite)

DEMANDE		
Rubrique	Taux de croissance	Contribution à la croissance
Consommation finale	-0,07%	0,00
Consommation des ménages	-0,36%	0,00
FBCF	-2,43%	-0,02
Publique	-1,87%	-0,01
Privée	-3,23%	-0,03
Exportations	-0,58%	0,00
Importations	-0,88%	0,00
Variations de stocks		0,04

Source : MEF/DGE/DPPSE

II.8.2. Impact sur les finances publiques

La baisse du volume de production d'électricité a un impact sur le niveau des recettes liées à la consommation (consommation intermédiaire des entreprises et consommation finale des ménages et des administrations) et à l'exportation de l'électricité. En effet, les recettes tirées découlent du volume et du prix moyen calculé. Ainsi, il est attendu une baisse des recettes fiscales de 0,82% par rapport à son niveau initial.

On constate que la baisse de la production d'électricité affecte tous les secteurs stratégiques à savoir les industries, le transport, les télécommunications. En outre, la baisse de la production industrielle aura pour conséquence une diminution de la production des biens et services.

Cette baisse de l'activité dans le secteur secondaire impacte négativement l'ensemble des composantes du secteur tertiaire. En effet, il faut noter que la baisse de la valeur ajoutée des différentes branches d'activités influence fortement la mobilisation des ressources publiques. Il faut signaler que toute perte de plus-value entraîne un manque à gagner dans le processus de mobilisation des recettes car la baisse des différents types d'impôts érode l'assiette fiscale voire le niveau des recettes publiques.

Au demeurant, une baisse de la production d'électricité entraîne d'une part la baisse de la valeur ajoutée dans plusieurs branches d'activités et d'autre part elle ralentit la politique de l'élargissement de l'assiette fiscale. A cet effet, cette baisse de la production de l'électricité va induire le ralentissement de plusieurs unités de productions.

Tableau 20 : Évaluation des pertes de recettes par rapport aux niveaux initiaux

Type de recettes	Variation de perte de recette
Total des recettes	-0,77%
Recettes courantes	-0,71%
Recettes fiscales	-0,82%
Recettes non fiscales	-0,37%

Source : MEF/DGE/DPPSE

II.8.3. Mesures de mitigation

Afin de réduire la probabilité de survenance de la crise énergétique, il faut mettre en place un ensemble de mesure à savoir : accélérer la mise en œuvre des plans d'investissement du secteur d'électricité (Production-Transport-Distribution) afin d'assurer la continuité de la fourniture de l'électricité et d'assurer la dynamique de l'activité économique, notamment industrielle dans les années à venir et surtout encourager le développement des énergies renouvelables sur le moyen et long terme.

II.9. RISQUE DE VARIATION DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS (RAFFINES)

La variation des prix des produits pétroliers aussi bien que des volumes peuvent constituer des risques budgétaires en cas de non atteinte des objectifs étant donné que l'Etat tire une partie des recettes budgétaires de la taxation sur ces produits.

En effet, la non-application plus stricte du mécanisme automatique des prix suite à la crise ukrainienne a généré un manque à gagner de 400 milliards de FCFA au niveau des recettes de l'Etat sur les prévisions de la période avril-décembre 2022.

Au premier semestre 2022, l'impact réalisé se chiffrerait à 145 milliards de FCFA.

L'encadré 5 présente la structure des prix des produits pétroliers et la méthode d'évaluation des risques budgétaires liés à la variation de ces prix.

Encadré 5 : Présentation de la structure des prix des produits pétroliers

Structure des prix des produits pétroliers

La structure des prix des produits pétroliers en Côte d'Ivoire est un système de Prix Parité Importation (PPI), qui simule le prix de revient qu'un importateur de produits pétroliers en Côte d'Ivoire aurait supporté, s'il n'y avait pas de raffinerie. Partant de ce principe, le prix à la pompe des produits pétroliers résulte de la somme de trois agrégats à savoir, le Prix Maximum de Cession (PMC), les Droits et Taxes au cordon douanier et la marge de distribution.

Le PMC (prix ex sir) est calculé à partir de données (cotation) du marché de référence et représente le prix maximum auquel le fournisseur agréé cède le produit ex-Import ou ex-Usine pour la distribution sur le marché national terre.

Les Droits et Taxes au cordon douanier sont constitués des droits de douanes, de la redevance statistique, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) applicables aux produits pétroliers et des accises (Taxe spécifique unique).

La marge de distribution est la somme de la péréquation transport, de la redevance portuaire, de la redevance stock de sécurité, des autres charges et rémunération et de la marge des détaillants.

Le cumul de ces différents agrégats détermine le prix des produits pétroliers affichés à la pompe.

Le détail de chacune des lignes est retracé par le projet d'arrêté portant Structure des Prix Maxima à la Pompe des produits pétroliers, Marché national Terre.

Méthodologie d'évaluation du risque

Pour évaluer le risque, les historiques des réalisations et des objectifs assignés sur la période de 2012 à 2019 en termes de volume et de taxation ont été utilisés.

L'analyse de l'historique permettra de dégager les taux de réalisation des objectifs. Ainsi le seuil maximal de non réalisation est déterminé.

Cette méthodologie, paraît appropriée compte tenu de l'absence de donnée sur les prévisions des cours sur les produits pétroliers à court terme. Elle résulte aussi du mécanisme d'administration de la structure de taxation des prix qui n'est pas aussi linéaire (automatique).

Sur la base de l'historique du taux de réalisation des objectifs de taxation et des objectifs de volume, deux scénarii peuvent être distingués à savoir :

- ü **scénario 1** : réalisation des volumes sur le gasoil et le super carburant, 89% de risques de non réalisation sur la taxation du gasoil et 87% de risques de non réalisation pour le super carburant ;
- ü **scénario 2** : réalisation des volumes sur le super carburant et le gasoil, non réalisation de la taxation sur le gasoil et sur le super carburant (Taxation nulle sur le gasoil et le super carburant).

Tableau 21a : Evolution des taux de réalisation des objectifs de taxation et de volume

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxation									
Gasoil	125,89%	110,03%	96,54%	101,95%	91,78%	100,70%	113,67%	100,00%	10,53%
Super Carburant	98,98%	103,13%	81,54%	102,03%	100,36%	99,25%	108,78%	100,00%	13,31%
Volume									
Gasoil	92,25%	105,25%	96,81%	90,80%	97,84%	100,34%	102,64%	100,72%	108,06%
Super Carburant	92,84%	103,96%	104,63%	123,00%	92,71%	99,38%	104,06%	100,24%	94,67%

Source : MBPE/DGD/DSEE

Tableau 21b : Impact des scénarios sur les recettes budgétaires

	(En milliards de FCFA)		
	Impact 2024	Impact 2025	Impact 2026
Scénario 1	-547,74	-616,18	-693,19
Scénario 2	-622,53	-700,36	-787,95

Source : MBPE/DGD/DSEE

En cas de survenance du scénario1, la perte de recettes sera estimée à 547,7 milliards de FCFA en 2024, à 616,2 milliards de FCFA en 2025 et à 693,2 milliards de FCFA en 2026.

II.9.1. Mesures de mitigation

Afin de réduire les effets des risques liés à la fluctuation des cours des produits pétroliers, il faut :

- accroître la capacité de stockage de la SIR ;
- accroître la part des investissements de l'Etat à travers le financement des recherches pétrolières ;
- appliquer strictement le mécanisme automatique des prix des produits pétroliers à la pompe.

II.10. RISQUES LIES AUX RESSOURCES PETROLIERES ET GAZIERES

Les revenus pétroliers et gaziers de l'Etat proviennent de la vente de sa part dans la production de pétrole brut et de gaz naturel. Le partage se fait selon une clé de répartition contenue dans le contrat de partage de production, qui lie l'Etat et le Contracteur. La prise en compte de ces revenus dans les prévisions budgétaires de l'Etat n'est pas sans risques. Peuvent être identifiés entre autres, les risques liés aux fluctuations des cours, à la baisse de la production et à la fiabilité des informations transmises à l'Etat.

Tableau 22 : Parts de l'Etat dans la production et leur valorisation

PERIODE	PRODUCTION TOTALE DE PETROLE BRUT ET DE GAZ NATUREL		PART DE L'ETAT DANS LA PRODUCTION DE PETROLE BRUT			PART DE L'ETAT DANS LA PRODUCTION DU GAZ NATUREL		
	PRODUCTION TOTALE DE PETROLE BRUT (BARILS)=a	PRODUCTION TOTALE DE GAZ NATUREL (MMBTU)=b	QTE (BARIL)=c	PROPORTION (%)=c/a	VALEUR (USD)	QTE (MMBTU)=d	PROPORTION (%)=d/b	VALEUR (USD)
2017	12 440 504	76 086 924	1 033 311	8,31	55 967 472	28 363 026	37,28	112 308 552
2018	11 748 642	69 091 227	1 115 701	9,50	78 285 149	26 366 955	38,16	118 957 796
2019	13 194 133	73 790 603	1 733 226	13,14	112 238 437	17 457 252	23,66	100 224 242
2020	10 642 392	76 369 439	823 637	7,74	33 113 423	27 341 145	35,80	135 335 596
2021	8 773 263	83 814 254	746 639	8,51	50 523 042	20 635 058	24,62	90 086 334

Source : MMPE/DGH

II.10.1. Risques liés aux fluctuations des cours et de la production du pétrole brut

L'effet combiné des fluctuations des cours et de la production du pétrole brut constitue un risque de variabilité de la valeur de la production.

Du fait de l'impact de la crise de la COVID-19, les cours et la production du pétrole ont connu une baisse, affichant respectivement 66.4 USD le baril et 823 637 barils en 2020 entraînant ainsi une baisse significative des recettes du pétrole. Cette conjoncture défavorable a entraîné un impact négatif sur la valorisation de la part de l'Etat dans la production, partant sur le budget de l'Etat.

Aussi, au cours de la vie du champ pétrolier, certaines situations peuvent subvenir, et entraîner une baisse du rythme de la production ou un arrêt de la production. Ce sont notamment :

- Ø la déplétion : baisse naturelle de la pression dans le réservoir, entraînant une faible remontée du pétrole brut. Pour y remédier il faut de nouveaux investissements (injection d'eau ou de gaz) ;
- Ø la venue de sable dans les puits de production ;
- Ø l'arrêt de production pour maintenance (panne du système de production, tuyaux bouchés) ;
- Ø déclin du puits.

Ces situations entraînent une baisse des parts de l'Etat dans la production de pétrole brut durant la période. Cet état de fait réduit les revenus pétroliers et gaziers.

Selon l'analyse réalisée avec les indices de volume et de prix, l'effet volume impacte plus significativement les revenus tirés du pétrole brut que l'effet des prix qui reste toutefois variable. En effet, depuis 2016, hormis le contexte de crise induit par la covid 19 entraînant une baisse de la production de pétrole, la hausse des recettes du pétrole a toujours été influencée significativement par la production et non par l'augmentation des prix du pétrole.

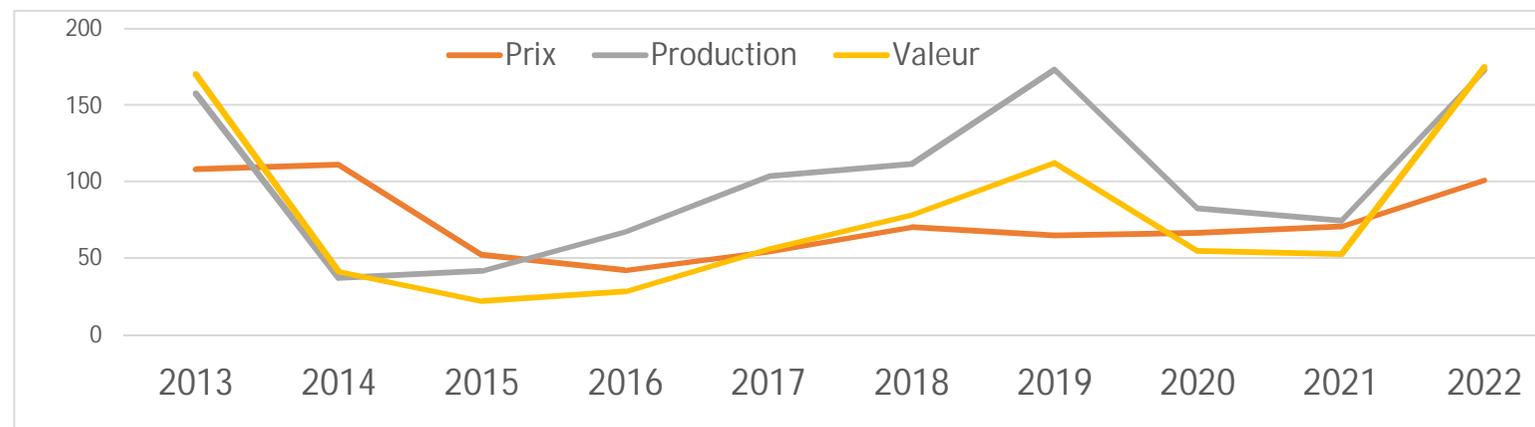
Tableau 23 : Récapitulatif de l'effet prix et volume des recettes pétrolières

PERIODE	COURS DU PETROLE BRUT (USD)	PRODUCTION TOTALE DE PETROLE BRUT (BARIL)	VALEUR DE LA PRODUCTION DE PETROLE (USD)	INDICE DES PRIX LASPEYRES (%)	INDICE DE VOLUME LASPEYRES (%)
2016	41,9	673 197	28 240 614	100	100
2017	54,2	1 033 311	55 967 472	129,1	153,5
2018	70,2	1 115 701	78 285 149	167,3	165,7
2019	64,8	1 733 226	112 238 437	154,4	257,5
2020	66,4	823 637	33 113 423	158,4	122,3
2021	70,7	746 639	50 523 042	168,6	110,9

Source : DGH

L'évolution des recettes liées au pétrole est fortement corrélée à la production en témoigne le graphique ci-dessous. Ainsi le risque principal lié aux revenus du pétrole est essentiellement lié à la production.

Graphique 3 : Evolution des cours, de la production et de la valeur du pétrole brut



Source : DGH

II.10.4. Mesures de mitigation

Afin de réduire les risques liés aux ressources pétrolières et gazières, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

- prévoir régulièrement des travaux de workover (maintenance sur les puits de productions). La maintenance périodique de l'outil de production, permet d'améliorer la productivité du pétrole brut et du gaz naturel ;
- accroître les investissements pour de nouveaux forages et l'entretien des forages existants ;
- faire la promotion du bassin sédimentaire de la Côte d'Ivoire pour attirer plus d'investisseurs ;
- surveiller continuellement les paramètres environnementaux en liaison avec les structures Etatiques (CIAPOL, ANDE, DGAMP, Action de l'Etat en mer, Ministère de la Défense, ...) ;
- communiquer avec les opérateurs pétroliers pour les rassurer sur l'enjeu des investissements nouveaux afin d'améliorer la production ;
- rappeler aux opérateurs le respect strict des termes des CPP sur la fiabilité des informations à transmettre à l'administration en charge du pétrole ;
- effectuer des missions régulières sur les plates formes pétrolières pour en assurer un contrôle constant ;
- établir un cadre de dialogue permanent entre les parties prenantes pour la surveillance des préoccupations des travailleurs sur les plateformes de production.

III. RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE

Le retour de la Côte d'Ivoire sur le marché des capitaux, après l'allègement de la dette extérieure obtenue à la faveur de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2012, induit une relative hausse progressive du stock de la dette publique totale en lien avec les investissements réalisés au niveau des différents secteurs économiques. En effet, le stock de la dette est passé de 4 679,6 milliards de FCFA en 2012, après le point d'achèvement de l'initiative PPTE, à 24.774,4 milliards de FCFA à fin 2022, soit 56,7% du PIB. Il ressortirait à 29.091,0 milliards de FCFA à fin 2023, représentant 60,7% du PIB. Les principaux risques budgétaires qui peuvent être identifiés relativement à la dette publique se résument au risque de refinancement, au risque de taux d'intérêt et au risque de taux de change.

Tableau 24 : Coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette publique à fin 2022 et sur la période 2023-2026

Indicateurs de risque		2022	A fin 2026
Dette nominale (en % du PIB)		56,7	53,8
Valeur Actuelle de la dette (en % du PIB)		53,1	48,9
Paieement d'intérêt (en % du PIB)		2,3	2,2
Taux d'intérêt moyen pondéré		4,1	4,5
Risque de refinancement	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du total)	9,3	9,6
	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du PIB)	5,3	5,2
	Maturité moyenne de la dette extérieure (en années)	8,1	8,8
	Maturité moyenne de la dette intérieure (en années)	5,0	4,8
	Maturité moyenne du portefeuille (en années)	6,8	7,2
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne jusqu'à révision du taux (en années)	5,7	6,5
	Dette à réviser dans 1 an (en % du total)	25,7	19,2
	Dette à taux fixe (en % du total)	87,3	89,4
Risque de change	Dette Devises étrangères (en % du total)	54,8	60,8
	Service de la dette (en % des réserves)	14,5	8,0

Source : DGF

III.1. RISQUE DE REFINANCEMENT

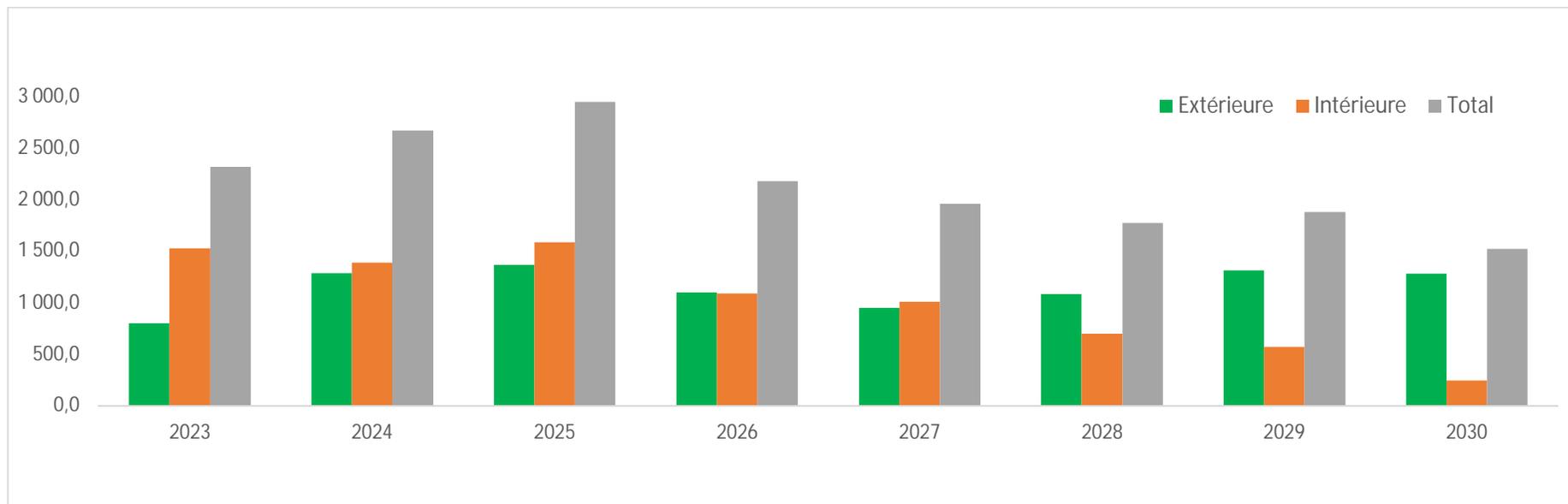
Le risque de refinancement peut se définir comme étant le risque selon lequel la dette venant à échéance devra être financée à un coût plus élevé, ou l'incapacité de l'Etat à refinancer sa dette

Le risque de refinancement s'apprécie comme suit :

- au titre de la dette intérieure, le volume du remboursement à honorer est important en 2024 et 2025. A court-terme, la concentration des échéances de la dette intérieure constitue une vulnérabilité du portefeuille (voir tableau 17). Environ 42% de l'encours de la dette intérieure est à refinancer au cours des trois prochaines années (graphique 1). A moyen terme, le remboursement des échéances des obligations du Trésor pourraient également entraîner des pressions de refinancement ;
- au niveau de la dette extérieure et s'agissant essentiellement de la dette libellée en devises, certaines tombées d'échéances de remboursement de dette pourraient être honorées à des coûts élevés, en particulier concernant les prêts à taux variables ;
- Il convient de retenir que (i) le risque de refinancement de la dette extérieure est faible comparativement à celui de la dette intérieure à court terme en raison des maturités longues de la dette extérieure, (ii) de l'absence de pics de refinancement significatif à court terme, et (iii) d'un meilleur profil d'amortissement de la dette publique.

Le risque de refinancement est atténué par le biais d'opérations de gestion de passifs, à la fois sur le marché régional de l'UEMOA et sur le marché international concernant les titres Eurobonds.

Graphique 4 : Profil des amortissements de la dette à fin 2022 (en millions de franc CFA)



Source : DGF

III.2. RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux variations de taux d'intérêt sur le coût du service de la dette, ou l'augmentation potentielle des charges d'intérêts par rapport au montant budgétisé. Il concerne donc l'exposition du portefeuille de la dette aux changements de taux d'intérêt du marché.

Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette ressort à 4,4% à fin 2026. La dette publique à fin 2022 est quasiment à taux d'intérêt fixe (87,3%) permettant ainsi de limiter l'exposition au risque de taux. Au cas où les financements, tels que les crédits acheteurs, s'accroissent, le risque lié aux variations à la hausse de taux flottants (Euribor, Libor) pourrait avoir un impact considérable sur le service de la dette. Même si depuis 2012, la structure des taux d'intérêts de la dette n'a pas évolué et s'explique par la préférence pour l'endettement à taux fixe par rapport à l'endettement à taux variable, il n'en demeure pas moins qu'une faible proportion des prêts commerciaux indexés à des taux variables qui ont connu une hausse ces dernières années pourraient avoir un impact sur les intérêts de la dette.

Il ressort donc que le risque de taux d'intérêt sur la période 2024-2026 est élevé.

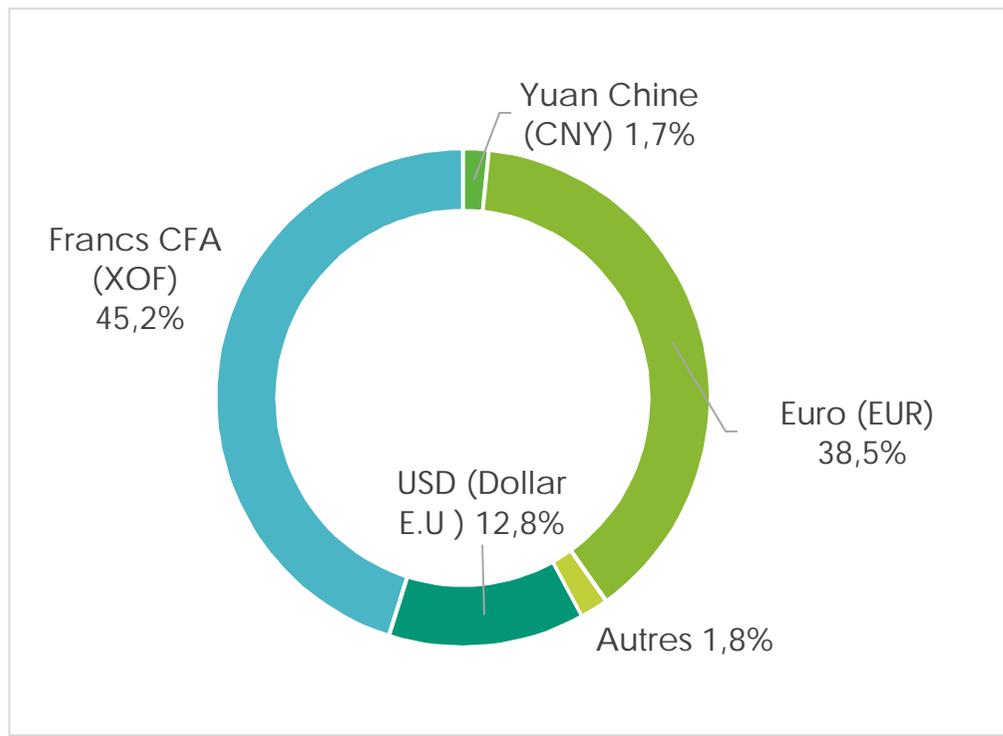
III.3. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change peut se définir comme l'augmentation potentielle du service de la dette par rapport au montant budgétisé du fait des variations de taux de change. Il fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette publique à une dépréciation de la monnaie nationale.

A fin 2022, la part de la dette en devises est de 54,8% et comprend 38,5% d'Euros. Ainsi, l'Euro demeure la principale devise d'endettement extérieure de la Côte d'Ivoire, suivi du Dollar US (12,8%). Cette configuration traduit la volonté du Gouvernement de limiter l'exposition du portefeuille de la dette publique au risque de change. La dette exposée aux fluctuations de taux de change représente 16,4% du portefeuille de la dette totale à fin 2022 contre 15,5% en 2021 et 21,2% en 2020. Au regard de la relative importance des instruments en dollar, les fluctuations entre le dollar et le franc CFA constituent un facteur de vulnérabilité.

Le risque de change est géré de façon proactive à travers (i) le recours aux nouvelles sources d'endettement extérieures en Euro et (ii) la mise en œuvre des opérations de couverture de change. Ainsi, une part significative du service de la dette à moyen-terme libellée en dollar a été convertie en Euro suite à des opérations de couverture de change, notamment le service associé aux Eurobonds en dollar et certains prêts bilatéraux.

Graphique 5 : Répartition de la dette publique à fin 2022 par devise



Source : DGF

III.4. RISQUES LIES A L'EMISSION DE GARANTIES PUBLIQUES

L'émission de garanties par l'Etat constitue une source de risque budgétaire, en ce sens qu'elle appelle d'éventuelles interventions budgétaires, notamment pour le remboursement des prêts adossés aux garanties ayant fait l'objet d'appel.

A fin décembre 2022, le montant net des garanties est de 575,7 milliards de FCFA (1,3% du PIB). En outre, des lettres de confort ont été émises par le Gouvernement pour faciliter l'accès au crédit à certaines entreprises publiques (CI-Energies auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement).

Par ailleurs, l'appel en 2015 d'une garantie émise par l'Etat dans le cadre du contrat PPP relatif au troisième pont d'Abidjan, pour cause de trafic insuffisant par rapport aux hypothèses de départ, a occasionné un coût budgétaire annuel d'environ 0,07% du PIB. Au regard du fort recours aux PPP attendu dans le cadre de la mise en œuvre du PND, les garanties y afférentes devraient également connaître une augmentation dans les prochaines années.

En conséquence, des mesures sont prises pour atténuer l'incidence budgétaire de ces garanties, notamment par la mise en œuvre de mécanismes efficaces d'identification exhaustive et de gestion des risques et le renforcement des capacités d'analyse des modèles financiers et économiques ainsi que des négociations des contrats PPP, avec l'appui de partenaires techniques au développement.

III.5. QUANTIFICATION DE L'IMPACT DE LA SURVENANCE DES RISQUES

Risque de taux de change

La méthodologie a consisté à évaluer le coût additionnel induit par la survenance du risque de change sur les dépenses budgétaires ou le déficit budgétaire (en supposant inchangées les ressources budgétaires), à travers le calcul du coût généré par une hausse du rapport FCFA/USD, comparativement à celui qui a servi à la projection du service de la dette extérieure inscrit au cadrage budgétaire de 2023 (630 FCFA/USD).

Scénario de base (données du cadrage)

Le service de la dette en dollar US à payer de 2024 à 2026 est respectivement de 13,0%, 12,3%% et 15,0% du service de la dette extérieure. Ainsi, le service à payer s'élèverait 351,8 milliards de FCFA en 2024 dans le scénario de base avec un taux FCFA/USD de 636,7. La réalisation du risque du taux de change suppose un accroissement de la parité FCFA/USD.

Scénario pessimiste (réalisation du risque)

En cas de survenance de risque de change, en supposant un taux de change FCFA/USD de 652, le service de la dette extérieure libellé en dollar US passerait à 360,3 milliards de FCFA d'où un accroissement de 8,5 milliards de FCFA qui va impacter le budget.

Tableau 25 : Récapitulatif de la quantification des risques de 2024 à 2026 (en milliards de FCFA)

LIBELLE	Taux de change	2024	2025	2026
Scénario de base (cadrage budgétaire)	636,7	351,8	294,3	472,7
Scénario pessimiste (survenance du risque)	652,0	360,3	301,4	484,0
Impact sur le budget de l'Etat		8,5	7,1	11,4

Source : DGF

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Du 04 janvier 2016 au 01 juin 2022, l'Euribor 6 mois était négatif donc équivalait à zéro. Le calcul du taux variable se fait de la façon suivante :

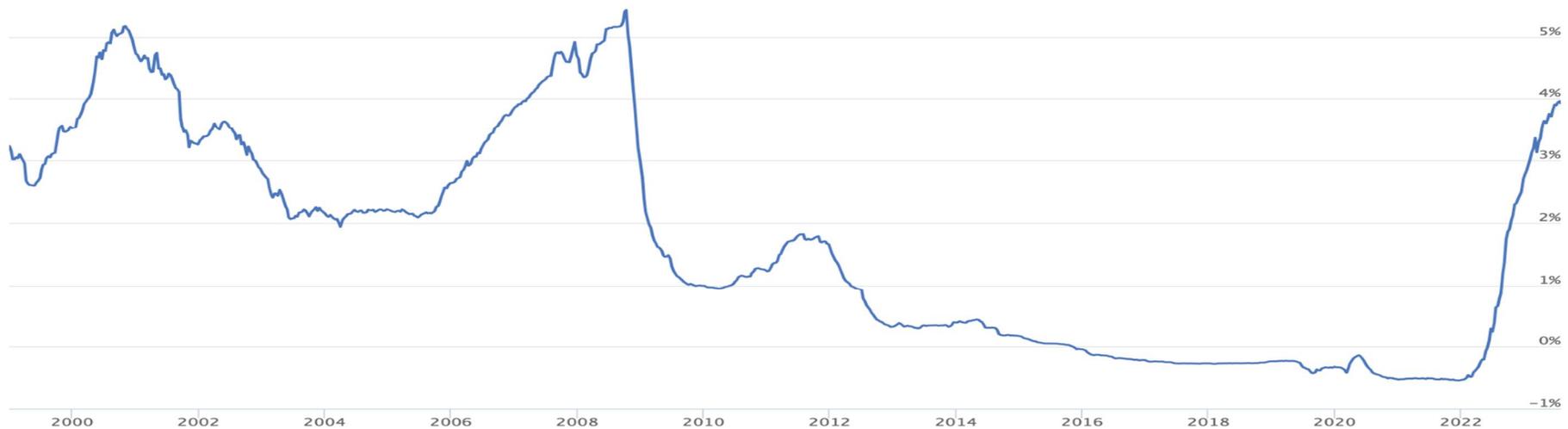
- Euribor 6 mois + 5,00% = 00% + 5,00% = 5,00%
- Euribor 6 mois + 4,50% = 00% + 4,50% = 4,50%

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2021, le taux d'intérêt appliqué aux prêts projets commerciaux ont été plafonnés par l'Etat de Côte d'Ivoire à 5% ou 500 points de base (Euribor 6 mois + marge=5,00%).

Cependant, les différentes crises que subissent les marchés ont rendu volatil l'Euribor. Le pricing est affecté par la remontée des taux de référence Euribor depuis juin 2022. Ainsi, le taux moyen interbancaire qui était négatif et considéré nul dans le calcul du taux d'intérêt, ne cesse de monter en valeur. Il a atteint un niveau maximal d'environ 4,00% au 31 juillet 2023. Par conséquent, le calcul du taux d'intérêt se fait comme ci-après :

Euribor 6 mois (non nul) + marge = 4,00% + 5,00% (si la marge négociée est égale à 5%) = 9,00%.

Graphique 6 : Evolution de l'Euribor 6 mois du mois de juillet 2023



Source : Bloomberg

Pour les trois (3) prochaines années de 2024 à 2026, les intérêts des taux variables Euribor du service de la dette extérieure sont estimés respectivement à 194 milliards, 223,7 milliards et 232,6 milliards. Si, le taux interbancaire qui était nul est d'environ 4 %, les intérêts projetés seront de 396,6 milliards, 445,6 milliards et 455,2 milliards. Ainsi, son impact budgétaire serait de 202,6 milliards, 221,9 milliards et 222,7 milliards.

Par conséquent, le service de la dette extérieure soumis au nouveau taux d'intérêt euribor a fortement augmenté sur la période 2024-2026 avec des impacts sur le service de la dette de 19,8% en 2024, 17,6% en 2025 et 16,6% en 2026.

Tableau 26 :Variation des intérêts Euribor du service de la dette extérieure

	En milliards de FCFA		
Années	2024	2025	2026
Intérêts du service de la dette extérieure avec le taux variable en Euribor	194,0	223,7	232,6
<i>Intérêt moyenne initial</i>	5,3	6,7	7,7
<i>Nouveaux taux d'intérêt avec taux interbancaire non nul</i>	9,3	10,7	11,7
Intérêts impactés par l'Euribor	340,3	357,2	353,4
Variation des intérêts du service de la dette extérieure liée à Euribor	146,4	133,5	120,8

Source : DGF

III.6. MESURES DE MITIGATION DES RISQUES

Afin de mitiger les risques liés à la dette publique, l'Etat devra continuer :

- de négocier les meilleures conditions de financement tout en privilégiant les financements concessionnels et semi-concessionnels au détriment des financements commerciaux ;
- de mettre en œuvre des réformes visant à réduire le déficit primaire, notamment à travers l'augmentation des recettes budgétaires ;
- de suivre les projets prévus dans le cadre du Programme des Investissements Publics et du plan d'emprunt annuel.

Au titre des autres mesures, le Gouvernement devra veiller à :

- poursuivre les opérations de couverture (hedge) du risque de change EUR/USD ;
- limiter (réduire) le recours aux financements en USD ;
- privilégier les financements à taux fixe ;
- initier des opérations de gestion active de la dette (rachat, conversion de titre, reprofilage, ...) ;
- poursuivre la mise en œuvre des mesures recommandées pour l'amélioration de la notation financière de la Côte d'Ivoire ;
- poursuivre les efforts de diversification de la base d'investisseurs de la Côte d'Ivoire.

Encadré 6 : Focus sur la couverture de change

Afin de minimiser l'exposition en devise, une opération de couverture du risque de change EUR/USD sur 1,4 milliard de dollars EU de service de la dette extérieure jusqu'en 2022 a été réalisée en septembre 2018. L'opération a permis de couvrir un montant principal de 372 millions de dollars US de l'Eurobond 2032, soit 2,1% de la dette publique totale.

En 2019, le pays a également procédé à une opération de gestion des passifs Eurobond 2024, 2025 et 2032. L'opération a permis le rachat d'un montant nominal total de 1,3 millions d'Euro au travers des séries existantes USD 2024, EUR 2025, USD 2032, entraînant une réduction significative des risques de refinancement et de change associés au portefeuille de la dette publique, ainsi qu'une augmentation substantielle de la marge de manœuvre vis-à-vis des ratios d'analyse de viabilité de la dette du Fonds Monétaire International.

Encadré 7 : Effets de la crise ukrainienne sur la dette publique

Les incertitudes de la guerre ne rassurent pas les marchés financiers internationaux, dont les conditions se sont dégradées depuis février 2022, marquées par une forte volatilité et une prudence des investisseurs. Ce contexte dégradé, couplé aux pressions inflationnistes qui ont conduit certaines banques centrales à relever leurs taux directeurs, résulte en une forte hausse des taux d'intérêts sur les derniers mois. Cette situation affecte les pays émergents de façon plus accentuée, avec une activité sur les marchés primaires très timide depuis le début de l'année. Ce contexte global pourrait freiner la mobilisation des ressources sur les marchés internationaux par la Côte d'Ivoire.

IV. RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE, AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX, AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES

IV.1. RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES

Les entreprises publiques² se définissent comme des entreprises sur lesquelles l'Etat peut exercer directement ou indirectement une influence du fait de la propriété, de la participation financière ou des règles qui les régissent. Elles sont soumises aux lois n°2020-626 du 14 août 2020 relative aux sociétés d'Etat et n°2020-886 du 21 octobre 2020 relative aux sociétés à participation financière publique.

A fin 2022, l'effectif des entreprises publiques ayant fonctionné se chiffre à cinquante (50) [vingt-six (26) Sociétés d'Etat, dix-neuf (19) Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire, cinq (5) Sociétés à Participation Financière Publique Minoritaire Contrôlées par l'Etat].

Dans la mise en œuvre des services et missions d'intérêt public qu'elles portent, vingt-deux (22) d'entre elles ont bénéficié de subventions d'exploitation ou d'équilibre de l'Etat, pour un montant global de 73,9 milliards de FCFA en 2022 contre 80,9 milliards de FCFA en 2021.

Par ailleurs, les entreprises publiques participent au financement du budget de l'Etat par le versement de dividendes et le paiement d'impôts et taxes.

Ainsi, les implications de ces entreprises dans la mise en œuvre de la politique de développement économique et social du Gouvernement, requièrent une surveillance des risques sur le budget de l'Etat.

Les risques relatifs aux entreprises publiques proviennent principalement de la contre-performance de celles-ci. Ils peuvent conduire à des manques à gagner de recettes non fiscales notamment par un versement moindre de dividendes, le non-paiement des impôts et taxes, la constitution d'arriérés de dettes sociales, les restructurations financières impliquant l'Etat et enfin l'augmentation des dépenses publiques liées aux subventions. Ces risques peuvent se résumer comme suit :

² La liste des entreprises publiques a fait l'objet de l'Arrêté n°0378/MBPE/DGPE du 17 Juin 2022 portant liste des entreprises publiques. L'effectif à juin 2022 est de cinquante (50), à savoir, vingt-six (26) Sociétés d'Etat, dix-neuf (19) Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire et cinq (5) Sociétés à Participation Financière Publique Minoritaire contrôlées par l'Etat.

IV.1.1. Risque lié à la contre-performance opérationnelle des Entreprises Publiques³

Au titre des risques liés aux entreprises publiques, le principal risque concerne **celui lié à la contre-performance opérationnelle**. Il se traduit par une accumulation de déficits d'exploitation entraînant des besoins additionnels en subvention et autres concours financiers de l'Etat notamment pour leur restructuration.

A l'analyse des comptes à fin 2022 des entreprises publiques (hors secteur bancaire), neuf (9) sociétés (AIR Côte d'Ivoire, INS-SODE, SGMT, CNRA, PCI, VITIB SA, SNPECI, CI-ENGINEERING et ADCI) ont une situation marquée par la dégradation de leurs capitaux propres. En effet, le ratio « fonds propres/capital social (FP/CS) » de ces sociétés est resté inférieur à la norme réglementaire⁴ qui est de 0,5. La proportion de ces entreprises publiques en difficulté est de **19,6%** sur un total de 46 entreprises publiques non bancaires.

Il est prévu la mise en œuvre de mesures spécifiques et la finalisation des plans en cours pour la restauration de la situation bilancielle de ces entreprises et contribuer ainsi à améliorer la valeur patrimoniale du portefeuille de l'Etat. Entre autres mesures :

- s'agissant de la Poste Côte d'Ivoire (PCI), il s'agira de procéder à la validation du plan de transformation dont elle doit faire l'objet (Plan estimé à 24,4 milliards FCFA) et d'accélérer la mise en œuvre des recommandations de l'étude portant mise en œuvre du Service Postal Universel. Ces mesures devraient contribuer à limiter les effets du sous-dimensionnement de sa flotte logistique et l'adapter aux changements technologiques de son secteur d'activité ;
- au sujet de Air Côte d'Ivoire, différentes options sont en cours d'examen par le management de la société et les Ministères de tutelle. Ces options devraient être appuyées par la mise en œuvre effective du plan de compétitivité adopté par le Gouvernement à l'effet de sa restructuration. Ceci devrait contribuer à contenir les effets de la concurrence accrue (entrée de compagnies telles qu'Air Sénégal, RwandAir et Sky Mali) ;
- pour ce qui est de l'Institut National de la Statistique (INS), le déficit de ses fonds propres est dû à l'insuffisance de ressources pour financer ses activités tandis que les marges tirées des projets exécutés pour le compte de l'Etat et partenaires au développement sont jugées faibles. En vue de la restauration de sa situation bilancielle, son statut juridique a été modifié en Agence d'exécution par la loi n°2020-950 du 7 septembre 2020 modifiant et complétant la loi n°2013-537 du 30 juillet 2013 portant organisation du Système Statistique National. L'adoption, par le Gouvernement, des textes d'application de ladite loi permettra de finaliser les formalités juridiques subséquentes ;
- concernant la Société Nouvelle de Presse et d'Edition de côte d'Ivoire (SNPECI), elle fait face à un déficit structurel d'exploitation malgré la mise en œuvre du plan de restructuration et les efforts mis en œuvre pour l'amélioration de l'outil de production face aux nouvelles technologies de l'information qui ouvrent la voie à des substituants gratuits aux produits de presse. En vue de restaurer la

³ Le périmètre a été circonscrit aux entreprises publiques, hors secteur bancaire en raison du cadre réglementaire spécifique applicable aux banques.

⁴ Il s'agit de l'article 664 de l'Acte Uniforme de l'OHADA qui stipule que les fonds propres doivent être supérieurs à la moitié du capital social.

situation bilancielle, il est impératif de repenser et finaliser un nouveau plan stratégique (avec un nouveau modèle économique) prenant en compte les évolutions structurelles de l'environnement des médias.

Par ailleurs, pour être conforme à la norme réglementaire, le besoin en recapitalisation des neuf (9) entreprises susmentionnées est de **32,9** milliards de F CFA, dont **19,3** milliards de F CFA de contribution de l'Etat.

La probabilité d'occurrence de ce risque est moyenne (19,6%), toutefois son impact sur le budget de l'Etat est moyen (0,19%).

IV.1.2. Risque lié à l'accès préférentiel au crédit par les Entreprises Publiques

L'accès préférentiel au crédit, grâce aux concours et garanties de l'Etat, est un risque qui peut entraîner un recours excessif à l'endettement et des problèmes de surendettement.

ü Au niveau des garanties

Pour encadrer et assurer un suivi de l'endettement des entreprises publiques, des dispositions ont été prises pour fixer le seuil d'emprunts et de garanties des sociétés d'Etat et sociétés à participation financière publique majoritaire (Cf. arrêté n°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019 et arrêté n°0037/MBPE/DGPE du 25 février 2022). Ces dispositions ont été renforcées au travers de la circulaire n°0001 du 31 mars 2023 relative aux conditions de recours par les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique aux prêts garantis par l'Etat ainsi que la circulaire du Premier Ministre n°001 du 24 mars 2023 relative au renforcement du dispositif de suivi et de maîtrise de la dette des entreprises publiques.

De plus, il convient de noter qu'au cours des trois (3) dernières années, aucune garantie n'a été appelée par les créanciers, d'où un niveau faible d'occurrence de l'appel des garanties. Il en résulte que son impact sur le budget de l'Etat est faible.

ü Au niveau du service de la dette

L'accès préférentiel aux crédits présente également un risque de défaut de paiement du service de la dette.

En effet, vingt-trois (23) entreprises publiques sont tenues par des engagements financiers vis-à-vis des institutions financières nationales et internationales, affichant 2 676 milliards de FCFA de stock de dette estimé à fin 2022.

Par ailleurs, il importe de souligner que la mise en place d'un dispositif d'analyse de la viabilité de la dette des entreprises publiques est en cours de déploiement. A cet effet, des études ont été menées, conduisant ainsi, à la détermination des profils (théoriques) d'amortissement de la dette des entreprises CI ENERGIES, PAA, SIR, SOGEDI, FER, Air CI, qui cumulent plus de 95% du stock de la dette globale des entreprises publiques à fin 2022.

L'analyse des points de vulnérabilité a nécessité une série de rencontres avec les entreprises concernées, les services en charge du suivi de la dette publique et le Ministère en charge de l'énergie pour le cas particulier de CI-ENERGIES.

En effet, les résultats préliminaires nécessitent des mesures urgentes en cours d'examen. Au nombre de celles-ci, l'Etat pourrait consentir une suspension des reversements⁵ attendus au titre du service de la dette rétrocédée à CI-ENERGIES, ce qui pourrait représenter environ 262 milliards de FCFA sur la période 2023-2026 au regard du profil d'amortissement théorique de la dette de ladite société.

En ce qui concerne les cinq (5) autres entreprises sus-indiquées, le risque sur la période 2023-2026 est contenue.

Ainsi, la probabilité d'occurrence du risque de défaut pour le service de la dette et l'intensité de l'impact sur le budget de l'Etat demeurent faibles.

IV.1.3. Risque lié à la baisse des revenus provenant des entreprises du portefeuille

Ce risque est relatif à la baisse des recettes provenant des entreprises publiques et collectées par l'Etat, notamment la variation des recettes non fiscales et des dividendes.

Les dividendes perçus par l'Etat, en 2022, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 des entreprises du portefeuille de l'Etat se chiffrent à **34,4** milliards de FCFA. En ce qui concerne l'exercice 2023, les dividendes pourraient connaître un léger repli et se situer autour de 32 milliards de FCFA tout en restant au-delà de l'objectif inscrit au TOFE qui est de 29 milliards de FCFA. Ce léger repli est consécutif au désengagement partiel de l'Etat de la société Orange CI⁶, qui pour rappel constitue le principal pourvoyeur de dividende émanant du portefeuille de l'Etat sur ces derniers exercices.

En somme, les dividendes devraient maintenir une dynamique globalement croissante sur la période 2024-2026 au regard des perspectives favorables du portefeuille de l'Etat. En effet, l'amélioration de la situation financière de certaines entreprises du portefeuille de l'Etat et des sociétés minières qui rentrent en pleine production, dont les dividendes sont de plus en plus croissants.

Par conséquent, le risque lié à la baisse de ces recettes dans le budget de l'Etat est faible (0,02%).

⁵ Pour le service de la dette rétrocédée, l'Etat effectue les paiements auprès des bailleurs et reçoit de l'entreprise publique concernée le reversement. Ainsi, l'Etat est le vis-à-vis du bailleur en ce qui concerne la dette rétrocédée.

⁶ L'Etat a opéré, via la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), à la cession de 9,95% sur 14,95% d'actionnariat détenue au sein du capital de Orange Côte d'Ivoire. Cette action s'inscrit dans la volonté de promouvoir l'accès des investisseurs nationaux à l'épargne par des placements à la BRVM en vue de soutenir l'économie nationale

Le portefeuille de l'Etat reste confronté à des risques pouvant nécessiter l'intervention de l'Etat au niveau des entreprises publiques. Au regard de ce qui précède, les mesures de mitigation suivantes sont proposées :

§ **Mesures non financières**

Il s'agira d'interpeller les dirigeants des sociétés en difficulté structurelle, en vue de proposer diligemment ou d'accélérer la mise en œuvre de plans de restructuration n'incluant pas d'appuis budgétaires directs de l'Etat. Ces plans consisteront à :

- définir un mécanisme d'abandon des dettes fiscales par l'Etat dont l'objectif est d'assainir le passif de ces entreprises et par conséquent de bonifier leur résultat net ;
- diligenter des études de réduction de charges et de renforcement des recettes propres des entreprises présentant des marges opérationnelles structurellement déficitaires ;
- porter une attention particulière sur l'analyse de la viabilité de leur dette, en amont des levées de fonds tout en se conformant aux dispositions réglementaires d'encadrement de la dette des entreprises publiques.

§ **Mesures financières**

Elles consistent, pour les sociétés présentant un risque financier, en la mise en place d'un plan stratégique et à la contractualisation des objectifs au moyen de contrats de performance avec l'Etat. Les différents plans d'affaires contenus dans ces contrats devront présenter le coût de la restructuration de ces sociétés.

Encadré 8 : Santé financière des entreprises publiques et viabilité de la dette

La mise en place d'un dispositif d'analyse de la viabilité de la dette des entreprises publiques est en cours de déploiement et constitue un projet inscrit à la feuille de route du MBPE au titre de l'année 2023. Pour ce faire, deux chantiers majeurs sont en cours, à savoir (i) l'analyse de la viabilité de la dette des entreprises publiques et (ii) l'analyse de la santé financière des entreprises publiques en vue de mieux orienter les leviers d'intervention de l'Etat.

Concernant le premier chantier, la détermination des profils d'amortissement théorique a été complétée par la projection des ressources des entreprises et l'identification de périodes troubles au regard des engagements actuels et futurs des entreprises ayant les stocks de dettes financières les plus élevées (à savoir, CI ENERGIES, PAA, SIR, SOGEDI, FER, Air CI). Il en ressort un risque pour CI-ENERGIES dès 2023. Quant au PAA, des mesures d'anticipations sont requises en vue de limiter le risque susceptible d'intervenir après 2026. S'agissant des autres sociétés, le risque apparaît maîtrisé. Toutefois il importe de veiller à contenir leurs engagements financiers dans les limites de leurs possibilités d'accroissement de ressources.

En ce qui concerne le second chantier relatif à la santé financière des entreprises publiques, il a été mis en œuvre divers outils, notamment la notation financière du portefeuille et les études diagnostic via l'outil FMI SOEHCT (Health Check Tool). Appliqué à un échantillon restreint d'entreprises présentant un besoin en recapitalisation, l'analyse a, entre autres, mis en lumière la nécessité d'accentuer l'action du Gouvernement sur des mécanismes favorisant une meilleure rentabilité financière des entreprises CI-ENGINEERING, Air CI, PCI et INS ainsi que le besoin d'améliorer leurs ratios de liquidité.

La poursuite de ces chantiers consistera en la généralisation de ces études à l'ensemble du portefeuille et la production d'un rapport général sur les entreprises publiques, intégrant les points de vulnérabilités et mesures spécifiques pour assurer la viabilité de leur dette, et d'une manière générale, assurer leur capacité à faire face à leurs engagements de court, moyen et long terme.

IV.2. RISQUES LIES AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE

En Côte d'Ivoire, trois (3) Institutions de Prévoyance Sociale (IPS) sont bénéficiaires de concession de service public de l'Etat. Ces Institutions fournissent un service d'intérêt public dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale du Gouvernement. Il s'agit de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE), de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

La CGRAE et la CNPS gèrent chacune un régime de retraite par répartition. Le régime par répartition a pour particularité d'être une forme de solidarité intergénérationnelle où les cotisations des salariés actifs servent à financer les pensions des retraités inactifs.

En outre, ces Institutions ont également élargi leur champ d'activités par la mise en place de régimes de retraite par capitalisation. Pour la CNPS, il s'agit des régimes social et complémentaire des travailleurs indépendants, opérationnels depuis août 2020. Au niveau de la CGRAE, le Régime de Retraite Complémentaire par capitalisation, au profit des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (RCFAE) dont l'opérationnalisation a effectivement eu lieu en novembre 2021.

Un régime de retraite par capitalisation est un système d'épargne individuel basé sur l'autofinancement du salarié, par opposition au régime par répartition. En effet, les salariés actifs cotisent sous forme d'épargne individuelle en vue de leur propre retraite. L'épargne accumulée majorée des intérêts capitalisés et des participations aux résultats, est reversée sur les comptes individuels des salariés pour leur être servis à l'âge de départ à la retraite.

La CNAM quant à elle, est chargée du pilotage et de la régulation de la Couverture Maladie Universelle (CMU). La CMU est un système national obligatoire de couverture contre le risque maladie au profit des populations résidant en Côte d'Ivoire, avec deux (02) régimes à savoir le Régime Général de Base (régime contributif) et le Régime d'Assistance Médicale (régime non contributif) qui vise les personnes vulnérables.

Ces Institutions de Prévoyance Sociale sont exposées dans leur fonctionnement à plusieurs risques qui sont susceptibles d'appeler l'intervention budgétaire de l'Etat. Les principaux risques pouvant survenir ainsi que les mesures de mitigation de leur impact sont présentées ci-après.

IV.2.1. Déséquilibre financier des régimes de retraite

La gestion d'un régime par répartition est une forme d'épargne sans accumulation des cotisations sur les comptes individuels des salariés. Ce système est viable si le montant des cotisations des salariés actifs est suffisant pour couvrir les droits à pension constitués par les salariés à la retraite. Ce montant dépend du taux de cotisations et du nombre de cotisants.

Le risque de déséquilibre financier des régimes de retraite constitue le principal risque d'impact de ces Institutions sur le budget de l'Etat. Ce déséquilibre survient lorsque les recettes découlant du recouvrement des cotisations sociales ne permettent plus de couvrir totalement le paiement des pensions. Au niveau de l'IPS-CNPS, ce risque s'est manifesté sous deux (2) formes dont celle qui a conduit initialement à une réforme des paramètres du système de retraite.

IV.2.1.1. Au titre de l'IPS-CNPS

La première forme du risque de déséquilibre financier du régime de retraite était liée aux déficits subis par la CNPS.

De 1994 à 2011, l'Institution a connu deux grands déficits dont le dernier avoisinait 200 milliards de FCFA suite aux crises sociales qu'a connu le pays. Afin de faire face à ces déficits, l'Etat de Côte d'Ivoire a pris des mesures suivantes :

- la modification du statut juridique à travers les lois n°99-476 et 99-477 du 02 août 1999 portant respectivement définition et organisation des Institutions de Prévoyance Sociale et code de prévoyance sociale ;
- l'augmentation du taux de cotisation sociale de retraite passant de 3,2% à 8% ;
- l'apport en fonds de dotation de 10 milliards de FCFA.

Par ailleurs, face aux limites du modèle de base, La CNPS a réalisé en 2007 une première étude actuarielle dont les recommandations ont conduit avec le soutien de l'Etat de Côte d'Ivoire à une réforme paramétrique en 2012. Cette réforme est caractérisée par les revalorisations successives des taux de cotisations sociales de 8% en 2011 à 12% en 2012, puis à 14% (7,7% part patronale et 6,3% part salariale) depuis 2013 et la modification de l'âge de départ à la retraite de 55 à 60 ans.

Ces mesures ont permis à l'Institution de retrouver dès 2012 son équilibre financier.

En vue d'assurer la viabilité des différentes branches et de disposer d'une vision prospective de celles-ci, une actualisation de l'étude actuarielle a été réalisée en 2020.

Cette seconde évaluation actuarielle montre que de façon générale, le système de protection sociale des travailleurs salariés du secteur privé reste globalement excédentaire sur l'horizon de projection, d'environ 107 milliards de FCFA en 2022 et 399 milliards de FCFA en 2068.

Face à ce risque de déséquilibre financier lié aux déficits de la CNPS, l'Etat de Côte d'Ivoire est intervenu à hauteur de 10 milliards de FCFA, en plus des mesures de réforme paramétrique en 2012 pour rétablir l'équilibre financier du régime de retraite.

Même si ce risque de déséquilibre financier demeure faible sur la période 2024-2026 en raison de la zone de stabilité actuelle de la branche retraite, la CNPS doit poursuivre le renforcement de son modèle économique actuel. Dans cette optique, un modèle par capitalisation a été mis en place. De plus, l'intensification des activités de placements financiers et immobiliers s'avère primordiale afin de permettre à ces régimes de continuer à enregistrer des excédents de trésorerie et assurer leur pérennité. Par ailleurs, afin de surveiller l'équilibre financier des branches, il est nécessaire d'instaurer des études actuarielles triennales.

La seconde forme du risque de déséquilibre financier est caractérisée par l'accumulation de la dette sociale du secteur public vis-à-vis de la CNPS.

Les cotisations sociales des agents contractuels travaillant dans les démembrements de l'Etat déclarés à la CNPS, s'accroissent et enregistrent quelque fois des retards dans leur recouvrement. De plus, les arriérés de cotisations sociales des employeurs connaissent une relative accumulation au fil des exercices et leur recouvrement pourrait être difficile à effectuer.

Cela pourrait entraîner des difficultés à moyen et long terme dans le paiement des prestations au profit des retraités. Ces créances s'élèvent à environ **64 milliards de FCFA** au 31 décembre 2022.

La probabilité de survenance de ce risque reste élevée et l'impact sur le budget de l'Etat est moyen à court terme (0,65%).

Face à ce risque, les mesures suivantes sont à envisager :

- sensibiliser les employeurs au paiement des cotisations sociales ;
- renforcer le cadre législatif et réglementaire en matière de recouvrement des créances et amplifier le contrôle des employeurs par la CNPS ;
- envisager la titrisation des arriérés de cotisations sociales.

IV.2.1.2. Au titre de l'IPS-CGRAE

Le déséquilibre financier du régime de retraite de la CGRAE est survenu entre 2005 et 2012 et se chiffrait à hauteur de 105 milliards de FCFA. Ce déséquilibre était dû à l'insuffisance des ressources issues des cotisations et à la non-actualisation du modèle économique mis en place au sein de la CGRAE. En effet, dans les régimes par répartition, outre la solidarité intergénérationnelle, les excédents de trésorerie doivent servir à effectuer des placements dans des produits financiers ou immobiliers à fort taux de rendement. La quasi-absence de

placements a été également l'une des causes de ces déséquilibres constatés sur la période sus indiquée.

Face à ce déséquilibre, une vaste réforme du système des pensions publiques a été menée. Les principales mesures prises en 2012 ont été les suivantes :

- la modification du statut juridique par application de la loi n°99-476 du 02 août 1999 portant définition et organisation des IPS et à travers le décret n°2012-367 du 18 avril 2012, portant création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) et modifié par le décret n° 2017-108 du 15 février 2017 ;
- l'augmentation du taux de cotisation sociale de retraite qui est passé de 18% à 25% (16,67% part patronale et 8,33% part salariale);
- le report de l'âge de départ à la retraite de 55 ans à 60 ans pour certaines catégories et 65 ans pour d'autres ;
- l'apport en fonds de dotation de 10 milliards de FCFA.

Les dernières études actuarielles réalisées ont montré que le prochain déséquilibre du régime pourrait survenir autour de 2070.

Si cette situation survenait, l'Etat serait amené à octroyer un appui budgétaire à la CGRAE ou réajuster les paramètres affectant la pérennité du système, notamment l'âge de départ à la retraite, le taux de cotisations sociales et le taux d'annuité liquidable.

La survenance du déséquilibre financier demeure faible sur la période 2024-2026 au regard des résultats de l'étude actuarielle avec un impact faible sur le budget de l'Etat.

Afin de maintenir cette situation, il est nécessaire de :

- continuer la sensibilisation quant à l'importance du reversement des cotisations sociales ;
- effectuer le suivi annuel des indicateurs du régime ;
- instaurer des études actuarielles tous les trois ans ;
- poursuivre le renforcement du modèle économique par capitalisation.

IV.2.1.3. Au titre de l'IPS-CNAM

Le risque de déséquilibre financier pourrait être causé par l'évolution du panier de soins et le transfert du programme de gratuité ciblée à la CNAM.

Le coût élevé des prestations de soins de santé du fait de l'évolution du panier de soins (la prise en compte de certaines pathologies dont le diabète et l'hypertension artérielle) par rapport aux cotisations versées par les assurés pourrait à terme conduire à un risque de déséquilibre financier du régime.

Pour rappel, le programme de gratuité ciblée a été initié avec pour objectif d'offrir, à titre gracieux, des services et actes médicaux dans le cadre des consultations prénatales, des accouchements et leurs complications, des consultations pour les enfants de 0 à 5 ans et de la prise en charge du paludisme grave. En effet, la subvention au titre de ce programme, ne couvrirait pas les dépenses de prestation dudit programme.

Le déficit global serait estimé à 9,4 milliards en 2025 et 28,4 milliards en 2026. Une étude actuarielle est en cours pour consolider les estimations.

Cela pourrait amener l'Etat à augmenter le montant de la subvention à allouer. Depuis le démarrage des activités en octobre 2019, le régime se trouve en situation d'équilibre. Toutefois en cas de déséquilibre, les mesures idoines devraient être prises par l'Etat, avec l'appui des partenaires au développement, en vue d'assurer un équilibre à court et moyen terme de la CMU.

La probabilité d'occurrence du risque et son impact sur le budget de l'Etat (0,08% en 2025) sont faibles.

Les mesures d'atténuation en cas de déséquilibre financier du régime d'assurance maladie pourraient être les suivantes :

- Ø l'augmentation de la subvention de l'Etat ;
- Ø le recours à la parafiscalité ;
- Ø l'augmentation du montant des cotisations.

En outre, certains risques, en cas de leur survenance, pourraient grever le risque de déséquilibre financier du régime.

Ø **Surconsommation médicale dans le cadre des prestations servies**

Cette situation est causée par la fraude liée à la consommation abusive des prestations et peut entraîner des déficits dans la gestion. Le régime d'assurance maladie étant dans sa phase de démarrage, ce risque ne peut être évalué à ce stade.

Les mesures d'atténuation de ce risque pourraient être :

- la sensibilisation continue des assurés ;
- le contrôle effectif des prestations ;
- la mise en place de textes législatifs et règlement en matière de sanctions en cas de fraude

Ø **Surfacturation des prises en charge (consultation, hospitalisation, frais pharmaceutiques, etc.)**

La surfacturation des prises en charge peut être causée par la faiblesse du dispositif de contrôle des prestations facturées. Le régime d'assurance maladie étant dans sa phase de démarrage, ce risque ne peut être évalué à ce stade.

Les mesures d'atténuation des impacts de la réalisation éventuelle de ce risque peuvent se résumer :

- au renforcement du dispositif de contrôle des prestations ;
- à l'application de sanctions aux contrevenants, notamment la suspension de l'agrément des prestataires ;
- à l'informatisation de tous les centres de santé.

IV.3. RISQUES LIES A LA GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES

La politique de communalisation démarre en novembre 1955 avec la création des premières communes. Toutefois, la Côte d'Ivoire n'amorce véritablement son processus de décentralisation que dans les années 80. Il s'agit, à travers ce processus, d'associer et de responsabiliser les populations aux prises de décisions dans la gestion et le développement de leur localité.

Après la prise du décret n°2021-267 du 09 juin 2021 portant création de 12 Districts Autonomes, la Côte d'Ivoire compte désormais, 232 Collectivités Territoriales (31 régions et 201 communes) et 14 Districts Autonomes.

L'Etat alloue annuellement des dotations de fonctionnement et d'investissement aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes et leur reverse également une part des impôts collectés. C'est sur la base de ces appuis financiers de l'Etat et de leurs ressources propres que les collectivités arrêtent les dépenses à effectuer dans le cadre de l'élaboration de leur budget.

La gestion financière des collectivités peut exposer le budget de l'Etat à des risques liés notamment à la mobilisation des ressources, à l'encours de la dette de celles-ci.

IV.3.1. Risques liés aux difficultés de mobilisation des ressources propres des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes

Les risques liés aux difficultés de mobilisation des recettes propres se traduisent par des gaps entre les ressources effectivement mobilisées et les prévisions de 2020 à 2022.

Tableau 27 : Evolution comparative des prévisions et réalisations des recettes propres des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2020 à 2022

en milliards de FCFA)

TYPE DE COLLECTIVITE	2020		2021		2022		Cumul Prévision	Cumul Exécution	Taux d'exécution
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution			
1-DISTRICT AUTONOME	9,4	8,2	6,8	4,2	8,3	4,2	24,5	16,6	67,7
2-REGION	0,1	0,5	0,7	0,6	0,3	0,2	1,1	1,3	36,3
3-COMMUNE	28,1	22,6	32,9	30,4	32,9	29	93,9	82	87,8
RESSOURCES TOTALES	37,6	31,3	40,4	35,2	41,5	33,4	119,5	99,9	83,5

Source : Compte administratif des Elus et Compte de gestion des Comptables Publics

L'analyse du tableau ci-dessus fait apparaître que malgré l'augmentation des prévisions des recettes propres sur la période 2020-2022, les réalisations desdites recettes sont restées en deçà des prévisions des trois (03) dernières années. Cela s'explique notamment par l'impact négatif de la crise sanitaire de la COVID-19 particulièrement en 2020 et 2021 et du retard dans la mise en application du décret n°2019-218 du 06 novembre 2019 fixant les modalités de perception des recettes des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes par voie électronique.

En outre, cette crise sanitaire a occasionné la fermeture de certains commerces à fort taux de rendement dans le budget des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes. Par ailleurs, la non application du recouvrement par voie électronique entraîne une faible exploitation du potentiel économique et une déperdition des ressources des collectivités.

Notons que la faible mobilisation des recettes propres est de nature à contraindre lesdites collectivités à solliciter plus d'appuis financiers de l'Etat.

L'impact de ce risque sur le budget de l'Etat est faible (0,06%) avec une occurrence élevée.

IV.3.2. Risques liés à l'encours des dettes des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes

A fin 2022, le stock de la dette des collectivités s'établit à 40,1 milliards de FCFA dont un encours des dettes institutionnelles auprès du Fonds de Prêt aux Collectivités Locales (FPCL) qui se chiffre à environ 1,8 milliard de FCFA.

En dehors des emprunts auprès du FPCL pour réaliser des infrastructures à caractère économique devant générer des ressources, la dette des collectivités territoriales et des districts autonomes est constituée essentiellement de dettes fournisseurs et des dépenses engagées sans couverture budgétaire.

Sur la période 2023-2025, les collectivités prévoient apurer leurs dettes pour un montant de 31,8 milliards de FCFA. L'apurement du reliquat de 8,3 milliards de FCFA pourrait nécessiter l'intervention de l'Etat, si les collectivités n'y parvenaient pas.

L'impact de ce risque sur le Budget de l'Etat est faible (0,08%) à court terme avec une probabilité d'occurrence élevée.

IV.3.3. Risques liés à l'ineffectivité du contrôle financier et du contrôle de l'autorité de tutelle auprès des collectivités territoriales et districts autonomes

Bien que prévu par la loi organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances et la loi n°2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des collectivités territoriales et districts autonomes, le contrôle financier n'est pas encore effectif auprès des collectivités territoriales et districts autonomes.

Cette situation est de nature à faire courir des risques en ce qui concerne notamment la réalité des coûts pratiqués dans les collectivités et la réalité du service fait. Ces deux risques réduisent l'efficacité des collectivités dans la satisfaction des besoins des populations. Ils entraînent des sollicitations plus accrues des appuis financiers de l'Etat dans le financement du développement local.

Contrairement aux dispositions de la loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des Collectivités Territoriales, qui prévoient que l'autorité de tutelle doit effectuer un contrôle au moins une fois dans l'année. Malheureusement, ce contrôle n'est pas systématique.

IV.3.4. Risques liés aux difficultés de recouvrement des appuis financiers de l'Etat et impôts rétrocedés des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes

Tableau 28 : Evolution comparative des prévisions et réalisations des subventions et impôts rétrocedés des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2020 à 2022

En milliards de FCFA

Collectivités	Nature	2020			2021			2022			Cumul		
		Prev.	Rec.	Exec (%)	Prev.	Rec.	Exec. (%)	Prev.	Rec.	Exec. (%)	Prev.	Rec.	Exec. (%)
Communes	Quotes-parts d'impôt partagés	79,7	68,7	86,6	81,0	80,6	99,5	91,1	96,7	106,1	251,8	246,0	97,7
	Subventions	24,2	20,8	85,9	33,5	30,8	91,9	35,4	41,8	118,0	93,1	93,3	100,2
1- Total Commune		103,9	89,5	86,1	114,5	111,4	97,2	126,5	138,5	109,4	344,9	339,3	98,3
Régions	Quotes-parts d'impôt partagés	16,2	12,4	76,5	16,3	16,9	103,6	16,9	16,9	100	49,4	46,2	93,5
	Subventions	38,6	32,3	83,6	52,8	44,5	84,2	49,2	54,4	110,5	140,6	131,2	93,3
2- Total Région		54,8	44,7	81,5	69,1	61,4	88,8	66,1	71,3	107,8	190	177,4	164,5
Districts	Quotes-parts d'impôt partagés	30,7	24,7	80,4	32,5	34,9	107,3	40,9	40,9	100	104,0	100,4	96,5
	Subventions	4,4	4,2	95,4	19,0	5,8	30,5	6,1	6,1	100	29,4	16,1	54,7
3- Total District		35,1	28,9	82,3	51,5	40,7	79,0	47	47	100	133,4	116,5	87,3
Total Général		193,8	163,1	84,1	235,1	231,5	98,4	239,6	256,8	107,1	668,3	633,2	94,7

Source : *Comptes administratifs et comptes de gestion des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.*

Le tableau ci-dessus traduit une hausse substantielle du taux d'exécution des subventions octroyées par l'Etat et des quote-part d'impôts aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes qui passe de 84,1% en 2020 à 107,1 en 2022. Cette hausse qui s'explique par le recouvrement des montants des subventions par les collectivités est liée à l'effort du Gouvernement de doter lesdites entités décentralisées de ressources à même de couvrir les prévisions initiales de leur budget bien que l'Etat fait face à de nombreuses charges .

La reprise des activités en 2021, a favorisé une augmentation des réalisations dépassant ainsi les objectifs prévisionnels.

Il faut préciser que les ressources attendues de ces collectivités sont basées sur des objectifs budgétaires de l'Etat. Dans le cas où ces objectifs ne sont pas réalisés, cela pourrait induire de ce fait des déficits potentiels.

Ces déficits budgétaires ainsi créés constitueraient des risques budgétaires pour l'Etat qui peut être sollicité en dernier ressort en vue de leur résorption. Toutefois, l'impact de ce risque sur le Budget de l'Etat apparaît faible à court terme avec une probabilité d'occurrence élevée.

IV. 3.5. Mesures de mitigation des risques liés à la gestion financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes

En vue de mitiger l'impact des risques évoqués ci-dessus, les mesures suivantes ont été identifiées :

- Ø effectuer des missions d'inspection et de contrôle de la gestion financière des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes;
- Ø reformer le cadre juridique en l'adaptant au fonctionnement des Régions ;
- Ø réadapter et appliquer les textes existants en tenant compte des nouvelles notions telles que le recouvrement électronique ;
- Ø prendre des mesures d'encadrement des modalités de résorption des dettes, des éventuels passifs et des déficits budgétaires en fonction de leur importance et des capacités financières de chaque Collectivité Territoriale et Districts Autonomes;
- Ø former et sensibiliser les acteurs des collectivités et les opérateurs économiques à l'application des règles et procédures de recouvrement électronique des recettes des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes ;
- Ø renforcer les capacités des élus locaux et des agents des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes en matière de gestion budgétaire ;
- Ø prendre des mesures de réajustement du budget des collectivités en fonction des crédits effectivement reçus ;
- Ø exercer effectivement le contrôle auprès des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

IV.4. RISQUES LIES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

Les Etablissements Publics Nationaux (EPN) sont des personnes morales de droit public créées par l'Etat, disposant d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Ils sont des services publics qui assurent des missions d'intérêt général à eux dévolues par l'Etat.

Les EPN sont régis par la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux EPN et portant création de catégories d'établissements publics.

A fin décembre 2022, la Côte d'Ivoire dénombre 100 Etablissements Publics Nationaux (EPN) fonctionnels dont 55 à caractères administratifs (EPA), 11 à caractères industriels et commercial (EPIC), 15 Etablissements Publics Hospitaliers et 19 assimilés incluant 4⁷ en cours de liquidation et un EPN non fonctionnel (n'ayant pas été doté de budget de fonctionnement).

Chaque EPN est doté d'un budget financé d'une part, par les subventions et les recettes affectées d'autre part, par leurs potentielles ressources propres. L'exécution de ces budgets pouvant impacter le budget de l'Etat, il est nécessaire d'identifier les risques potentiels qui peuvent en découler en vue d'anticiper leur survenance ou d'atténuer leurs effets.

Les risques budgétaires pouvant être observés sont présentés ci-après.

IV.4.1. Risque lié aux redressements fiscal et social

Chaque année, des crédits budgétaires sont octroyés aux EPN pour le paiement de leurs charges fiscales et sociales. Toutefois, certains EPN enregistrent des arriérés concernant lesdites charges. L'apurement de ces arriérés à l'issue des redressements effectués par la Direction Générale des impôts (DGI), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) peut nécessiter des appuis budgétaires de l'Etat.

Un redressement d'un montant de 1,5 milliard avait été effectué par la DGI concernant les impayés sur les impôts sur salaires pour vingt-deux (22) EPN en 2020.

Pour les arriérés CGRAE et CNPS le montant s'élève à 987,1 millions pour 16 EPN en 2020.

L'impact sur le budget de l'Etat est faible (0,02%) avec une probabilité d'occurrence moyenne (22%).

⁷ ONI Liquidation, SOGEPIE Liquidation,
AGEDI Liquidation, FER Palmier Liquidation

IV.4.2. Risque lié à la constitution d'impayés de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE)

Depuis 2019, l'Etat alloue aux EPN, des crédits pour faire face aux dépenses d'électricité. Toutefois, sur la période 2019-2021, des EPN restent devoir 1,78 milliards de FCFA à la CIE. Cette situation peut impliquer une intervention de l'Etat pour la prise en charge totale de ces arriérés.

Le risque sur le budget de l'Etat est faible (0,02%) avec une probabilité d'occurrence élevée (34%).

IV.4.3. Risque lié à l'évolution de la masse salariale

Des irrégularités sont constatées au niveau de la masse salariale des EPN et se résument comme suit :

- Û recrutement démesuré du personnel contractuel dans les EPN ;
- Û fixation de salaires inégalitaires non défini par la réglementation ;
- Û non transmission par certains EPN des informations nécessaires à une détermination efficiente de leur masse salariale.

Ces irrégularités entraînent une évolution des charges de personnel au niveau des EPN, une forte demande de crédits complémentaires et une perte de ressources affectés au paiement des pénalités issues des redressements fiscaux ou sociaux.

Pour l'année 2022, les crédits de personnel complémentaires octroyés aux EPN s'élèvent à environ 6,2 milliards de FCFA. Ainsi, la masse salariale en 2022 est passée de 167,3 milliards de FCFA à 173,5 milliards de FCFA, soit une hausse de 3,71%.

L'impact de ce risque sur le budget de l'Etat est faible (0,06%) avec une probabilité d'occurrence élevée (88%).

IV.4.4. Mesures de mitigation

En vue d'atténuer l'impact de ces risques budgétaires ou de prévenir leur survenance, des mesures de mitigations sont nécessaires.

En ce qui concerne le risque lié aux redressements fiscal ou social, les acteurs des EPN doivent être sensibilisés à l'utilisation efficiente des crédits destinés au paiement des charges sociales et fiscales et à les intégrer aux dépenses de masse salariale lors de la préparation du budget.

Concernant le risque lié au redressement des impayés CIE, les mesures suivantes sont recommandées :

- ü sensibiliser et former les acteurs de la dépense publique sur le respect des règles et procédures de l'orthodoxie budgétaire ;
- ü sensibiliser les acteurs des EPN à l'utilisation efficiente des crédits destinés au paiement des charges d'abonnement.

Quant au risque lié à l'évolution de la masse salariale, il pourrait être atténué à travers la poursuite de la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Maîtrise de la Masse Salariale à travers les actions, notamment :

- ü veiller au paiement des charges fiscales et sociales du personnel pour éviter d'éventuels redressements ;
- ü renforcer les mesures permettant de prendre en compte, dans le budget de l'Etat, les évolutions possibles des effectifs des EPN en cours de gestion ;
- ü mettre à temps à la disposition de la tutelle financière toutes les informations nécessaires pour la détermination de la masse salariale.

V. RISQUES LIES AU RECOUVREMENT DES RESSOURCES

Le budget de l'Etat se caractérise par la mobilisation des ressources en vue de financer les dépenses prévues dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Ces ressources servent à doter les administrations publiques de crédits budgétaires pour le financement de leurs activités.

Toutefois, le recouvrement de ces ressources est soumis à un certain nombre de facteurs de risque qui peuvent affecter la réalisation des objectifs budgétaires. Ces risques peuvent être appréhendés au niveau des ressources intérieures et des ressources extérieures :

V.1. RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES

Ces risques portent à la fois sur les recettes fiscales intérieures, les recettes de porte et les recettes non fiscales.

V.1.1. Au niveau des recettes fiscales intérieures

Les risques liés au recouvrement des recettes fiscales intérieures se déclinent comme suit :

- **La baisse des prix des produits agricoles de rente** réduit le chiffre d'affaires des entreprises du secteur entraînant ainsi la baisse de leurs contributions fiscales.

A titre d'illustration, la chute des cours du cacao a amené le Gouvernement à abandonner en 2017, les droits d'enregistrement sur ce produit. Le manque à gagner au plan budgétaire est évalué à plus de 83 milliards de FCFA. Pour l'année 2021, la chute des cours a occasionné une révision à la baisse de **19,5 milliards** de FCFA des prévisions initiales. En ce qui concerne l'année 2023, le prix CAF de référence pratiqué (1 278 F/ KG) est inférieur au prix CAF ayant servi de base pour les prévisions (1 517 F/KG). A fin juin 2023, les recettes enregistrent un écart négatif de 7,5 milliards en comparaison avec les prévisions de la période. Les pertes de recettes au titre de l'année 2023 sont estimées à 17,5 milliards.

- **la pratique d'optimisation fiscale par les entreprises (réorganisation des activités, politique commerciale, etc.)** des secteurs à forte contribution fiscale peuvent entraîner des pertes importantes de ressources budgétaires ;

C'est le cas notamment dans :

- **le secteur des télécommunications** (environ 18% des recettes fiscales intérieures) où la baisse du chiffre d'affaires des entreprises en relation avec les stratégies commerciales affecte considérablement les performances de la DGI. En 2019, les pertes liées à la baisse de l'activité des télécommunications s'élèvent à **plus de 30 milliards en matière d'impôt BIC** ;

A la fin du premier semestre 2023, la contribution fiscale des entreprises de télécommunication affiche une contraction de 1,4% (3 milliards en net dans l'ensemble dont 22,3 milliards de TVA) par rapport à la même période de 2022 ; alors que selon le cadrage, ce secteur progresserait de 10% ;

- **l'industrie du tabac** où la mise en œuvre des politiques commerciales pour limiter les effets escomptés des réaménagements du taux et de la base taxable a eu pour conséquence, la perte de **8 milliards** de FCFA de recettes fiscales en 2015. Les effets sont encore perceptibles à ce jour ;
- **le montant élevé des exonérations accordées** malgré baisse des coûts fiscaux (-3,6% par rapport au 1^{er} semestre 2022) en relation avec la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations fiscales, le niveau des pertes de recettes liées aux mesures dérogatoires demeure élevé (3% des recettes du 1^{er} semestre 2023) ;

- **le non-respect des délais dans la mise en œuvre de certains projets dont les impacts attendus sont prévus au budget de l'Etat ;**

A titre d'illustration :

- les dispositifs de contrôle des flux de télécommunication, devant améliorer le niveau de recouvrement des recettes fiscales d'au moins **19,5 milliards en 2023**, tardent à être mis en œuvre.
- la suppression de l'option de TVA pour les transporteurs devrait permettre de collecter **8 milliards** de recettes supplémentaires en 2023. A fin juin 2023, le texte n'est pas encore validé afin de permettre aux services de la DGI de recouvrer cette taxe.

- **la progression du poids du secteur informel ou les activités en ligne** est un risque pour l'économie en raison de la concurrence déloyale qui est faite au secteur formel. Certaines activités du secteur formel pourraient ainsi disparaître. Par exemple, la non fiscalisation des nouvelles activités en ligne (commerce, transport...) crée une distorsion ;
- **l'instabilité du réseau informatique et les difficultés d'ordre technique.**

Depuis l'année 2021, la gestion des impôts (la déclaration, le contrôle et le paiement) est dématérialisée et se fait à travers le SIGICI. Les perturbations du réseau informatique ou les difficultés techniques pouvant entraver le bon fonctionnement du système constitue un élément de risque sur le recouvrement.

A titre d'exemples, les perturbations du module dédié au contrôle ont occasionné la suspension de son utilisation de mars à juin 2022 avec comme corollaire un écart négatif des recettes de contrôle de 16,7 milliards par rapport aux prévisions du 1^{er} semestre 2022.

Par ailleurs, au niveau du module de gestion digitalisée de la TVA, l'instabilité du réseau observé de fin mai à mi –juillet n'a pas permis de rejeter de factures en juin contrairement aux autres mois, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 27 : Nombre de factures rejetées d'avril à juillet 2022

Mois	Nombre de factures rejetées (déduction non approuvée)	Valeur de déduction non approuvée (en mds)
Avril	13 817	14,2
Mai	16 125	27,8
Juin	0	0
Juillet	3 118	0,8

Source : DGD

En ce qui concerne les six (6) premiers mois 2023, le bon fonctionnement du module a permis de rejeter 50 335 factures et de collecter **53,1 milliards** de recettes additionnelles de TVA.

V.1.2. Au niveau des recettes fiscales de porte

La perception des droits et taxes de porte est soumise à des risques multiples :

- **la survenance de la pandémie de COVID-19, la crise ukrainienne et sous-régionale** pourrait affecter la mobilisation des recettes de porte. Par exemples, en 2020, la pandémie de la covid-19 a impacté négativement le niveau de mobilisation des recettes douanières à hauteur de 42,13 milliards de FCFA sur la période de février à juin 2020. En outre, la crise russo-ukrainienne a engendré l'abandon des taxes sur le carburant routier (Gasoil et super carburant). La perte pour l'année 2022 est de 380 milliards de FCFA. Pour ce qui concerne la sous-région, la rupture des transactions en relation avec les sanctions prises par la CEDEAO contre le Niger pourrait occasionner des pertes de recettes ;
- **les exonérations conventionnelles prises en cours d'exercice** pour remédier à des situations exceptionnelles occasionnent des manques à gagner de recettes. C'est le cas de l'exonération accordée aux meuniers sur les importations de blé (6,5 milliards de FCFA de perte prévisionnelle en 2022). Ces cas ont été récurrents ces cinq dernières années ;
- **la fraude douanière** constitue un risque dans le recouvrement des recettes douanières (la contrebande, les fausses déclarations de valeur et d'espèces). Sur la période 2015-2022, le niveau des droits compromis réalisé dans le cadre de la lutte contre la fraude douanière représente en moyenne 1,39% du total des recouvrements. En tenant compte de ce niveau, l'impact sur les ressources douanières se chiffrerait en moyenne à 42,79 milliards de FCFA sur la période 2023-2026.

Tableau 28 : Niveau des droits compromis

	(En milliards de FCFA)							
LIBELLE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes DGD (Base TOFE) (1)	1 474,88	1 556,11	1 669,81	1 696,65	1 849,95	1 955,81	2 239,70	2 097,10
Droits Compromis (2)	22,08	20,42	17,15	29,19	33,95	16,44	28,40	34,54
Ratio (2)/(1)	1,50%	1,31%	1,03%	1,72%	1,84%	0,84%	1,27%	1,65%

Source : DGD

Tableau 29 : Niveau des prévisions des droits compromis

(En milliards de FCFA)

LIBELLE	2023	2024	2025	2026
Recettes DGD (Base TOFE) (1)	2 628,09	2 924,60	3 237,08	3 482,69
Droits Compromis (2)	36,65	40,79	45,14	48,57

Source : DGD

Pour faire face à tous ces risques sur le recouvrement des recettes susmentionnés, les mesures de mitigation ci-après ont été identifiées :

- poursuivre la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations à travers l'encadrement des conventions d'Etat ;
- renforcer la dotation des bureaux de douanes en moyens modernes de contrôle (scanners, vidéo-surveillance) et mettre en place un programme de conformité volontaire des opérateurs économiques ;
- renforcer les dispositifs d'analyse des risques ;
- rendre opérationnels les fonds de stabilisation des prix du café et du cacao ;
- mettre en place le dispositif de contrôle des flux de communication ;
- poursuivre les projets d'interconnexion avec les douanes des pays frontaliers ;
- poursuivre l'élaboration du rapport annuel sur les écarts entre les données d'importations ivoiriennes et les données internationales d'exportations vers la Côte d'Ivoire pour renforcer la prise en charge de certains produits ciblés par ledit document ;
- accroître la capacité de stockage des produits pétroliers.

V.2. RISQUES LIÉS A LA MOBILISATION DES APPUIS BUDGETAIRES

L'appui budgétaire est une modalité d'aide au développement consistant à transférer des ressources vers un pays bénéficiaire à qui il appartient de déterminer l'utilisation qui en sera faite selon le mode de programmation et de gestion de ses finances publiques. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à atteindre un certain nombre d'objectifs fixés contractuellement avec les bailleurs. La mobilisation des appuis budgétaires attendus est entravée par des risques qui portent notamment sur les lourdeurs liées à certaines conditionnalités de décaissement ainsi que la fluctuation des taux de change des devises de ces appuis.

- **Risques liés aux conditionnalités de décaissement des appuis extérieurs (dons programmes, dons projets, prêts projets, prêts programmes)**

Les conditionnalités fixées pour les appuis budgétaires intègrent parfois des critères liés à la gouvernance, notamment les notions de genre, d'équité ou de démarche qualité. La non-satisfaction de ces conditionnalités affecte négativement le niveau des ressources attendues.

Par exemple, la gestion des populations impactées par la réalisation de certains projets cofinancés (réinstallation, désintéressement, purge des droits coutumiers, etc.) constitue souvent une conditionnalité à l'utilisation des ressources de certains bailleurs.

- **Risques liés à la fluctuation du taux de change des devises autres que l'EURO**

Les appuis budgétaires sont parfois libellés en devises et sont donc sujets aux fluctuations de taux de change. Une dépréciation de la devise entraîne inéluctablement la révision à la baisse des ressources d'appuis budgétaires en monnaie locale.

Les mesures de mitigation pour atténuer les risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires sont :

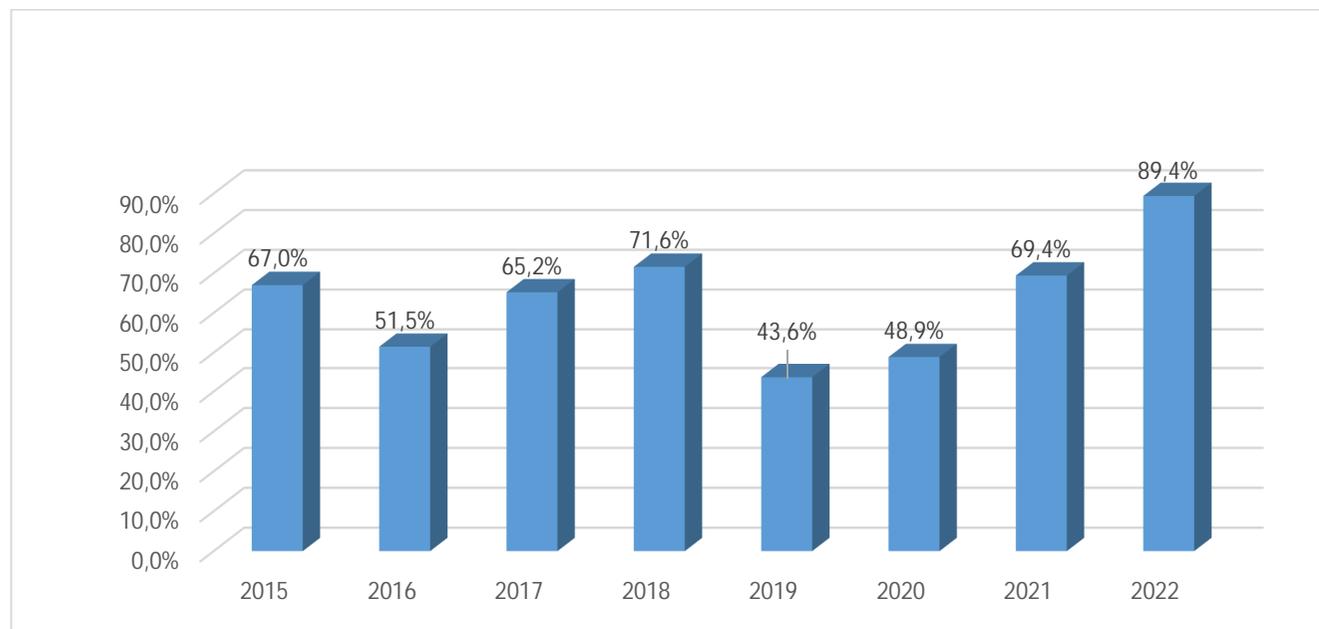
- définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes pour le décaissement des appuis budgétaires avant sa mise en œuvre ;
- privilégier les appuis budgétaires libellés en monnaie locale ou en devise ayant un taux de change fixe.

VI. RISQUES LIES A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES

Une gestion efficace des dépenses de l'Etat notamment des investissements publics structurants contribue à stimuler la croissance à travers l'impact positif sur le développement des activités économiques et sur le potentiel productif. Les risques liés à la capacité d'absorption des crédits d'investissements peuvent être appréhendés sous deux aspects : les projets d'investissements cofinancés et les projets d'investissements financés sur ressources propres.

VI.1. RISQUES LIES AUX PROJETS FINANCES EN PARTIE OU EN TOTALITE SUR RESSOURCES EXTERIEURES

Graphique 7 : Taux d'exécution des investissements sur financement extérieur de 2015 à 2022



Source : DGBF/ DPSB

Le taux d'exécution des investissements financés sur les ressources extérieures varie de 43,6% à 89,4% de 2015 à 2022. Les risques possibles dus à ce faible niveau sont énumérés ci-dessous :

- **Risques liés à la baisse du taux de change des devises autres que l'EURO**

Les accords de prêts libellés en devise sont sujets pour la plupart aux fluctuations du taux de change.

Une dépréciation de la devise entraîne inéluctablement la révision à la baisse des ressources budgétaires. Ainsi, l'écart qui se dégage doit être supporté par l'Etat de Côte d'Ivoire afin de permettre aux projets d'atteindre leurs objectifs.

- **Risques liés à la qualité des études de certains projets**

L'absence d'études fiables pourrait entraîner des surcoûts en cours d'exécution qui doivent être supportés par l'Etat. Cette situation peut également prolonger le délai d'exécution des projets en ce sens que la reprise desdites études peut être sollicitée par les bailleurs. Un niveau de qualité moindre de la préparation des projets constitue donc un risque d'augmentation des dépenses liées à l'exécution desdits projets.

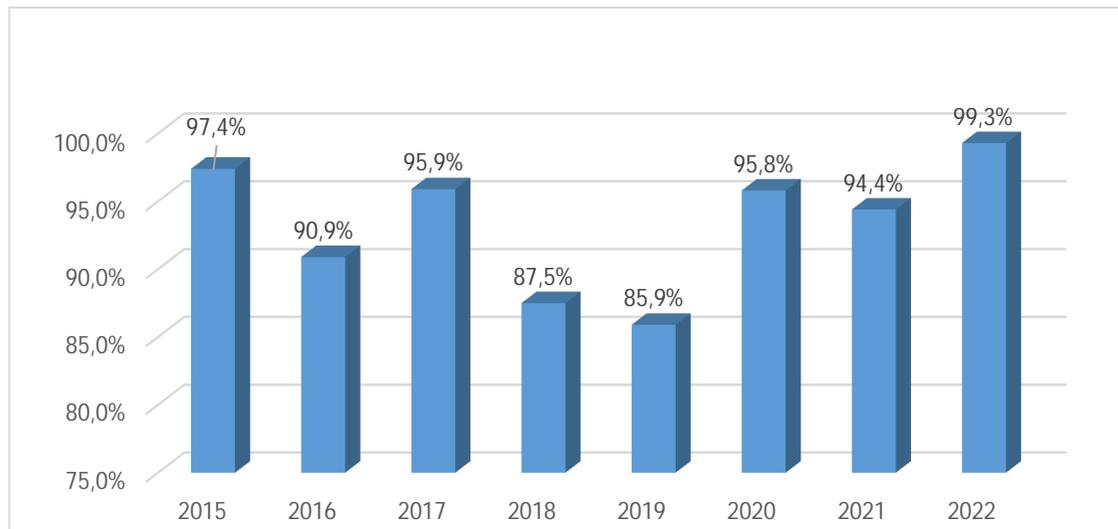
- **Risques liés aux retards dans la mise à disposition des fonds issus des prêts ou des dons et aux procédures internes des institutions partenaires**

Le processus de mise en vigueur des accords de prêts ou de dons peut s'étendre sur une période assez longue. Cette situation peut entraîner, entre autres, un report de la date de démarrage effective du projet si la date de signature de la convention de prêt ou de don n'est pas déterminée comme date de mise en vigueur. Ainsi, les longs délais dans les procédures internes des institutions partenaires peuvent impacter l'efficacité de l'exécution des projets.

Par ailleurs, les retards issus de la non disposition des fonds dans les délais entraînent des surcoûts dus à l'inflation et à l'évolution de la vie économique.

VI.2. RISQUES LIES AUX PROJETS FINANCES SUR RESSOURCES INTERIEURES

Graphique 8 : Taux d'exécution des investissements sur financement trésor de 2015 à 2022



Source : DGBF/ DPSB

Le taux d'exécution des investissements financés sur les ressources propres (trésor) varie de 85,9% à 99,3% du budget de 2015-2022.

Les principales difficultés qui entravent l'exécution totale des dépenses d'investissement sont :

- la non-disponibilité de sites du fait de problèmes liés à la purge des droits coutumiers constituant des entraves à la réalisation de certains projets ;
- la faible appropriation des procédures de passation des marchés publics par certaines structures ;
- la mauvaise qualité des études de certains projets ;
- l'incapacité technique et/ou financière des opérateurs en charge de l'exécution des travaux.

Pour atténuer l'impact ou empêcher la survenue des risques susmentionnés, les mesures de mitigation ci-dessous sont proposées :

- mettre en place un dispositif de contrôle et de vérification de la qualité des études en vue de s'assurer de l'exhaustivité des études ;
- renforcer les capacités des ministères techniques en matière d'identification et de préparation des projets et programmes d'investissement ;
- renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ;
- sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur la nécessité de réduire leurs délais de décaissement et de simplifier leurs procédures internes, en référence au décret n°475 du 1^{er} juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers ;
- renforcer le cadre institutionnel de bonne gouvernance des projets publics et les capacités managériales des Responsables et Coordonnateurs des projets publics afin de mieux garantir leur succès ;
- prioriser les prêts libellés en monnaie nationale et en euro pour se prémunir contre les risques de change ;
- mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets.

VI.3. RISQUES LIES A LA PRISE EN COMPTE DES COÛTS RECURRENTS INDUITS PAR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PUBLICS

La maîtrise des risques budgétaires inhérents à la non prise en compte ou la mauvaise évaluation des coûts récurrents induits par les investissements devient un impératif, comme le confirment les récentes évaluations PIMA (Public Investment Management Assessment) et PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability).

Cette situation a pour conséquence :

- l'insuffisance des crédits pour une meilleure exploitation des actifs ;
- l'insuffisance dans la productivité des actifs ;
- la faible durabilité de l'investissement public.

Pour atténuer l'impact ou empêcher la survenue de ce risque, il convient d'améliorer le processus de détermination et de prise en compte des coûts récurrents induits par les dépenses d'investissements publics, afin d'intégrer ces charges dès la phase de préparation des projets ou programmes, jusqu'à la phase de programmation budgétaire. Aussi, il s'agira de :

- améliorer la connaissance sur la durée de vie des actifs publics, en vue de mieux planifier et prendre en compte les coûts récurrents relatifs à leur exploitation et à leur entretien ;
- proposer une définition des coûts récurrents pour la gestion budgétaire présente et future ;
- finaliser l'élaboration de la méthode d'évaluation des coûts récurrents en fonction de la typologie des actifs ;
- élaborer une fiche d'évaluation des coûts récurrents à intégrer aux fiches projet ;
- interconnecter le SINAPSE et le SIGOBE pour une meilleure fluidité de l'information relative aux charges récurrentes ;
- trouver des modes alternatifs de financement des coûts récurrents en s'appuyant sur l'exemple du FER ;
- renforcer les capacités de contre-expertise des agents en charge de la programmation des investissements publics et de ceux en charge de la programmation budgétaire sur l'évaluation des charges récurrentes.

VI.4. RISQUES SUR LA MASSE SALARIALE

La mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale 2014-2022 adoptée par le Gouvernement en 2014 a permis de contrôler l'évolution de ce poste de dépense et d'assurer une convergence progressive du ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales vers la norme communautaire de 35%. Toutefois, la poursuite de cette dynamique reste tributaire d'une paix sociale durable dont l'un des instruments demeure la trêve sociale. A ce sujet, le Gouvernement a signé en août 2022 avec les organisations syndicales du secteur public, une trêve sociale d'une durée de 5 ans en remplacement de celle conclue en 2017 qui a expiré. Suivant cet accord, les syndicats se sont notamment engagés, en contrepartie des mesures salariales décidées par le Gouvernement, à respecter pleinement et entièrement la trêve sociale pour la stabilité économique et sociale du pays.

Il convient de préciser que les efforts financiers consentis par le Gouvernement dans le cadre de cette trêve sociale sont estimés à 227 milliards de FCFA en moyenne par an. Pour rappel, le coût estimatif annuel de l'ensemble des revendications salariales présentées par les syndicats à l'entame des négociations avec le Gouvernement était de plus de 3000 milliards de FCFA.

Aussi, une rupture de la trêve sociale en vigueur constitue-t-elle le principal facteur de risque pour la masse salariale. En effet, elle pourrait se traduire par la réactivation de la part des organisations syndicales de revendications non satisfaites dans le cadre de la trêve en vigueur.

C'est le cas notamment de la revendication relative au relèvement de l'Indice Référentiel de Base (IRB) de 233,456 FCFA actuellement à 500 FCFA pour un coût annuel de plus de 1800 milliards de FCFA.

Afin de prévenir ce risque, il convient d'assurer le bon fonctionnement du comité paritaire de suivi permanent du protocole d'accord portant trêve sociale pour la période 2022-2027.

VI.5. RISQUE LIE A LA CONSTITUTION DE PASSIFS

La constitution de passifs est un risque majeur qui entrave la bonne exécution du budget. Les passifs résultent de l'exécution de commandes publiques par certaines structures sans l'existence de couverture budgétaire. Conformément aux dispositions réglementaires, la constitution des passifs est illégale et interdite.

Cependant, le caractère spécifique de la période allant de 2000 à 2010 a induit la constitution de certains passifs pour lesquels les travaux d'audits, menés par l'Inspection Générale des Finances et d'autres entités, ont permis de valider un montant de 362,3 milliards de FCFA,

dont 291,1 milliards de FCFA restaient à prendre en charge par l'Etat. L'apurement de ces passifs nécessite de prévoir des dotations budgétaires chaque année sur une certaine période, réduisant ainsi la marge de manœuvre pour les nouvelles dépenses.

Pour empêcher la survenue de risque de constitution de passifs, les mesures de mitigation ci-dessous sont envisagées :

- respecter la circulaire numéro 001/PM/2021 du 09 juillet 2021 relative à l'interdiction de constituer des passifs au cours de l'exercice budgétaire ;
- vulgariser les règles et procédures d'exécution de la commande publique, notamment à travers leur diffusion sur les sites internet dédiés ;
- organiser des rencontres d'échanges sur les mesures d'encadrement et d'accompagnement de la gestion budgétaire ;
- mettre à niveau des crédits budgétaires pour la réalisation des activités ;
- poursuivre la sensibilisation des opérateurs économiques notamment par le biais de la CELIOPE ;
- poursuivre la formation des acteurs pour la maîtrise effective des instruments du budget-programmes ;
- faciliter l'accès aux informations relatives aux marchés budgétisés aux opérateurs économiques.

VII. RISQUES LIES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP)

Les Partenariats Public-Privé (PPP) sont au cœur de la stratégie de développement visant à faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent. Pour relever ce défi, l'Etat a décidé de mettre en place, en 2012, un cadre institutionnel pour la gestion des PPP en Côte d'Ivoire : le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP). Structure régie par les décrets n°2018-358 et 2018-359 du 29 mars 2018, le CNP-PPP a pour missions (i) de favoriser le développement des PPP, (ii) d'apporter son appui aux autorités contractantes aux différentes étapes de réalisation des PPP et (iii) de gérer le fonds d'étude dédié aux PPP.

Depuis 2018, le CNP-PPP a initié l'identification et l'évaluation des risques budgétaires associés aux contrats de PPP. A cet effet, le cabinet canadien CPCS a été mandaté en vue de réaliser cette étude sur l'ensemble des contrats. Le rapport produit par ledit cabinet en février 2023 concernait 44 contrats de PPP et faisait suite à trois études réalisées en 2019, 2020 et 2021.

L'édition 2023 de l'évaluation des risques budgétaires des contrats PPP est en cours de réalisation et est prévue se terminer en septembre 2023. Neuf (09) nouveaux contrats ont fait leur entrée dans la liste des contrats signés. Ce qui porte le nombre de contrats à analyser à 53 à fin juin 2023.

Il convient de noter que les risques budgétaires associés à la survenance d'évènements extraordinaires (force majeure, imprévision, etc.) n'ont pas été évalués dans le cadre du présent rapport.

Le principe général de la mise en œuvre d'un projet en PPP est de transférer au secteur privé une partie de la responsabilité et des risques associés à sa construction, son financement et son exploitation. Il n'en demeure pas moins que tout contrat de PPP pourrait engendrer pour la personne publique des engagements financiers qu'il est par essence nécessaire d'inscrire dans les comptes publics.

Ces engagements financiers peuvent être distingués en deux catégories :

- Ⓒ **les engagements explicites et directs** qui se traduisent par des flux déterminés ou déterminables que ce soit pour des paiements périodiques ou des contributions à un moment donné. Ces engagements devraient généralement être reflétés dans le cadre budgétaire du pays ;
- Ⓒ **les engagements contingents** qui ne se concrétisent qu'à la survenance d'un évènement exceptionnel et imprévisible, et qui comprennent principalement les compensations dues par l'État au partenaire privé dans le cas où cet évènement conduit à un déséquilibre financier de la société de projet ou à une résiliation anticipée du contrat de PPP.

En raison de leur caractère incertain, ces engagements explicites ou contingents conduisent à des risques budgétaires dans la mesure où :

- Ⓜ les premiers, bien qu'explicités et déterminables, peuvent s'accroître par rapport aux prévisions faites puisqu'ils dépendent également de facteurs exogènes au projet (inflation des paiements, part des engagements en devises) dont l'évolution nécessite aussi la formulation d'hypothèses probabilistes ;
- Ⓜ les seconds nécessitent pour leur détermination l'estimation d'une probabilité d'occurrence des événements qui les déclenchent, par nature incertaine.

Ainsi la quantification des risques budgétaires est complexe, tout d'abord parce qu'elle dépend d'estimations de probabilité de réalisation d'événements et ensuite, parce que la détermination des montants correspondants aux engagements déclenchés par ces événements contingents nécessite de disposer de l'ensemble des informations financières du projet et du modèle financier du projet mis à jour.

Cette section présente une estimation des coûts liés à différents types de risques budgétaires dans les contrats de PPP, non associés à des événements extraordinaires (force majeure, fait du prince et imprévision en particulier).

VII.1. RISQUES LIES AUX PAIEMENTS PUBLICS DES CONTRATS AVEC LES PRODUCTEURS INDEPENDANTS D'ELECTRICITE (PIE)

Il s'agit de contrats prévoyant des paiements de la part de l'Etat.

Les contrats avec les Producteurs Indépendants d'Electricité font l'objet de paiements publics notamment l'achat de l'électricité.

Le partenaire privé recevant ses revenus de l'Etat à travers la société d'électricité (Compagnie Ivoirienne d'Electricité) en échange de la vente d'électricité, les PIE peuvent donc être considérés comme PPP à paiement public. Cependant, puisque la société d'électricité vend ensuite cette électricité aux utilisateurs, et que le tarif payé par les utilisateurs pour l'électricité est censé refléter les coûts de production et de distribution, la source ultime de revenus du projet émane des paiements effectués par les utilisateurs.

VII.2. RISQUES LIES AUX PAIEMENTS PUBLICS DES CONTRATS PPP (HORS PRODUCTEURS INDEPENDANTS D'ELECTRICITE)

Les contrats (hormis les contrats avec les producteurs indépendants d'électricité) prévoyant des paiements publics sont :

- les contrats de délégations de service public pour les services de propreté (ECOTI SA et ECO-EBURNIE) et de gestion des déchets à Abidjan (CLEAN EBURNIE) ;

- les contrats avec Med Afrique (réhabilitation des CHR), SEMLEX (Registre National des Personnes Physiques), CMS (Renouvellement de certains équipements d'une solution informatique de sécurisation du recouvrement des droits de trafic liés aux activités de l'administration des affaires maritimes).

Ces contrats devraient occasionner à minima des dépenses budgétaires allant de **108 milliards de FCFA** à **116 milliards de FCFA** sur la période **2022-2025**.

VII.3. RISQUES LIES AUX GARANTIES

Le risque de garantie est le coût supporté par l'État et lié à la non réalisation de l'évènement visé par la garantie.

Le coût budgétaire associé à la garantie de la fourniture du combustible pour les centrales électriques CIPREL, AZITO et AGGREKO est estimé à 10% des revenus annuels de ces projets. Une attention particulière devra être portée aux garanties liées à la fourniture du combustible aux centrales électriques pour la maîtrise de l'incidence de celles-ci sur le budget de l'Etat.

VII.4. RISQUES LIES AUX CLAUSES DE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Ce risque est lié au coût supporté par l'État dû à la rupture de l'équilibre financier du contrat. En effet, la majorité des contrats inclue des clauses de rétablissement de l'équilibre financier qui indiquent que, sous certaines conditions, le partenaire privé et / ou le partenaire public peuvent demander une modification des termes du contrat afin de rétablir l'équilibre financier entre les parties

Parmi les **contrats de PPP** qui incluent ce type de clauses, l'estimation des coûts budgétaires des contrats suivants sont :

- le contrat SODECI à **17,45 milliards de FCFA** ;
- deux contrats (AERIA et CITRANS) dans le secteur des Infrastructures de transport d'un montant cumulé de **4,75 milliards de FCFA**.

VII.5. AUTRES RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX PPP

D'autres risques budgétaires ont été identifiés :

- ® **pour le contrat de la SITARAIL**, les coûts potentiels associés aux mesures d'expropriation sont à la charge de l'Autorité Concédante. Ceux-ci devraient être toutefois inférieurs à l'ensemble des redevances payées à l'Autorité Concédante. Le risque budgétaire semble donc plutôt faible, à l'échelle du contrat ;

- ® **pour le contrat de l'Université de San Pedro**, les coûts de gros entretien-renouvellement ne sont pas estimés dans le contrat. Dans la mesure où les coûts réels pourraient être plus élevés que ceux prévus par l'Autorité Contractante, cela entraînerait un risque budgétaire pour l'Etat ;
- ® **pour le contrat de la bibliothèque nationale**, l'Autorité Concédante est responsable pour toute compensation aux concessionnaires en cas de difficultés associées au déplacement des réseaux en phase travaux. Cependant, ce montant devrait être inférieur à l'ensemble des redevances payées à l'Autorité Concédante. Il n'en découle donc pas de risque budgétaire particulier à l'échelle du contrat.

Compte tenu de la durée de l'exercice qui est réalisé depuis 2018, il est paru intéressant de développer un indicateur du niveau de risque budgétaire de chaque contrat. Cet indicateur simple permet pour un exercice donné de classer le niveau de risque selon sa criticité (faible, moyen, élevé et critique) pour chacun des contrats analysés.

Il permet d'identifier les risques les plus critiques encourus par l'Etat sur une convention PPP compte tenu de sa probabilité de survenance et de son impact budgétaire.

Le niveau de risque

En se basant sur le modèle d'analyse des risques budgétaires PFRAM⁸ (PPP Fiscal Risk Assessment Model), le niveau de risque est obtenu à partir de deux (2) variables, à savoir : **la probabilité de survenance du risque** et **l'impact budgétaire du risque**.

La probabilité de survenance du risque est classée sur une échelle à trois (3) niveaux (Faible, Moyen et Elevée).

⁸ <https://www.imf.org/external/np/fad/publicinvestment/pdf/PFRAM2.pdf>

Tableau 30 : Echelles des Probabilités de survenance des risques budgétaires

Echelle	Description
Faible	Très improbable que cet évènement survienne. Pas de faits avérés qui justifient la survenance de cet évènement Il y a eu des mesures d'atténuation de ce risque qui limitent sa probabilité de survenance
Moyen	Probable que cet évènement survienne Cet évènement est survenu quelques fois dans le passé Il y a certaines mesures d'atténuation du risque qui ont été prises mais ont un impact limité
Elevé	Très probable que cet évènement survienne Cet évènement est survenu à plusieurs reprises dans le passé Il y a eu très peu de mesures d'atténuation de ce risque

Source : FMI (PFRAM), Analyses CPCS

L'**impact budgétaire** représente la matérialisation financière du risque s'il est avéré en fonction du montant, tel que proposé dans le tableau ci-dessous. Les seuils prévus ont été arbitrairement déterminés par nos soins en appliquant un taux sur le budget 2021.

Tableau 31 : Echelles des impacts des risques budgétaires

Echelle	Description
Faible	Impact sur le déficit budgétaire en dessous de 1 milliard de FCFA (soit 0,01% du budget 2021)
Moyen	Impact sur le déficit budgétaire entre 1 milliard FCFA et 9 milliards de FCFA (soit 0,1% du budget 2021)
Elevé	Impact sur le déficit budgétaire supérieur à 9 milliards de FCFA

Source : FMI (PFRAM), Analyses CPCS

Tableau 32 : Echelles des niveaux de risques budgétaires des projets PPP (degré de criticité)

		Impact budgétaire		
		Faible	Moyen	Elevé
Probabilité de survenance	Faible	Faible	Faible	Moyen
	Moyen	Faible	Moyen	Elevé
	Elevé	Moyen	Elevé	Critique

Source : FMI (PFRAM), Analyses CPCS

Tableau 33 : Définition des classifications

Niveau de risque	Explication
« Critique »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau critique
« Elevé »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau élevé et n'ont pas de risque budgétaire critique.
« Moyen »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau moyen et n'ont pas de risque budgétaire critique ni élevé.
« Faible »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau faible et n'ont pas de risque budgétaire critique, ni élevé ni moyen.

Source : Analyses CPCS

Sur la base de l'étude menée par le cabinet CPCS de 2018 à 2021, le montant total des risques budgétaires liés aux contrats PPP en vigueur à juillet 2022 a été estimé par à 41,529 milliards de FCFA réparti comme dans le tableau qui suit.

Tableau 34 : Degré de criticité des risques budgétaires liés aux projets PPP par secteur en 2021 et 2022

Secteurs	Niveau de risque 2021					Niveau de risque 2022				
	Faible	Moyen	Elevé	Critique	TOTAL	Faible	Moyen	Elevé	Critique	TOTAL
Hydraulique				1	1				1	1
Transport Routier	1	1		1	3	1	2			3
Energie	1	8	1		10	1	6	3		10
Transport maritime	6	4	2		12	6	6			12
Transport ferroviaire		2			2		2			2
Sécurité		1			1		1			1
Transport aérien		3	1		4		4			4
Industrie		1			1		1			1
Sport		2			2		2			2
Salubrité		3			3		3			3
Hotellerie		2			2		2			2
Arts	1				1	1				1
Enseignement	1				1	1				1
Santé	1				1	1				1
TOTAL	11	27	4	2	44	11	29	3	1	44

Source : Contrats PPP, Analyses CPCS

VII.6. MESURES DE MITIGATION DES RISQUES BUDGETAIRES ASSOCIES AU PPP

La gestion des risques budgétaires associés aux contrats de PPP est un processus qui débute lorsqu'un contrat de PPP est en cours de négociation et s'étend sur la durée totale du contrat. Ainsi pour atténuer les risques budgétaires associés au PPP, les mesures suivantes sont envisagées :

- renforcer l'implication des structures pertinentes de l'Etat dans les phases d'initiation, de négociation et d'exécution des contrats PPP ;
- renforcer le processus d'évaluation des risques liés aux contrats de PPP à l'initiation de ceux-ci, par l'analyse approfondie des risques financiers, opérationnels, environnementaux, juridiques et politiques associés au projet envisagé ;
- s'assurer d'une répartition claire et équilibrée des risques entre les parties contractantes. Les risques inhérents à la phase de construction, d'exploitation, de maintenance et de fluctuations des revenus doivent être convenablement attribués à la partie la plus apte à les gérer ;
- veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des mécanismes de garantie de performance par l'introduction des garanties financières ou d'engagements de qualité des travaux afin d'assurer le respect effectif des obligations contractuelles par le partenaire privé ;
- intégrer des clauses de flexibilité permettant d'ajuster les modalités en cas de circonstances imprévues ou de changements conjoncturels afin de minimiser les impacts défavorables sur le plan budgétaire ;
- maintenir une surveillance permanente dès le démarrage du projet pour assurer le respect des engagements contractuels par le partenaire privé, maîtriser les coûts et garantir la conformité aux attentes.

VIII. AUTRES RISQUES BUDGETAIRES SPECIFIQUES

Certains risques spécifiques pourraient engendrer des impacts sur le budget en cas de survenance. Il s'agit principalement des risques liés au(x) :

- crises socio-politiques et sécuritaires ;
- secteur financier ;
- catastrophes naturelles ;
- ressources minières ;
- litiges ;
- changements climatiques ;
- pandémies.

VIII.1. RISQUES SOCIO-POLITIQUES ET SECURITAIRES

VIII.1.1. Les risques socio-politiques

Il s'agit principalement des risques liés au climat politique et aux remous sociaux.

En effet, l'histoire récente de la Côte d'Ivoire a été marquée par des périodes de crises socio-politiques et militaires, qui ont impacté les agrégats macroéconomiques. Le taux de croissance du PIB est ressorti en 2000 à environ -3,3% suite au coup d'Etat de 1999. De même, la crise post-électorale de 2011 a entraîné une baisse de la croissance économique qui s'est établie à -4,7%.

Aussi, les manifestations politiques survenues lors des élections présidentielles de 2020 ont entraîné une baisse de l'activité économique.

Pour prévenir ces facteurs de risques, des mesures d'atténuation sont proposées en vue de maintenir un climat social et politique apaisé.

Il s'agit de :

- renforcer le dialogue social et politique et la cohésion nationale ;
- respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale et maintenir le dialogue entre le Gouvernement et les syndicats;
- impliquer davantage la société civile (ONG, rois et chefs traditionnels et guides religieux etc...) dans le dialogue politique ;
- améliorer la communication sur les dénouements majeurs de la vie de la nation à l'endroit des populations.

VIII.1.2. Les risques sécuritaires

La récurrence des attaques terroristes dans la sous-région laisse peser la perspective de nouvelles menaces d'attaques sur le territoire national après celles de Kafolo en 2020 et de Grand-Bassam en 2016. Ce qui engendrerait une baisse des recettes fiscales et une hausse des dépenses militaires en raison respectivement du dysfonctionnement des services fiscaux et douaniers et de la mise en œuvre d'un dispositif national de veille.

La situation géographique de la Côte d'Ivoire par rapport à sa façade maritime, expose ses activités maritimes à des attaques éventuelles de pirates qu'il faudra prendre en compte.

La survenance de tels évènements pourrait entamer la confiance des investisseurs, provoquer un ralentissement du secteur des services, et avoir par conséquent un effet négatif sur l'économie nationale et les finances publiques.

Face à ces risques, des mesures d'atténuation sont proposées :

- poursuivre l'application des mesures et activités définies par les lois de programmation militaire et de sécurité intérieure ;
- renforcer le fonctionnement de l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme ;
- renforcer les mécanismes de sécurité pour prévenir toute attaque terroriste et maintenir un climat de paix qui rassure les investisseurs ;
- améliorer la stratégie de veille sécuritaire afin d'être alerté et de mettre en œuvre les mesures adéquates en cas de survenance d'une situation d'insécurité ;
- poursuivre les activités du Conseil National de Sécurité ;
- renforcer la coopération transfrontalière pour mutualiser les actions afin d'assurer la sécurité dans la sous-région ;
- poursuivre le renforcement des capacités des agents chargés de la lutte antiterroriste ;
- poursuivre la sensibilisation des populations en vue de dénoncer toute activité ou toute personne susceptible d'actes de terrorisme.

VIII.2. RISQUES LIES AU SECTEUR FINANCIER

Le secteur financier regroupe le secteur bancaire (banques et établissements financiers à caractère bancaire), les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les Emetteurs de Monnaie Electronique (EME), les Intermédiaires en Opération de Banque (IOB), les sociétés d'intermédiation financière (SGI, fonds communs de placement,...) et les assurances.

Les risques budgétaires sont essentiellement liés au secteur bancaire et aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

VIII.2.1. Identification des risques budgétaires liés au secteur bancaire et aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

Compte tenu de la spécificité de leurs activités, les établissements de crédits (banques et établissements financiers à caractère bancaire) et les SFD sont exposés en plus des risques opérationnels, à des risques financiers, notamment les risques de crédit (défaut de remboursement d'un prêt) et les risques de marché (cours des actions, taux d'intérêt, taux de change, cours des matières premières, etc.).

La non maîtrise ou la mauvaise gestion de ces risques et/ou les infractions vis-à-vis de la réglementation peuvent aboutir, après une série de mesures administratives et la mise en œuvre des actions de supervision, à la prise de sanctions telles que la mise sous administration provisoire ou la mise en liquidation.

Une telle décision est à l'appréciation de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA) qui, selon l'annexe à la convention de la Commission Bancaire, prononce des sanctions et en réfère au Ministre en charge des finances de l'Etat concerné qui nomme un administrateur provisoire ou un liquidateur, compte tenu de son rôle de garant des dépôts et de régulateur du système financier. Cette situation peut engendrer des risques budgétaires.

Ces risques budgétaires peuvent être classés en trois catégories, à savoir (i) les risques de restructuration du capital d'une banque publique, (ii) les risques de mise sous administration provisoire d'une banque publique et (iii) les risques de liquidation :

- **les risques de restructuration du capital d'une banque publique**

Le risque de restructuration de banque publique se manifeste par l'intervention de l'Etat soit pour résorber le déficit de la banque, soit pour rendre la banque publique conforme aux normes internationales (accords de Bâle 2 et 3).

Par exemple, en 2018, l'Etat a pris des mesures pour augmenter le capital social de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) à 20 milliards de FCFA et celui de Versus Bank à 10 milliards de FCFA conformément à la norme prudentielle de l'UMOA portant sur le capital minimum de 10 milliards de FCFA.

Au niveau de Versus Bank, les Créances Douteuses et Litigieuses (CDL) de plus de 5 ans portant sur un montant de 10,352 milliards de FCFA ont été déclassées en pertes conformément au plan comptable révisé de 2018. Ces créances ont été cédées à l'Etat depuis fin 2019 entraînant le paiement par l'Etat de 10,352 milliards de FCFA sur 5 ans à raison de 2 milliards de FCFA par an avec un différé de 5 ans. Ces paiements débiteront en janvier 2025, par conséquent l'impact sur le budget au cours de la période 2022-2024 est nul.

En ce qui concerne la BHCI, face à l'échec de la privatisation en 2019, l'Etat a pris en mars 2022 des mesures pour une augmentation de sa participation financière dans le capital de la banque par l'acquisition de 4 333 760 nouvelles actions, portant ainsi à 4 613 760 la part de l'Etat dans le capital de la BHCI, soit 89,17% du capital de la banque.

- **les risques de mise sous administration provisoire d'une banque publique**

Le risque de mise sous administration provisoire d'une banque ou d'un SFD se traduit par la nomination d'un administrateur provisoire qui assume la plénitude des pouvoirs de direction, d'administration ou de gestion en vue du redressement éventuel de l'établissement et de la sauvegarde des avoirs des déposants.

- **Au niveau des banques**

Seule la Banque Populaire de Côte d'Ivoire (ex CNCE) a été mise sous administration provisoire de 2015 à 2018. A cet effet, l'Etat a injecté 13 milliards de FCFA dans la banque en 2018 afin de résorber le déficit lié au niveau des fonds propres.

Aucune nouvelle mise sous administration provisoire de banque n'étant envisagée en 2024 au regard des décisions de la 134eme et 135eme session de la Commission Bancaire de l'UMOA en juillet 2023, le risque reste faible.

- **Au niveau des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)**

A ce jour, il y a un (1) seul SFD (UNACOOPEC-CI) sous administration provisoire. Cependant, l'Etat s'est désengagé du financement des charges liées des administrations provisoires depuis l'année 2020.

Ce risque présente de faible probabilité de se réaliser sur la période 2024-2026.

- **les risques de liquidation**

Le risque lié à la liquidation d'une banque se traduit par l'intervention de l'Etat dans l'apurement du passif de l'établissement de crédit ou du SFD en vue du remboursement des clients.

ü Au niveau des banques

Ce sont les cas de la Banque pour le Financement de l'Agriculture (BFA) en 2014 et de COFIPA INVESTMENT BANK en 2018.

La liquidation de la BFA en 2014 a coûté 32,742 milliards de FCFA à l'Etat de Côte d'Ivoire. Celle de COFIPA est en cours.

La probabilité d'occurrence du risque lié à la liquidation d'une banque est de 1,38% sur 10 ans (*voir encadré 8*).

Il convient de noter que la probabilité de survenance de ce risque au niveau du secteur bancaire au cours de l'année 2023 est faible.

ü Au niveau des SFD

A ce jour, les 211 SFD ayant perdu l'agrément sont en cours de liquidation. Par ailleurs, l'Etat n'a financé aucune liquidation de SFD.

La probabilité de survenance de ce risque est faible.

Encadré 9 : Méthodologie d'évaluation du risque lié à la liquidation d'une banque

Pour évaluer le risque lié à la liquidation, un échantillon de 16 banques en activité en 2012 en Côte d'Ivoire a été sélectionné. Ce même échantillon a été suivi de 2012 à 2022 c'est-à-dire sur 10 ans (*cf tableau ci-après*). L'évènement observé est la liquidation d'une banque.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de banques suivie à la date i (ni)	16	16	15	15	15	15	14	14	14	14	14
nombre banques liquidées à la date i (di)	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ni-di	16	16	14	15	15	15	13	14	14	14	14
(ni-di)/ni	1	1	0,9333	1	1	1	0,9286	1	1	1	1

Ainsi, la probabilité qu'une banque ne soit pas liquidée au bout de 10 ans peut être approximée par l'estimateur de

Kaplan-Meier définie par la formule suivante : $\prod_{i=1}^{10} \frac{(ni-di)}{ni}$, où $\frac{(ni-di)}{ni}$ représente la probabilité qu'une banque ne soit pas liquidée à la date i sachant qu'elle n'a pas été liquidée à la date i-1, $i \geq 1$.

Après calcul, on a : $\prod_{i=1}^{10} \frac{(ni-di)}{ni} = 98,62\%$

On n'en déduit que la probabilité qu'une banque soit liquidée au bout de 10 ans est de 1,38%.

VIII.2.2. Mesures de mitigation des risques

Pour atténuer l'impact des risques identifiés, les mesures présentées ci-après ont été prises :

Mesures de mitigation	Risques couverts
La mise en place d'un fonds de garantie des dépôts au sein de l'UMOA en mars 2014. Ce fonds est destiné à indemniser les déposants en cas de défaillance d'une institution financière membre (banque, SFD) dans la limite d'un plafond défini par le Conseil des Ministres de l'UMOA	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de liquidation
La mise en place systématique de comité de suivi du recouvrement des créances. L'objectif de ce comité est de recouvrer toute ou partie des créances de la banque en vue d'assainir la banque ou de faciliter le remboursement des clients	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique - Risque de liquidation
L'ouverture du capital d'une banque publique par l'Etat à des structures de prévoyances sociales. Cela a permis à la CNPS et la CGRAE de rentrer dans le capital respectivement de la BNI et de Versus Bank en 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique
L'opérationnalisation de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) créé en 2016 afin d'instaurer la confiance des services financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique - Risque de liquidation
L'opérationnalisation du bureau d'Information sur le Crédit CREDITINFO WEST AFICA (ex Creditinfo Volo) dont l'objectif est de réduire l'asymétrie d'information sur la solvabilité des emprunteurs et d'augmenter la perception du risque de crédit pour les institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique - Risque de liquidation

Mesures de mitigation	Risques couverts
<p>Le développement du tribunal du commerce afin de garantir une équité et une compétence adaptée dans le traitement des litiges commerciaux notamment à travers la création et l'opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan en avril 2018 (décret n°2017-501 du 2 août 2017), la publication en ligne des statistiques judiciaires du Tribunal de commerce d'Abidjan (années 2016 et 2017) et de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan (juin-octobre 2018), etc.</p> <p>La création des tribunaux de commerce de San Pedro et Abidjan Sud sont en cours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique - Risque de liquidation
<p>La poursuite de l'assainissement et du renforcement de la supervision du secteur des SFD notamment par le regroupement de 24 Coopératives d'épargne et de crédit afin d'avoir le niveau minimal de capital (3 milliards de FCFA) par coopérative</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de liquidation
<p>La création de l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) en mai 2018 avec pour objectif entre autres d'adapter l'offre des services financiers aux populations à faibles revenus, de faciliter l'accès au financement et de lutter efficacement contre la pauvreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique - Risque de liquidation
<p>Le renforcement du contrôle sur pièces et de la supervision basée sur les risques des SFD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de mise sous administration provisoire - Risque de liquidation

VIII.3. RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Côte d'Ivoire est une victime du changement climatique qui prend place au niveau de la planète. Les conséquences pour le pays sont inquiétantes puisque son indice de vulnérabilité se trouve parmi les plus élevés au monde : à savoir 147ème sur 178 pays.

VIII.3.1 Évaluation des risques liés au changement climatique

Le changement climatique devrait avoir un impact significatif et transversal sur :

ü Le secteur agricole et les activités de pêche

L'agriculture constitue l'un des moteurs de l'économie. Celle-ci reste exposée aux aléas climatiques. En effet, l'agriculture en Côte d'Ivoire est presque entièrement pluviale, l'irrigation n'étant utilisée que sur 0,2% des terres cultivées du pays. En conséquence, les changements attendus de température et de précipitations augmenteront les risques de mauvaises récoltes ou obligeront les agriculteurs à ajuster les cultures qu'ils cultivent et le changement pourrait réduire de moitié les superficies cultivables dans le sud du pays d'ici 2050 (Rapport CCDR, 2023). Les variations de récoltes se répercutent sur le revenu des paysans et leur capacité à investir dans les actifs nécessaires à l'essor de leurs activités. A plus long terme, la baisse prévue des précipitations et la hausse des températures risquent de réduire la fertilité des terres, en augmentant l'évaporation et donc l'assèchement des terres. A cela s'ajoute les risques sur les cultures vivrières directement consommées par les producteurs et assurant une certaine sécurité alimentaire à des milliers d'ivoiriens. En outre, les risques d'épidémies et d'invasion d'insectes devraient aussi s'accroître.

Le réchauffement prévu des températures devrait mettre à mal les plantations de cacao, notamment celles situées dans les régions des Lagunes et du Sud-Comoé. Les terres cultivables devraient être asséchées plus rapidement ce qui réduirait leur fertilité. Le cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, représente 10% du PIB et un tiers des exportations. Ce secteur fait vivre cinq millions de personnes, soit un cinquième de la population. Le réchauffement des températures, le changement du régime des pluies et l'assèchement des terres cultivables menacent directement les plantations de cacao.

Les estimations démontrent que les coûts de l'inaction pour la Côte d'Ivoire pourraient s'élever à 1 milliard de dollars US d'ici 2050, ce qui aurait un impact sur le PIB agricole de 4,5 %. En y ajoutant les restrictions de l'Union Européenne liées exportations de cacao issues de la déforestation, l'impact serait de 2 milliards de dollars US d'ici 2050, soit 9 % du PIB agricole.

De même, le réchauffement de l'eau de mer, l'augmentation du niveau d'acidité et la réduction du niveau de l'oxygène dans le nord-est de l'océan atlantique, entraîneraient une réduction de capture de poissons de près de 50% le long de la côte ivoirienne. Cette réduction aurait des impacts néfastes sur la consommation de protéine animales, l'économie et l'emploi.

ü **Les infrastructures**

Les coûts sur les infrastructures économiques du réchauffement climatique quoique non encore estimés seront immenses. De manière générale, les infrastructures, sont toutes vulnérables aux impacts du réchauffement climatique. Les effets des intempéries sur les routes peuvent entraîner des coûts de réhabilitation très élevés, surtout si celles-ci ont été construites sans prendre en compte les conditions climatiques.

Le changement climatique devrait avoir un impact significatif sur le secteur des infrastructures comme les centrales électriques, les routes, les barrages hydrauliques en Côte d'Ivoire en raison du caractère récurrent des événements météorologiques extrêmes. La hausse des pluies peut entraîner l'inondation des routes, particulièrement dans les zones côtières de faible altitude, tandis que la hausse des températures provoque des fissures et une dégradation plus rapide des routes, des ponts, la destruction des habitations et des structures de protection particulièrement dans les zones urbaines à forte densité de population comme Abidjan ou Bouaké. En Côte d'Ivoire, le transport se fait principalement par la route, qui assure pratiquement l'intégralité du fret intérieur, l'accès aux soins, à l'éducation, au crédit et autres services.

En outre, le changement climatique entraînera plus fréquemment des perturbations de la circulation des personnes et des biens, avec une incidence directe sur la productivité économique.

ü **Les ressources humaines et matériels**

En Côte d'Ivoire, le bilan humain et matériel des catastrophes naturelles a augmenté au cours de ces dernières années suite aux inondations de plus en plus graves et fréquentes. En 2017, par exemple, le bilan humain a été de 20 morts et 43 blessés, sans compter les nombreuses personnes déplacées. Cette situation est aggravée à Abidjan où les inondations à chaque saison des pluies font des dégâts énormes dans plusieurs quartiers. En outre, la fréquence de ces aléas a augmenté depuis ces dernières années poussant au déplacement des populations et à la destruction de plusieurs quartiers situés dans des bassins de ruissellement d'eaux de pluie.

VIII.3.2. Mesures de mitigation liée au changement climatique

Le développement socio-économique et le climat sont inextricablement liés. Sans mesures adéquates, le changement et la variabilité climatiques mettront en péril les progrès durement acquis depuis quelques décennies et pourront faire basculer des millions de personnes dans la pauvreté.

Pour faire face aux changements climatiques, les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la Côte d'Ivoire révisées en 2022, prévoient des mesures d'adaptation et d'atténuation.

En matière d'adaptation, la Côte d'Ivoire vise à atteindre à l'horizon 2030 une réduction de la forte vulnérabilité et à accroître la résilience des secteurs identifiés que sont : les ressources en eau, l'agriculture, l'élevage et l'aquaculture, la foresterie, l'utilisation des terres, la santé ainsi que les zones côtières. Le Plan National d'Adaptation (PNA) de la Côte d'Ivoire (en cours finalisation) cible les mêmes secteurs de l'adaptation couverts par les CDN, et s'articulent autour de 98 options d'adaptation devant permettre au PNA de renforcer les objectifs d'adaptation des CDN.

Pour la mitigation des effets du changement climatique, la Côte d'Ivoire a rehaussé son ambition climatique à 30,41% correspondant à un abattement de trente-sept (37) millions de tonnes équivalent CO₂ des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de tous les secteurs, y compris la Foresterie et les autres Affectations des Terres (FAT), à l'horizon 2030 par rapport au nouveau scénario de référence. Cette contribution inconditionnelle se compose d'une réduction de 13,2 millions de tonnes des émissions de GES résultant de la mise en œuvre de mesures dans les secteurs de l'énergie, des déchets et de l'agriculture (correspondant à une réduction de 10,5% des émissions nationales totales de GES en 2030 par rapport au scénario de référence), et d'une réduction de 23,8 millions de tonnes des émissions de GES résultant de la mise en œuvre de mesures dans le secteur de la Foresterie et les autres Affectations des Terres (correspondant à une réduction de 19,6% des émissions nationales totales de GES en 2030 par rapport au scénario de référence).

En définitif, l'atténuation des risques budgétaire associés aux changements climatiques passerait par : (i) l'estimation des coûts du réchauffement climatique sur les infrastructures économiques majeures ; et (ii) l'amélioration de l'identification des dépenses budgétaires liées aux changements climatiques.

VIII.4. RISQUES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES

Le nombre des catastrophes dues aux phénomènes climatiques et météorologiques augmente depuis les années 1960. Ce nombre a progressé de près de 35 % depuis les années 1990 et ces événements ont causé plus de 410 000 décès, en grande majorité dans les pays à revenu faible (Rapport sur les catastrophes dans le monde, 2020). Selon les prévisions climatiques actuelles, cette tendance sera en pleine croissance, ce qui se traduirait par une augmentation de la fréquence et de la sévérité des catastrophes.

Du fait donc de la récurrence et de la sévérité des catastrophes d'origine climatique, les communautés vulnérables aux aléas naturels, sont de plus en plus nombreuses. En outre les effets potentiellement dévastateurs des changements climatiques laissent présager un environnement de plus en plus incertain.

Les changements climatiques modifient déjà la distribution géographique, la fréquence et l'intensité des aléas liés aux extrêmes climatique. Ils menacent et affaiblissent la résilience des pays pauvres. Ils vont affecter directement et indirectement (effets primaires et secondaires) de larges portions de populations et provoquer d'importants dommages environnementaux ainsi que des dégâts économiques et sociaux à grande échelle.

Aussi, ils font donc peser sur l'économie et le budget des Etats, d'importantes charges. En effet, en cas de survenance des catastrophes, les Etats engagent d'importants moyens financiers pour soutenir leurs populations en difficulté.

En Côte d'Ivoire, les sécheresses, les inondations, l'érosion côtière, les feux de brousse constituent les principaux aléas naturels influençant les dispositions budgétaires. Depuis 2009, en moyenne, 13 personnes décèdent chaque année à cause des catastrophes avec ses corolaires d'impacts sur le plan social, économique et environnemental.

VIII.4.1. Évaluation des pertes et dommages liées aux inondations et aux sécheresses.

Les inondations et les épisodes de sécheresse provoquent chaque année de nombreuses pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels, la baisse de la production dans certains secteurs économiques (agriculture, élevage, mines, transport, BTP, etc...) et la perturbation de l'accès aux biens et aux services, ainsi que l'augmentation des risques et des vulnérabilités.

En effet, les feux de brousse de 1983 à 2004 ont causé le décès de plus de 122 personnes, détruit plus de 356 villages et plus de 130 280 hectares de cultures de café et du cacao. Pour ces superficies brûlées au cours de ces deux décennies, une perte de plus de 1000 milliards de FCFA a été estimée (Guide de sensibilisation sur la Réduction des risques de catastrophe, 2011).

Aussi, en 2019 et 2020 la baisse de la pluviométrie a entraîné une baisse de rendement dans le secteur agricole, la pénurie d'eau modifiant le régime de distribution de l'eau potable, la baisse de la production d'énergie hydroélectrique avec comme conséquence le rationnement de la fourniture d'électricité.

En cette période la Côte d'Ivoire qui avait souscrit à une police d'assurance contre les risques de sécheresse de la Mutuelle panafricaine African Risk Capacity, avait reçu en retour un versement de 738 835 USD environ 370 millions de FCFA comme indemnité à la suite des graves déficits pluviométriques enregistrés dans la région centrale du pays pour la saison agricole 2019 (Rapport d'activité direction des assurances).

De 1996 à 2015, 237 décès ont été enregistrés suite à la survenue des inondations et mouvements de terrain sur toute l'étendue du territoire (Diagnostic de la protection civile, ONPC, 2021).

De 2017 à 2022, les inondations ont occasionné plus 344 décès, de nombreux disparus et d'importants dégâts matériels, 1 139 habitations ont été inondées et 233 maisons effondrées, plus de 160 blessés avec 68 896 ménages impactés (Bilan activités, MSLCP 2017- 2022).

L'évaluation des pertes et dommages réalisée en 2018, en collaboration avec la Banque mondiale, le Système des Nations Unies, l'Union Européenne et le secteur privé en Côte d'Ivoire, pour la seule ville d'Abidjan, a donné comme résultat plus 18 milliards de FCFA comme effet, dont 57% pour le système de drainage et 20% pour secteur social (santé et logement).

Quant aux besoins de relèvement, ils ont été évalués dans ce même rapport à plus **205 milliards de FCFA**, dont les infrastructures représentent la plus grande part (52%), suivies par les secteurs sociaux (39%).

Vu l'ampleur de la situation, la Côte d'Ivoire, avec l'appui des partenaires au développement, a élaboré un plan de relèvement post-catastrophe assorti du Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU).

En 2022, les pluies diluviennes qui se sont abattues sur l'ensemble du territoire ivoirien ont occasionné 25 décès et plusieurs blessés. Les Pertes et Dommages enregistrés dans les secteurs, du logement, du transport, de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de la gouvernance des risques, avoisinent plus de 15 milliards de FCFA, tandis que les besoins de relèvement ont été chiffrés à hauteur de **43 milliards de FCFA** (Rapport PDNA, 2022).

De septembre à décembre 2022, les superficies des Cultures vivrières (Rizière, Manioc, Maïs, Ignames, Arachide, Haricot) impactées par les inondations étaient de **2124,3 ha**. Celles des cultures pérennes (Cacao, Hévéa) étaient de **888,65 ha** avec **2987** ménages concernés (Bilan activités, MSLCP, 2022).

VIII.4.2. Évaluation du Coût de l'inaction selon la tendance de l'évolution du climat

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Cadre de Sendai 2015-2030, un programme « Renforcement de la résilience aux aléas naturels dans les pays » a été initié. À ce titre, le Bureau des Nations Unies pour la Réduction des risques de catastrophe (UNISDR) a engagé la Fondation de recherche CIMA pour réaliser des profils de risques d'inondations et de sécheresse dans 16 pays d'Afrique subsaharienne dont la Côte d'Ivoire.

Ces profils fournissent une vue globale de la tendance de la survenue d'inondations et de sécheresses en situation de changement climatique, avec des prévisions en termes de pertes économiques et nombre de populations touchées pour la période 2020 à 2050 et de 2050 à 2100. Les pertes projetées par des inondations et des sécheresses sont évaluées selon la population, le PIB et un ensemble de secteurs majeurs (éducation, santé, transport, logement, et secteurs de la production et de l'agriculture). (Cf. graphiques)

Pour chaque évènement, les impacts potentiels ont été calculés en termes de pertes économiques ou du nombre de personnes et de biens touchés. Sur la base de l'étude réalisée par la fondation recherche CIMA sur la période 2018-2019, il a été observé que les inondations ont un impact considérable sur la population de la Côte d'Ivoire et touchent environ 60 000 personnes par an, soit environ 0,3 % de la population totale du pays dans le climat actuel. Géographiquement, les personnes touchées sont concentrées dans les Zones côtières, aussi bien dans le climat actuel que le climat futur, mais avec une tendance qui semble plus marquée dans la partie sud-Est avec le climat actuel, tandis que les régions de la partie Ouest seront les plus touchées dans les conditions climatiques futures (graphique suivant)

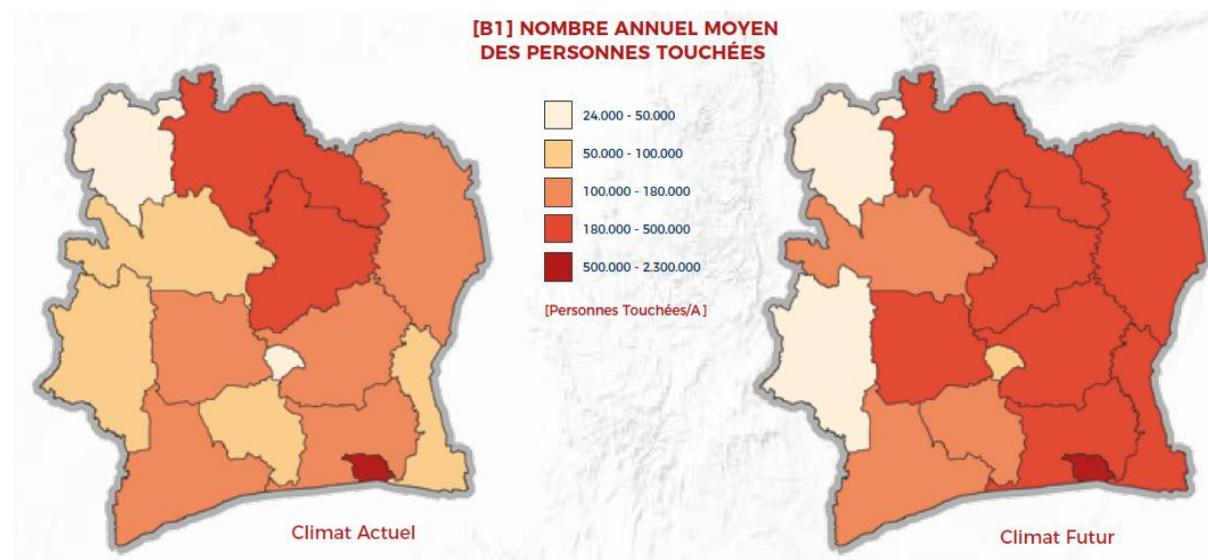
Les statistiques des pertes ont été calculées et résumées par des métriques quantitatives, comme les Pertes Annuelles Moyennes (PAM) et Pertes Maximales Probables (PMP).

Le pourcentage du PIB dans les zones touchées par les inondations s'élève tous les ans en moyenne à 0,7 % du PIB total au niveau national.

Tout comme pour la population, les zones côtières du pays présentent les pertes économiques directes les plus importantes. Le modèle change dans le climat futur où une augmentation marquée du risque peut être détectée dans la région du Bas-Sassandra (SAN-PEDRO).

Concernant la sécheresse, en moyenne, 1,3 million de personnes soit 5,4 % de la population seront touchées par an. À l'avenir, ce chiffre devrait atteindre 7,9 % (2,4 millions de personnes). (Graphique suivant)

Graphique 9 : Evolution du nombre annuel moyen des personnes touchées



Aujourd'hui en moyenne 5,2 % du PIB est affecté par la sécheresse, ce pourcentage devrait atteindre 8,1% dans les années à venir soit une augmentation de 55%. Ainsi celui-ci passerait de 1,9 milliard à 2,9 milliards USD par an.

VIII.4.3. Mesures de mitigation liées aux catastrophes naturelles

Pour faire face à ces catastrophes naturelles les mesures suivantes sont prévues :

- au titre des pluies diluviennes
 - investir dans l'acquisition des données climatiques et météorologiques pour une bonne analyse de l'influence du climat sur les secteurs d'activités ;
 - poursuivre la mise en œuvre du nouveau schéma d'assainissement de la ville d'Abidjan ;
 - sensibiliser les populations à l'approche des saisons de pluies sur les zones à risque ;
 - déguerpir et assister (relocalisation et indemnisation) les populations des zones à risques ;
 - sensibiliser les populations aux effets de l'homme sur le changement climatique ;
 - activer le plan ORSEC ;

- au titre de la sécheresse
 - adhérer à la mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (ARC) dont la mise en œuvre des activités a pour objectif principal de mutualiser les risques liés au changement climatique, en vue de répondre efficacement aux impacts des événements climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles sur les populations ;
 - soutenir la recherche pour la mise au point de nouvelles variétés agricoles résistantes à la sécheresse ;
 - améliorer la maîtrise de l'eau dans le secteur agricole (barrages, irrigation et production goutte à goutte) ;
 - poursuivre la sensibilisation de proximité des agriculteurs sur la sécheresse ;
 - poursuivre la mise en œuvre du plan national de reboisement.

VIII.5. RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES MINIERES

La réforme du cadre légal et réglementaire applicable au secteur minier en 2014 a permis à ce secteur d'être l'un des moteurs de la relance et de la croissance économique. Cela s'est matérialisé par la mise en valeur progressive du potentiel géologique et minier relativement peu exploité avant cette réforme, et également par la diversification et l'augmentation du volume des substances minérales exploitées (Or, Manganèse, Bauxite, Diamant) ainsi que par la progression du volume des investissements, des chiffres d'affaires et des recettes fiscales issues de ressources minérales durant la décennie écoulée.

VIII.5.1. Risques liés à l'exploitation minière

Les perspectives d'une meilleure contribution au PIB à l'horizon 2025 de l'exploitation des ressources minières sont assurées comme l'illustrent les tableaux ci-dessous.

Tableau 35 : Récapitulatif de la production minière de 2020 à 2026

Désignation	Réalisée			Estimée	Projetée		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Or (tonnes)	38,523	41,857	48,317	50	52	54	56
Manganèse (Milliers de tonnes)	1 325,525	961,267	929,705	900	900	850	850
Nickel (Milliers de tonnes)	1 347,975	1 764,150	1840,796	2100	2300	2500	3000
Bauxite (Milliers de tonnes)	272,294	0	54,963	315	315	315	315
Diamant (carats)	4012	4122	3969	2400	2300	2200	2100

Source : MMPE/DGMG

Tableau 36 : Les chiffres clés de l'économie du secteur minier en Côte d'Ivoire de 2012 à 2022

en milliards de FCFA

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Investissements	67	162	74	77	105	121	268,1	136,3	302,8	196,8	224,4
Chiffre d'affaires	301	302	385,4	479,2	483,7	539,1	594,2	762,0	988,8	1154,2	1 539,8
Recettes fiscales	19,5	23,0	10,9	19,5	34	56,6	65,8	94,6	146,3	227,1	351,5

Source : MMPE/DGMG

Cependant, certains évènements peuvent impacter négativement la dynamique du secteur minier et constituer un handicap pour réalisation des recettes fiscales prévisionnelles liées à l'exploitation des ressources minières.

Ces évènements qui constituent les principaux risques budgétaires sont :

- les risques géologiques et technologiques ;
- les risques liés aux lourdeurs administratives dans le cadre de l'élaboration des conventions minières ;
- les risques liés à une mauvaise coordination des Administrations impliquées dans la mise en œuvre de la politique minière ;
- les risques liés aux conflits sociaux (internes et externes) ;
- les risques liés à l'insuffisance et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie) ;
- les risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international ;
- les risques liés à la prolifération de l'orpaillage illicite.

VIII.5.2. Évaluation des risques liés à l'exploitation minière

Ø Les risques géologiques et technologiques

Une mauvaise étude de faisabilité technique, économique, sociale et environnementale peut entraîner un retard dans la construction d'une mine (projet d'exploitation d'or d' Afema et projet d'exploitation de bauxite de Bénéné) ou un mauvais choix de la méthode de traitement du minerai faussant ainsi les prévisions de production.

Ø Les risques liés à la lourdeur administrative dans le cadre de l'élaboration des conventions minières

Les conventions minières sont des actes qui fixent le régime économique, financier des projets miniers ainsi que les droits et obligations des investisseurs miniers. La lourdeur dans le cadre de leur élaboration peut affecter les prévisions budgétaires de l'Etat ainsi que le développement des projets miniers.

Ø Les risques liés à une mauvaise coordination des Administrations impliquées dans la mise en œuvre de la politique minière

Les contentieux fiscaux et douaniers entre les investisseurs miniers et l'Administration sont suscités en partie par une mauvaise coordination entre les Administrations (DGMG, DGI, DGD) dans le cadre de la mise en œuvre des obligations fiscales et douanières contenues dans les conventions minières. Ces contentieux entraînent parfois un ralentissement des opérations minières.

Ø Les risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)

Les grèves répétées des travailleurs qui revendiquent un mieux-être et le mécontentement des populations riveraines qui souhaitent bénéficier d'une partie de la richesse créée, pourraient impacter négativement la production.

En effet, en 2018, la grève des travailleurs de la mine de Tongon sur une longue période (plus d'une cinquantaine de jours) a impacté négativement la production d'or en Côte d'Ivoire (24,488 tonnes pour une prévision de 26,5 tonnes).

Les conflits externes peuvent également affecter les cours des métaux donc les projets miniers.

Ø Les risques liés à l'insuffisance et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie)

Le mauvais état des routes et l'insuffisance d'infrastructures portuaires ont parfois une incidence négative sur la commercialisation des métaux de base (production de minerais bruts) issus des mines de manganèse et de nickel. En effet, en 2017 les sociétés d'exploitation de manganèse et de nickel ont eu des difficultés au niveau des ports d'Abidjan et de San-Pedro pour l'embarquement.

de leurs produits. Ces difficultés étaient dues à l'absence de quai minéralier (ports d'Abidjan et de San-Pedro) et à la crainte de voir les produits agricoles contaminés par les substances minières (port de San-Pedro).

L'instabilité du réseau électrique (baisse de tension et coupures intempestives) peut engendrer des arrêts techniques, des unités de production, et avoir des effets négatifs sur la production minière.

Ø **Les risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international**

La chute des prix des commodités (prix des produits miniers) fixés par les marchés internationaux a un impact négatif sur la production minière, les prévisions et les recettes fiscales de l'Etat. En effet, en 2015 et 2016, la baisse du prix de ces commodités a eu pour conséquence la suspension des activités des mines de manganèse (mines de Kaniasso en 2015, au dernier trimestre 2021 et en 2022 ; de Bondoukou et Lauzoa en 2016), l'arrêt du traitement de minerais de faible teneur (mines d'or), le différé des travaux de construction de la mine d'or de Sissingué et la suspension des investissements dans les travaux de recherche et la mise au chômage technique des travailleurs des mines.

Ø **Les risques liés à la prolifération de l'orpaillage illicite**

L'orpaillage illicite participe au pillage des ressources minières de l'Etat. La pratique de cette activité entraîne des pertes au niveau des recettes publiques. Les travaux de recherche sont impactés négativement par : (i) les galeries et autres excavations creusées par les orpailleurs illégaux ; (ii) les contaminations des échantillons par les produits chimiques utilisés (le cyanure et le mercure) et (iii) la dégradation de faune et de la flore. Ainsi, ces facteurs ralentissent et influencent les études liées à la découverte d'un probable gisement qui pourrait améliorer la prévision en matière de production d'or.

VIII.5.3. Les mesures de mitigation des risques miniers

Ce paragraphe porte sur les mesures d'atténuation des risques liés à l'exploitation minière.

Ø Les mesures de mitigation liés aux risques géologiques et technologiques

- exiger des opérateurs du secteur minier un plan et un programme d'exploitation prévisionnelle annuelle prenant en compte l'état actuel des réserves de minerais et s'assurer du respect de son suivi ;
- s'assurer que la certification de l'estimation des ressources par des personnes qualifiées conformément aux normes mondialement reconnues (NI 43 101 JORC, etc) pour minimiser les risques d'incertitude ;
- renforcer les capacités des agents des mines sur l'estimation des ressources et le calcul des réserves ;
- exécuter le contrôle et le suivi des activités minières conformément à la réglementation minière en vigueur.

Ø Les mesures de mitigation liés à la lourdeur administrative dans le cadre de l'élaboration des conventions minières

- créer un comité de négociation des conventions minières ;
- respecter le délai légal imparti pour l'élaboration des conventions minières ;
- fixer des délais et modalités dans le traitement des requêtes fiscales et douanières formulées par les entreprises minières dans le cadre de l'élaboration des conventions minières.

Ø Les mesures de mitigation liés à une mauvaise coordination des Administrations impliquées dans la mise en œuvre de la politique minière

- harmoniser les points de vue des Administrations dans le cadre de la mise en œuvre des obligations fiscales et douanières des sociétés minières ;
- gérer de façon efficiente les contentieux liés à la mise en œuvre des obligations fiscales et douanières des sociétés minières.

Ø Les mesures de mitigation des risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)

Ces mesures sont :

- mettre en place une politique de veille sur les relations entre les sociétés minières et les populations riveraines d'une part, et d'autre part entre le patronat et les travailleurs par la création d'un département des relations extérieures ;
- veiller au strict respect du code de travail, des accords signés et des conventions collectives des entreprises ;

- impliquer les Comités Locaux de Développement Minier (CDLM) au règlement des conflits entre les populations et les sociétés d'exploitation ;
- mettre en place une politique de « local content » afin d'apaiser les tensions sociales entre populations et la société d'exploitation ;
- créer un comité de suivi des impacts environnementaux dans chaque société d'exploitation, animé par les représentants des populations et de la société afin de permettre à chaque partie prenante d'être au même niveau d'information pour éviter les crises sociales ;
- veiller à la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises minières (RSE) ;
- œuvrer pour le suivi et respect des conventions minières et des protocoles d'accord entre bénéficiaires d'autorisation et populations impactées par les activités.

Ø Les mesures de mitigations des risques liés à l'insuffisance et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie)

Ces mesures qui visent la disponibilité et la qualité des infrastructures pour la bonne exploitation sont :

- aménager des quais minéraliers dans les différents ports ;
- stabiliser la fourniture de l'électricité sur les sites miniers ;
- entretenir régulièrement les axes routiers pour la fluidité de l'acheminement des produits miniers vers les ports d'embarquement.

Ø Les mesures de mitigations des risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international.

- arrimer la fiscalité minière à l'évolution des cours des substances minérales (cas de l'Or pour lequel le taux de la taxe ad-valorem varie en fonction du cours mondial de l'Or conformément au code minier de 2014).

Ø Les mesures de mitigations des risques liés à l'orpaillage illicite :

- accélérer le traitement des dossiers de demande de permis et d'autorisation d'exploitation des mines ;
- élaborer la cartographie des sites d'orpaillages illicites dans le cadre du projet de déguerpissement ;

- financer les comités techniques locaux installés, chargés de la veille pour détecter et alerter les autorités compétentes en cas de suspicion d'orpaillage illicite;
- déployer des chantiers écoles pour former les artisans miniers afin de les intégrer dans le secteur légal et formel ;
- sensibiliser les populations aux dangers de l'orpaillage illicite sur l'ensemble du territoire avec l'appui des Comités Techniques Locaux;
- renforcer les actions de renseignement et de répression de la Brigade de Répression des Infractions au Code Miniers (BRICM) et du Groupement de Sécurité et de Lutte contre l'Orpaillage Illégal (GSLOI);
- améliorer la procédure d'attribution des autorisations d'exploitation semi-industrielles et artisanales ;
- renforcer la traçabilité de la production du secteur de la petite mine ;
- sortir les orpailleurs de la clandestinité en ouvrant un comptoir d'achat de toute la production issue de l'orpaillage illicite.

VIII.6. RISQUES LIES AUX LITIGES

VIII.6.1 Quantification et évaluation des risques liés aux litiges

Les risques liés aux litiges impliquant l'Etat constituent des risques budgétaires du fait que le dénouement d'un litige dont la décision est défavorable à l'Etat peut entraîner des coûts budgétaires importants.

Il convient d'identifier ces risques eu égard aux enjeux posés par la multiplication des contentieux fiscaux et non fiscaux, ainsi que les difficultés de l'Etat à anticiper, à évaluer, et à gérer le risque budgétaire associé. Cela permettrait de faire des propositions pour améliorer l'organisation administrative en matière de gestion des contentieux, fiscaux comme non fiscaux, à renforcer la prévision des risques budgétaires associés.

Tableau 37 : Récapitulatif des paiements des frais liés aux contentieux de 2014-2022

Montant en FCFA

ANNNEE	DOTATION	HONORAIRES (A)	INDEMNISATION(B)	DEPENSES(C=A+B)
2014		0	1 500 000 000	1 500 000 000
2015		833 201 097	2 361 237 925	3 194 439 922
2016	73 075 910	1 155 738 184	745 066 448	1 900 804 632
2017	2 040 786	2 294 007 014	747 006 725	3 041 013 739
2018	1 102 024	2 431 436 870	2 654 050 186	5 085 487 056
2019	643362	2942 995 821	1 461 637 507	4 404 633 328
2020	600 000	2 212 287 977	6 574 003 390	8 786 291 367
2021	199 409	2 135 907 143	7243 140 276	9 379 047 419
2022	199 000	833 931 128	1 839521 949	2 673 453 077

Source : MEF/ AJE

Pour les contentieux non fiscaux les dossiers portent notamment sur des faits d'expropriation pour cause d'utilité publique, de ruptures de contrats, de démolitions de biens d'autrui, de retraits ou attributions de parcelles, de dommages résultant de l'activité de l'Etat. La gestion de risque est assurée par l'Agence Judiciaire de l'Etat.

Graphique 9 : Point des paiements liés aux contentieux non fiscaux



Source : MEF/ AJE

Tableau 38: Evaluation et priorisation des risques liés aux litiges

Identification du risque	Description du risque	Probabilité d'occurrence	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
		(Faible-Moyen-Élevé*)	
Dépassement de la provision budgétaire pour la couverture des décisions de justice contre l'État par les juridictions nationales	Majoration progressive des intérêts de retard attachés au montant principal de la décision de justice contre l'Etat	Haut	Faible
Dépassement de la dotation budgétaire dédiée à la couverture des décisions de justice rendues contre l'Etat par les juridictions supranationales	Majoration progressive des intérêts de retard attachés au montant principal de la condamnation à l'Etat	Haut	Faible
Dépassement de la dotation budgétaire dédiée à la couverture des décisions rendues contre l'Etat par les instances arbitrales	La majoration des intérêts de retard attachés au montant principal de la sentence arbitrale contre l'Etat	Haut	Faible

Source : MEF / AJE

Probabilité d'occurrence : Faible : <10% ; 10 %<Moyen <30 % ; Élevé : >30%. / Impact budgétaire : Faible <5% ; 5%< Moyenne <20% ; Haut : >20% ;

Ampleur : Risque faible



Risque moyen



Risque élevé



Analyse des risques de litiges et contentieux :

- le risque budgétaire résulte de la différence entre la partie inférieure de la provision affectée au règlement des décisions de justice contre l'Etat d'une part, et le montant élevé des sommes à verser aux requérants d'autre part ;
- en ce qui concerne spécifiquement l'Etat, les arrêts susvisés génèrent des risques dont l'impact est de perturber l'équilibre budgétaire entre les recettes prévisionnelles et les dépenses résultant du montant en principal à payer du fait des décisions judiciaires ;
- le risque susvisé est majoré des intérêts moratoires attachés au montant principal de la créance judiciaire dû par l'Etat ;
- la dépense moyenne liée contentieux non fiscaux en prenant la période de 2014-2022 est d'environ 4 milliards ;
- estimation financière des contentieux en cours est de **41,4 milliards** de FCFA.

Les mesures de mitigation des risques :

- renforcer la gestion proactive des risques ;
- promouvoir et renforcer la conformité auprès des citoyens, des entreprises et des services de l'Etat;
- adopter les modes alternatifs de règlement des conflits;
- faire l'évaluation financière et le provisionnement;
- exécuter les décisions de justice pour éviter l'accumulation des intérêts de droits.

VIII.7. RISQUES SANITAIRES

L'année 2020 a été marquée par l'expansion de la maladie à corona virus (COVID-19) dont les effets ont conduit à une récession économique mondiale. La Côte d'Ivoire dont le premier cas de contamination a été enregistré le 11 mars 2020, a adopté une série de mesures visant à protéger la vie de ses populations, à réduire la propagation du virus et à préserver l'activité économique. Cela a entraîné la baisse de la croissance économique qui est ressorti à 2% en 2020 et la mobilisation des ressources. Pour atténuer les effets pernicious liés à la COVID-19 et relancer l'économie, le gouvernement ivoirien a adopté et mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers, un plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 1700 milliards de FCFA sur la période 2020-2021. Ce plan a permis la reprise des activités économiques avec un taux de croissance estimé à 7,4% en 2021 avec des perspectives relativement bonnes pour l'année 2022 (taux de croissance prévisionnel de 7,1%). Toutefois, la Côte d'Ivoire reste toujours exposée à des risques sanitaires dont la survenance est susceptible de remettre en cause, l'atteinte des prévisions macro-budgétaires pour les exercices à venir, ainsi que la stratégie de relance de l'économie et la confiance des investisseurs. Il s'agit notamment, des risques liés à la résurgence d'un variant plus virulent de la covid 19, du déclenchement d'épidémies liées à la maladie à virus de Marburg et à la variole du singe.

VIII.7.1 Identification et évaluation des risques sanitaires

L'apparition d'une pathologie aussi virulente que la COVID-19, à savoir :

- **La maladie à virus de Marburg (2022)**
- **La variole du singe (2022)**

A l'analyse, il ressort que ces différentes pathologies ont des traits communs en termes de capacité de propagation rapide et peuvent produire des effets plus ou moins similaires à ceux produits par la Covid-19, tant sur le plan économique que social. En d'autres termes, l'économie ivoirienne et par ricochet les finances publiques, pourraient être à nouveau affectées. En effet, on assisterait d'une part à un recul de la croissance économique du fait du ralentissement de l'activité économique et d'autre part à une augmentation des dépenses publiques en lien avec la mise en application des mesures de mitigations, qui seraient prises à l'effet de protéger les populations, réduire la propagation du/des virus et préserver l'activité économique.

VIII.7.2 Mesures de mitigation des risques sanitaires

Dans le but de prévenir la survenance des risques identifiés, il est recommandé de (i) mettre à niveau et maintenir le système de détection et d'alerte précoce des menaces sanitaires et (ii) renforcer les protocoles d'urgence sanitaire.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu synthétique des risques budgétaires identifiés avec une tentative d'évaluation approximative et sommaire de leurs degrés de criticité ainsi que les mesures d'atténuation de ces risques :

Tableau 39 : Synthèse des risques budgétaires

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Intensité de l'impact budgétaire			Degré de criticité		
	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé
Risques macroéconomiques									
Risque lié à une perte de croissance du PIB réel		X		X				X	
Risque de productivité plus faible du secteur privé			X	X				X	
Risque d'un niveau plus faible du taux d'exécution des investissements publics		X		X				X	
Risque lié aux fluctuations des cours du cacao		X			X			X	
Risque lié aux fluctuations de la production du cacao			X	X			X		
Risque lié à la hausse du cours du pétrole		X			X				X
Risque de variation des prix des produits pétroliers			X	X					X
Risque lié au taux d'inflation			X		X			X	
Risque d'un niveau plus faible de production énergétique		X		X			X		
Risques liés aux ressources gazières et pétrolières	X			X			X		
Risques liés à la dette									
Risque de refinancement	X			X			X		
Risque de taux d'intérêt			X		X			X	
Risque de taux de change	X			X			X		
Risque lié à l'émission des garanties publiques	X			X			X		
Risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociale et aux collectivités									
Risques liés aux entreprises publiques	X			X			X		
Risques liés aux institutions de prévoyance sociale			X	X			X		
Risques liés à la gestion financière des collectivités décentralisées		X			X		X		
Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux	X			X			X		

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Intensité de l'impact budgétaire			Degré de criticité		
	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé
Risques liés à la mobilisation des recettes et à l'exécution des dépenses publiques									
Risques liés aux recouvrements des ressources intérieures		X			X		X		
Risques liés aux conditionnalités pour la mobilisation des appuis budgétaires	X				X		X		
Risques liés à la capacité d'absorption des crédits budgétaires alloués aux dépenses d'investissement	X			X			X		
Risques sur la masse salariale	X				X		X		
Risques liés à la constitution de passifs	X			X			X		
Autres risques									
Risques politique et sécuritaires	X			X			X		
Risques liés aux partenariats publics privés (PPP)	X			X			X		
Risques liés au secteur financier	X			X			X		
Risques liés aux catastrophes naturelles		X		X			X		
Risques liés aux ressources naturelles (mines)		X		X				X	
Risques liés aux litiges			X	X				X	
Risques liés au changement climatique	X				X		X		
Risques sanitaires	X			X			X		

L'analyse du tableau fait ressortir six (6) principaux types de risques à savoir, les risques macroéconomiques, les risques à long terme de la dette publique, les risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociales, EPN et Collectivités territoriales, les risques liés à la mobilisation des recettes et à l'exécution des dépenses publiques et les autres types de risques.

- Ø Les risques macroéconomiques ont une probabilité d'occurrence moyenne, des degrés de criticité moyens avec des impacts peu modérés sur le budget de l'Etat.
- Ø Les risques associés à la dette (refinancement, taux d'intérêt, taux de change, émission de garanties publiques) ont une probabilité d'occurrence moyenne et des degrés de criticité moyens avec des impacts faibles sur le budget de l'Etat.
- Ø Les risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociales, EPN et Collectivités territoriales ont en moyenne des probabilités d'occurrence et des degrés de criticité faibles avec des impacts faibles sur le budget de l'Etat.

- Ø Les risques liés au recouvrement des recettes et à l'exécution des dépenses publiques en moyenne des probabilités d'occurrence et des degrés de criticité faibles avec des impacts moyens sur le budget de l'Etat.
- Ø Les autres types de risques (sécuritaires, Partenariats Publics Privés, secteur financier, ressources naturelles, changement climatique, sanitaire) ont en moyenne des probabilités d'occurrence et des degrés de criticité faibles avec des impacts faibles sur le budget de l'Etat.

CONCLUSION

L'engagement du Gouvernement Ivoirien à améliorer et moderniser les outils de gestion des finances publiques a conduit au renforcement de la transparence budgétaire par l'élaboration du présent document de Déclaration sur les Risques Budgétaires (DRB) pour la période 2024-2026.

Ce document a identifié cinq (5) principaux groupes de risques notamment les risques macroéconomiques et de dette à long terme, les risques liés aux entreprises publiques, aux institutions les risques liés au recouvrement des recettes et à l'exécution des dépenses publiques, les risques liés aux Partenariats Publics Privés et aux autres spécifiques qui impactent à des degrés différents le budget de l'Etat.

Ce présent document propose des mesures de mitigation pour atténuer les effets de ces risques notamment ceux qui ont un degré de criticité significatif sur le budget de l'Etat et sont relatifs aux aspects macroéconomiques (perte de croissance du PIB réel, fluctuations des cours et de la production du cacao, variation des prix des produits pétroliers, inflation, production énergétique, taux d'intérêt sur la dette).

La prise en compte de ces risques dans l'élaboration du budget de l'Etat et la mise en œuvre des mesures de mitigation correspondantes permettront d'assurer une bonne gestion des finances publiques.

A travers l'élaboration de ce document, le Gouvernement entend garantir la bonne mise en œuvre de sa politique budgétaire et améliorer le bien-être des populations.

ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RISQUES BUDGETAIRES

Le tableau ci-dessous donne un aperçu synthétique des risques budgétaires identifiés avec une tentative d'évaluation approximative et sommaire de leurs degrés de criticité ainsi que les mesures d'atténuation de ces risques :

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
I- RISQUES MACROECONOMIQUES ET DE DETTE A LONG TERME								
1.1 Risque de la perte de croissance du PIB réel								
Ø Baisse de 1 point de croissance		X			X		La dégradation du solde primaire de base de 0,14%.	Ü Accroître la mise en œuvre des réformes contribuant au changement structurel de l'économie
1.2 Risque de productivité plus faible du secteur privé								
Ø Risque d'une baisse de 1% de la production du secteur privé			X	X			Scénario : diminution de 1% de la production du secteur privé Ü CT : -1,0% Ü MT : 0,0%	Ü Poursuivre la mise en œuvre des mesures pour améliorer davantage le climat des affaires Ü Rassurer les investisseurs sur les mesures de contingence si le choc est en lien avec la situation sécuritaire, sanitaire et socio-politique
Ø Risque d'une baisse de 2% de la production du secteur privé							Scénario : diminution de 2% de la production du secteur privé Ü CT : -2,0% Ü MT : -0,1%	
Ø Risque d'une baisse de 5% de la production du secteur privé		X		X			Scénario : diminution de 5% de la production du secteur privé Ü CT : -5,2% Ü MT : -0,2%	
1.3 Risque d'un niveau plus faible du taux d'exécution des dépenses d'investissement								
Ø Réduction de 10% des investissements globaux par rapport à son niveau initial		X			X		Diminution de 0,73% des recettes fiscales	Ü Poursuivre l'application effective des mesures de réduction des délais de passation des marchés
Ø Réduction de 10% des investissements publics par rapport à son niveau initial		X			X		Diminution de 0,54% des recettes fiscales	

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
Ø Réduction de 10% des investissements privés par rapport à son niveau initial		X			X		Diminution de 0,19% des recettes fiscales	
1.4 Risque d'un niveau plus faible du taux d'investissement global public								
Ø Réduction de 5% des investissements publics par rapport à son niveau initial			X	X			Û	Û Elargir l'assiette fiscale
1.5 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao								
1.5.1 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao								
Ø Baisse de 30% du prix du cacao à l'international (M)		X			X		Diminution des recettes fiscales Û CT : -6,4% Û MT : -6,7%	Û Maitriser de l'offre à travers la poursuite ou non des politiques impactant la production nationale Û Accélérer de la transformation des produits agricoles par le biais d'un code d'investissement incitatif
Ø Baisse de 10% du prix du cacao à l'international (M)							Diminution des recettes fiscales Û CT : -2,1% Û MT : -2,2%	
Ø Baisse de 5% du prix du cacao à l'international (M)							Diminution des recettes fiscales Û CT : -0,9% Û MT : -1,1%	
Ø Hausse de 30% du prix du cacao à l'international (M)	X						Augmentation des recettes fiscales Û CT : +6,5% Û MT : +6,9%	
Ø Hausse de 10% du prix du cacao à l'international (M)		X					Augmentation des recettes fiscales Û CT : +2,2% Û MT : +2,3%	
1.5.2 Risque lié aux fluctuations de la production du cacao								
Ø Baisse de 10% de la production de cacao	X			X			Û Diminution de 0,41% des recettes fiscales	Û Mettre en place une politique de diversification de l'économie, Û Accélérer la transformation du cacao
1.6 Risque lié à l'inflation								

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
Ø Impact de court terme d'une hausse des prix de deux (2) points de pourcentage			X		X		<ul style="list-style-type: none"> Û Perte de recettes de 0% tant que la variation négative du taux d'épargne reste en dessous de 1,12 points de pourcentage en valeur absolue 	<ul style="list-style-type: none"> Û Mettre en œuvre une action coordonnée et dynamique entre les acteurs, les consommateurs et les commerçants pour le contrôle des prix Û Mener des politiques de transformation structurelle et d'industrialisation de l'agriculture, Û Encourager les efforts de surveillance des prix menés par le Ministère chargé du Commerce
1.7 Risque d'un faible niveau de production énergétique								
Ø La baisse de 3,4% de la production de l'électricité	X			X			<ul style="list-style-type: none"> Û Perte de recettes de 0,82% 	<ul style="list-style-type: none"> Û Renforcer le mécanisme de soutien aux entreprises impactées, Û Améliorer la capacité installée, Û Mettre en place une cellule de crise Etat-secteur privé et accroître les investissements dans le secteur, Û Accélérer les grands projets dans le secteur
1.8 Risque à la hausse du cours du pétrole								
Ø Hausse de 5% du cours		X			X		Baisse des recettes du gouvernement <ul style="list-style-type: none"> Û TCT : -0,22% Û MT : -0,06% 	<ul style="list-style-type: none"> Û Accroître la capacité de stockage de la SIR
Ø Hausse de 10% du cours		X			X		Baisse des recettes du gouvernement <ul style="list-style-type: none"> Û TCT : -0,45% Û MT : -0,13% 	
Ø Hausse de 20% du cours		X			X		Baisse des recettes du gouvernement	

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
							<ul style="list-style-type: none"> ü TCT : -0,88% ü MT : -0,24% 	
1.8 Risque de variation des prix des produits pétroliers								
Ø Risques de non-réalisation à hauteur de 89% de la taxation du gasoil et du super carburant	X				X		<ul style="list-style-type: none"> ü 2024 : 547,7 milliards de FCFA ü 2025 : 616,2 milliards de FCFA 2026 : 693,2 milliards de FCFA 	<ul style="list-style-type: none"> ü Accroître le potentiel de stockage de la SIR
Ø Risques de non-réalisation de la taxation du gasoil et du super carburant		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ü 2024 : 622,5 milliards de FCFA ü 2025 : 700,4 milliards de FCFA 2026 : 787,5 milliards de FCFA 	
1.9 Risque lié à la dette								
Ø Risque de refinancement	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ü Mettre en œuvre des réformes visant à réduire le déficit budgétaire, en augmentant les recettes ; ü Initier des opérations de gestion active de la dette
Ø Risque de taux d'intérêt			X		X		<ul style="list-style-type: none"> ü 2024 : 202,6 milliards de FCFA ü 2025 : 221,9 milliards de FCFA 2026 : 222,7 milliards de FCFA 	<ul style="list-style-type: none"> ü Initier des opérations de gestion active de la dette ; ü Privilégier les financements à taux fixe
Ø Risque de taux de change (5%)	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ü 2024 : 8,5 milliards de FCFA ü 2025 : 7,1 milliards de FCFA ü 2026 : 11,4 milliards de FCFA 	<ul style="list-style-type: none"> ü Limiter le recours au financement en dollars ; ü Poursuivre les opérations de couverture de risque EUR/USD
Ø Risque lié à l'émission de garanties publiques	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ü Mettre en œuvre de mécanismes efficaces d'identification exhaustive et de gestion des risques ü Renforcer les capacités d'analyse des modèles financiers et économiques ainsi que des

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								négociations des contrats PPP, avec l'appui de partenaires techniques au développement
II-RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE ET AUX COLLECTIVITES								
2.1 Risques liés aux entreprises publiques								
Ø Risque lié à la contre-performance opérationnelle des entreprises publiques		X		X			ü 0,19% du Budget 2022	ü Mettre en place un plan stratégique et la contractualisation des objectifs au moyen de contrats de performance avec l'Etat.
Ø Risque lié à l'accès préférentiel au crédit par les entreprises publiques	X			X			ü pas d'appel à garantie prévue sur les 3 prochaines années	ü Porter une attention particulière sur l'analyse de la viabilité de leur dette, en amont des levées de fonds tout en se conformant aux dispositions réglementaires d'encadrement de la dette des entreprises publiques
Ø Risque lié à la baisse des revenus provenant des entreprises du portefeuille de l'Etat		X		X			ü 0,02% du Budget 2022	ü Définir un mécanisme d'abandon des dettes fiscales par l'Etat dont l'objectif est d'assainir le passif de ces entreprises et par conséquent de bonifier leur résultat net ; ü Diligenter des études de réduction de charges et de renforcement des recettes propres des entreprises présentant des marges

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								opérationnelles structurellement déficitaires,
2.2 Risques liés aux institutions de prévoyance sociale								
Ø Risque de déséquilibre financier des régimes de prévoyance sociale	X				X		<ul style="list-style-type: none"> ü Appui de 20 milliards de FCFA (CNPS 10 milliards de FCFA entre 1999 et 2000 et CGRAE 10 milliards de FCFA entre 2012 et 2013) 	<ul style="list-style-type: none"> ü Instaurer des études actuarielles triennales en cohérence avec les réalités démographique et le paramétrage du régime ; ü Augmenter la subvention de l'Etat dans le cas de la CNAM ü Recourir à la parafiscalité dans le cas de la CNAM ü Augmenter le montant des cotisations dans le cas de la CNAM
Ø Risque de déséquilibre financier des régimes de retraite lié aux déficits subis par la CNPS			X			X	<ul style="list-style-type: none"> ü Moyen : 0,51% du budget 1999 	<ul style="list-style-type: none"> ü Poursuivre le renforcement du modèle économique par capitalisation ; ü Intensifier les activités de placements financiers et immobiliers ; ü Instaurer des études actuarielles triennales.
Ø Risque de déséquilibre financier lié à l'accumulation de la dette sociale du secteur public vis-à-vis de la CNPS			X			X	<ul style="list-style-type: none"> ü Moyen : 0,65% du budget 2022 	<ul style="list-style-type: none"> ü Sensibiliser les employeurs au paiement des cotisations sociales ; ü Renforcer le cadre législatif et réglementaire en matière de recouvrement des créances et amplifier le contrôle des employeurs par la CNPS; ü Envisager la titrisation des arriérés de cotisations sociales.
Ø Risque de déséquilibre financier de la CGRAE	X				X		<ul style="list-style-type: none"> ü 0,51% du budget 1999 ü 0,08% du budget 	<ul style="list-style-type: none"> ü Continuer la sensibilisation quant à l'importance du reversement des cotisations sociales ;

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								<ul style="list-style-type: none"> Û Effectuer le suivi annuel des indicateurs du régime ; Û Instaurer des études actuarielles tous les trois ans ; Û Poursuivre le renforcement du modèle économique par capitalisation. Û Augmenter la subvention de l'Etat ; Û Recourir à la parafiscalité ; Û Augmenter le montant des cotisations.
Ø Risque lié à l'accumulation de la dette des secteurs privés et publics vis-à-vis de la CNPS et de la CGRAE			X		X		Û 77,9 milliards de FCFA pour la CNPS en 2021	<ul style="list-style-type: none"> Û Renforcer du cadre législatif (textes) en matière de recouvrement ; Û Renforcer des contrôles des employeurs ; Û Titriser systématique des arriérés de cotisations sociales ; Û Prendre en compte de ces dettes dans les budgets de l'Etat en vue de leur apurement ; Û Faire les compensations sociales et fiscales faisant l'objet d'un accord cadre.
Ø Risque lié à la surconsommation médicale de la CNAM	X			X				<ul style="list-style-type: none"> Û Sensibiliser de façon continue les assurés Û Contrôler effectivement les prestations Û Mettre en place des textes législatifs d'application de sanctions en cas de fraudes

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
Ø Risque lié à la surfacturation des prises en charge (consultation, hospitalisation, frais pharmaceutiques, etc.) de la CNAM	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ü Renforcer le dispositif de contrôle des prestations ; ü Appliquer des sanctions aux contrevenants, notamment la suspension de l'agrément des prestataires
2.3 Risques liés aux collectivités								
Ø Risques liés aux difficultés de mobilisation des ressources propres des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes			X		X		0,06% du budget	<ul style="list-style-type: none"> ü Former et sensibiliser les acteurs des collectivités et les opérateurs économiques à l'application des règles et procédures de recouvrement électronique des recettes des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes
Ø Risques liés à l'encours des dettes des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes			X		X		1,8 milliards de FCFA (Fonds de Prêt aux Collectivités Locales) soit 0,08% du budget 2022	<ul style="list-style-type: none"> ü Encadrer les modalités de résorption des dettes et des déficits budgétaires en fonction de leur importance et des capacités financières des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes
Ø Risques liés à l'ineffectivité du contrôle financier et du contrôle de l'autorité de tutelle auprès des			X		X			<ul style="list-style-type: none"> ü Exercer effectivement le contrôle auprès des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
collectivités territoriales et districts autonomes								
Ø Risques liés aux difficultés de recouvrement des subventions de l'Etat et des impôts rétrocédés envers les collectivités décentralisées	X			X				Ü Prendre des mesures de réajustement du budget des collectivités aux crédits effectivement reçus ;
2.4 Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux								
Ø Risque lié au redressement fiscal ou social		X			X		Ø 987,1 milliards de FCFA	Ü Sensibiliser à l'utilisation efficiente des crédits destinés au paiement des charges sociales et fiscales.
Ø Risque lié au redressement des impayés de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE)			X		X		Ø 0,02% du budget 2021	Ü Sensibiliser les acteurs des EPN à l'utilisation efficiente des crédits destinés au paiement des charges d'abonnement.
Ø Risque lié à l'évolution de la masse salariale			X		X		Ü 0,06% du budget 2022	<ul style="list-style-type: none"> Ü Veiller au paiement des charges fiscales et sociales du personnel pour éviter d'éventuels redressements ; Ü Mettre à temps à la disposition de la tutelle financière toutes les informations nécessaires pour la détermination de la masse salariale ; Ü Renforcer les mesures permettant de prendre en compte, dans le budget de l'Etat, les évolutions possibles des effectifs des EPN en cours de gestion.
III- RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES ET A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES								
3.1 Risques liés à la mobilisation des ressources								

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
Ø Risques liés à la baisse des prix des matières premières agricoles de rente			X	X			<ul style="list-style-type: none"> Û 83 milliards de FCFA en 2017 Û 19,5 milliards de FCFA au 1er trimestre 2021 Û 17,5 milliards de FCFA au 1er trimestre 2025 	<ul style="list-style-type: none"> Û Rendre opérationnels les fonds de stabilisation des prix des produits agricoles
Ø Risques liés aux pratiques d'optimisation fiscale des entreprises de télécommunication			X	X			<ul style="list-style-type: none"> Û 30 milliards de FCFA en 2019 Û 06 milliards de FCFA en 2023 	<ul style="list-style-type: none"> Û Accélérer la mise en place du dispositif de contrôle des flux de télécommunication
Ø Réorganisation des activités du secteur des télécommunications en vue de réduire leur contribution à l'impôt			X		X		<ul style="list-style-type: none"> Û 30 milliards de FCFA en 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Û Mettre en place le dispositif de contrôle des flux de communication
Ø Risques liés au niveau élevé des exonérations accordées		X			X		<ul style="list-style-type: none"> Û 149 milliards de FCFA en moyenne/an (152 milliards de FCFA en 2020 et 146 milliards de FCFA en 2021) 	<ul style="list-style-type: none"> Û Rationaliser les exonérations fiscales
Ø Risques liés au non-respect des délais dans la mise en œuvre de certains projets dont les impacts attendus sont prévus dans le budget		X		X			<ul style="list-style-type: none"> Û 82,04 milliards de FCFA, impact annuel moyen (DGI-DGD) 	<ul style="list-style-type: none"> Û Faciliter la mise en œuvre des projets structurants
Ø Risques liés à la progression du poids du secteur informel dans l'économie	X			X				<ul style="list-style-type: none"> Û Redynamiser les Centres de Gestion Agrée (CGA) Û Mettre en place un mécanisme de prélèvement à la source pour les activités en ligne
Ø Risques liés à l'instabilité du réseau informatique ou aux difficultés d'ordre technique	X				X		<ul style="list-style-type: none"> Û 39,2 milliards de FCFA au 1er semestre 2022 	

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
Ø Risques liés à la crise russo-ukrainienne		X				X	Ü 400 milliards de FCFA en 2022	Ü Accroître les capacités de stockage de produits pétroliers
Ø Risques liés à la survenance de crise d'envergure internationale		X		X			Ü 42,13 milliards de FCFA février à juin 2020 en lien avec la Covid-19 Ü 380 milliards de FCFA en 2022 (Crise Russo-ukrainienne)	Ü Accroître les capacités de stockage de produits pétroliers ; Ü Application stricte du mécanisme de fixation automatique des prix à la pompe des produits pétroliers
Ø Risques liés au rationnement dans la fourniture de l'électricité	X			X			Ü 31,9 milliards de FCFA au 1er semestre 2021	Ü Accroître la production d'électricité et diversifier les sources de production
Ø Risques liés aux exonérations conventionnelles prises en cours d'exercice		X		X			Ü 6,5 milliards de FCFA exonération sur le blé en 2022	Ü Limiter les exonérations à celles prévues par les textes communautaires (CEDEAO, UEMOA)
Ø Risques liés à la fraude en milieu douanier		X		X			Ü 42,8 milliards de FCFA en moyenne annuelle	Ü Renforcer le contrôle par le recours aux outils modernes (scanners, module d'analyse des risques, vidéos surveillances) Ü Renforcer la coopération avec les administrations douanières des pays frontaliers sur le renseignement (interconnexion des systèmes)
Ø Risques liés aux conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires Ø		X			X			Ü Définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes pour le décaissement des appuis budgétaires avant la mise en œuvre
Ø Risques liés à la baisse des prix internationaux en lien avec les cours bas des devises autres que l'EURO		X		X			Ü 3,9 milliards de FCFA en moyenne annuelle 2015-2016	

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
Ø Risques liés aux dysfonctionnements au niveau de la chaîne portuaire dus aux revendications sociales	X			X			Ü 2 milliards de FCFA en 2009	Ü Mettre en place un cadre de gestion des revendications sociales
Ø Risques liés aux conditionnalités de décaissement des appuis budgétaires		X			X			Ü Définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes pour le décaissement des appuis budgétaires avant la mise en œuvre
Ø Risques liés à la fluctuation du taux de change des devises autres que l'EURO	X			X				Ü Prioriser les prêts libellés en monnaie nationale et en euro pour se prémunir contre les risques de change
3.2 Risques liés à l'exécution des dépenses publiques								
3.2.1 Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures								
Ø Risques liés à la baisse du taux de change des devises autres que l'EURO		X		X				Ü Privilégier les prêts libellés en Euros ou en monnaie locale
Ø Risques liés à la mauvaise qualité des études de certains projets		X			X			Ü Renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers Ü Veiller à n'inscrire au PIP que les projets disposant d'études de qualité
Ø Risques liés aux retards dans la mise à disposition des fonds issus des prêts ou des dons et aux procédures internes des institutions partenaires	X				X			Ü Sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur la nécessité de réduire leurs délais de décaissement en référence au décret N°475 du 1 ^{er} juillet 2015

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
Ø Risques liés à la non-exécution de la contrepartie de l'Etat dans les projets cofinancés	X			X				
Ø Risques liés au non règlement de la purge des droits des populations impactées par certains projets	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ü Mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets ü Associer toutes les parties prenantes à la réalisation des projets
3.2.2 Risques liés aux projets financés sur ressources propres								
Ø Risques liés à la faible appropriation des procédures de passation des marchés publics par certaines structures	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ü Renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et des procédures ü Renforcer les capacités des ministères techniques en matière d'identification et de préparation des projets et programmes d'investissement
Ø Risques liés à la constitution des passifs	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ü Veiller au respect de la circulaire numéro 001/PM/2021 du 09 juillet 2021 relative à l'interdiction de constituer des passifs au cours de l'exercice budgétaire ; ü Vulgariser les règles et procédures d'exécution de la commande publique, notamment à travers leur diffusion sur les sites internet dédiés ; ü Organiser des rencontres d'échanges sur les mesures d'encadrement et d'accompagnement de la gestion

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								budgétaire avec les opérateurs économiques.
Ø Risques liés à la prise en compte des coûts récurrents induis par les dépenses d'investissement publiques	X			X				<ul style="list-style-type: none"> Û Améliorer la connaissance sur la durée de vie des actifs publics, en vue de mieux planifier et prendre en compte les coûts récurrents relatifs à leur exploitation et à leur entretien ; Û Proposer une définition des coûts récurrents pour la gestion budgétaire présente et future ; Û Finaliser l'élaboration de la méthode d'évaluation des coûts récurrents en fonction de la typologie des actifs ; Û Élaborer une fiche d'évaluation des coûts récurrents à intégrer aux fiches projet ; Û Interconnecter le SINAPSE et le SIGOBE pour une meilleure fluidité de l'information relative aux charges récurrentes ; Û Trouver des modes alternatifs de financement des coûts récurrents en s'appuyant sur l'exemple du FER ; Û

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
3.2.1 Risque sur la masse salariale								
Ø Risques liés à la rupture de la trêve sociale	X				X		Ü 1 800 milliards de FCFA/an (IRB)	<ul style="list-style-type: none"> Ü Veiller au respect des engagements pris par chaque partie (Syndicats et Gouvernement) ; Ü Veiller au bon fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accords signé en 2022
								Ü
IV- RISQUES LIES AUX PPP								
Ø Risques liés à la structuration des PPP	X			X			Ü 41,53 milliards pour les 44 contrats PPP en vigueur en 2022	<ul style="list-style-type: none"> Ü Renforcer l'implication des structures pertinentes de l'Etat dans les phases d'initiation, de négociation et d'exécution des contrats PPP ; Ü Encadrer le principe de stabilité économique et financier du contrat PPP. Ü Maintenir une surveillance permanente dès le démarrage du projet pour assurer le respect des engagements contractuels par le partenaire privé, maîtriser les coûts et garantir la conformité aux attentes.
Ø Risques liés aux PPP signés	X			X				
Ø Risques de résiliation des PPP	X			X				
V-AUTRES RISQUES SPECIFIQUES								
4.1 Risques Socio-Politique et Sécuritaire								
Ø Risques sécuritaires		X		X				Ü Mettre en alerte des Forces de Sécurité et de Défense (FDS)

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
Ø Risques socio-politiques		X		X				<ul style="list-style-type: none"> Û Renforcer le dialogue social et politique et de la cohésion nationale ; Û Respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale ; Û Mettre en place des institutions et mécanismes de respect de la démocratie ; Û Approfondir l'implication de la société civile dans les processus électoraux.
4.2 Risques liés aux Secteur Financier								
Ø Risque de restructuration du capital d'une banque de l'Etat	X				X		Û Montant du déficit + 10 milliards de FCFA de fonds propres règlementaires	Û Mettre en place systématiquement de comité de suivi du recouvrement des créances.
Ø Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique	X			X			Û L'impact est fonction de la volonté politique	Û Ouvrir le capital de banque à capitaux majoritairement publics par l'Etat à certaines structures.
Ø Risques liés à la liquidation	X			X			Û Montant du déficit + charge de liquidation au cas où la garantie est nulle et les actifs sont insuffisant pour réaliser les passifs	Û Solliciter le fonds de garantie des dépôts et de résolution de l'UMOA.
4.3 Risques liés aux catastrophes naturelles								
Ø Risques liés aux pluies diluviennes (Inondations)			X	X			Û Montant du sinistre + indemnités de dédommagements	Û Investir dans l'acquisition des données climatiques et météorologiques pour une bonne

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								<ul style="list-style-type: none"> ü analyse de l'influence du climat sur les secteurs d'activités ; ü Mettre en œuvre le nouveau schéma d'assainissement de la ville d'Abidjan.
Ø Risques liés à la sécheresse	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ü Adhérer à la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) dont la mise en œuvre des activités a pour objectif principal de mutualiser les risques liés au changement climatique ; ü améliorer la maîtrise de l'eau dans le secteur agricole (barrages, irrigation et production goutte à goutte), ü Mettre en œuvre d'un plan national de reboisement.
Ø Risques liés à l'érosion des villes côtières et à l'avancée de la mer	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ü Sensibiliser les populations aux effets de l'homme sur les changements climatiques
4.4 Risques liés aux ressources minières								
Ø Risques géologiques et technologiques		X			X		ü Montant du déficit occasionné	<ul style="list-style-type: none"> ü Exiger la certification de l'estimation des ressources par des personnes qualifiées conformément aux normes mondialement reconnues (NI 43 101 et JORC) pour minimiser les risques d'incertitude ; ü Exécuter le contrôle et le suivi des activités minières conformément à la réglementation minière en vigueur ; ü Renforcer les capacités des agents des mines sur l'estimation des

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								ressources et le calcul des réserves.
Ø Risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)		X			X		Ü Montant du déficit occasionné	<ul style="list-style-type: none"> Ü Mettre en place une politique de veille sur les relations entre les sociétés minières et les populations riveraines d'une part, et d'autre part entre le patronat et les travailleurs ; Ü Veiller au strict respect du code de travail, des accords signés et des conventions collectives des entreprises ; Ü Mettre en place un comité technique d'anticipation des crises et gestion des crises comprenant l'ensemble des parties prenantes.
Ø Risques liés à l'insuffisance et à la qualité des infrastructures	X			X			Ü Montant de l'investissement et les déficits occasionnés	<ul style="list-style-type: none"> Ü Aménager les quais minéraliers dans les différents ports ; Ü Stabiliser le réseau électrique sur les sites miniers ; Ü Entretien régulièrement les axes routiers pour la fluidité de l'acheminement des produits miniers vers les ports d'embarquement.
Ø Risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international		X			X		Ü Montant du déficit occasionné	<ul style="list-style-type: none"> Ü Arrimer la fiscalité minière à l'évolution des cours des substances minérales (cas de l'Or pour lequel le taux de la taxe ad-valorem varie en fonction du cours mondial de l'Or conformément au code minier de 2014).
Ø Risques liés à la prolifération de l'orpaillage illicite			X		X		Ü Montant du déficit fiscal occasionné	<ul style="list-style-type: none"> Ü Accélérer le traitement des dossiers de demande de permis et

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								d'autorisation d'exploitation des mines ; ü Elaborer la cartographie des sites d'orpaillages illicites dans le cadre du projet de déguerpissement ; ü Financer les comités techniques locaux installés, chargés de la veille pour détecter et alerter les autorités compétentes en cas de suspicion d'orpaillage illicite.
4.6. Risques sanitaires								
Ø Apparition de pathologies aussi virulentes de la COVID-19	X				X		ü Montant des plans de ripostes nationaux	ü Mettre à niveau et maintenir le système de détection et d'alerte précoce des menaces sanitaires ; ü Renforcer les protocoles d'urgences sanitaire. Former le personnel de santé à l'élaboration des messages de sensibilisation aux populations et au plan de prévention et de riposte.
Ø Risques liés à la maladie à virus de Marburg	X				X			
Ø Risques liés à la variole du singe	X				X			

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
4.7 Risques liés au changement climatique								
Ø Risques liés au secteur agricole et aux activités de pêche	X				X			<ul style="list-style-type: none"> Û Estimer les coûts du réchauffement climatique sur les infrastructures économiques majeures ; Û Améliorer l'identification des dépenses budgétaires liées aux changements climatiques ; Û Réduire les émissions de gaz à effets de serre d'au moins 28% d'ici 2030 ; Û Utiliser 42% d'énergies renouvelables d'ici 2030 à travers : (i) l'utilisation des sources d'énergies « propres » ; (ii) l'utilisation et l'exploitation intelligentes des terres agricoles et des forêts et (iii) la gestion durable et la valorisation des déchets ; Û Promouvoir la gestion durable de l'utilisation des terres et de l'eau ; Û Renforcer la capacité de résistance des principales infrastructures et des réseaux urbains ; Û Accroître l'investissement dans l'énergie renouvelable,
Ø Risques liés aux infrastructures			X		X			
Ø Risques liés aux ressources humaines et matérielles	X				X			
4.8 Risques liés aux litiges								
Ø Dépassement de la provision budgétaire pour la couverture des décisions de justice contre l'État par les juridictions nationales			X	X			4,1 milliards de FCFA en moyenne par an	<ul style="list-style-type: none"> Û Renforcer la gestion proactive des risques ; Û Promouvoir et renforcer la conformité auprès des citoyens, des entreprises et des services de l'Etat ; Û Adopter les modes alternatifs de règlement des conflits ;
Ø Dépassement de la dotation budgétaire dédiée à la couverture des décisions de justice rendues contre l'Etat			X	X				

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
par les juridictions supranationales								<ul style="list-style-type: none"> Û Faire l'évaluation financière et le provisionnement; Û Exécuter les décisions de justices pour éviter l'accumulation des intérêts de droits
Ø Dépassement de la dotation budgétaire dédiée à la couverture des décisions rendues contre l'Etat par les instances arbitrales			X	X				